



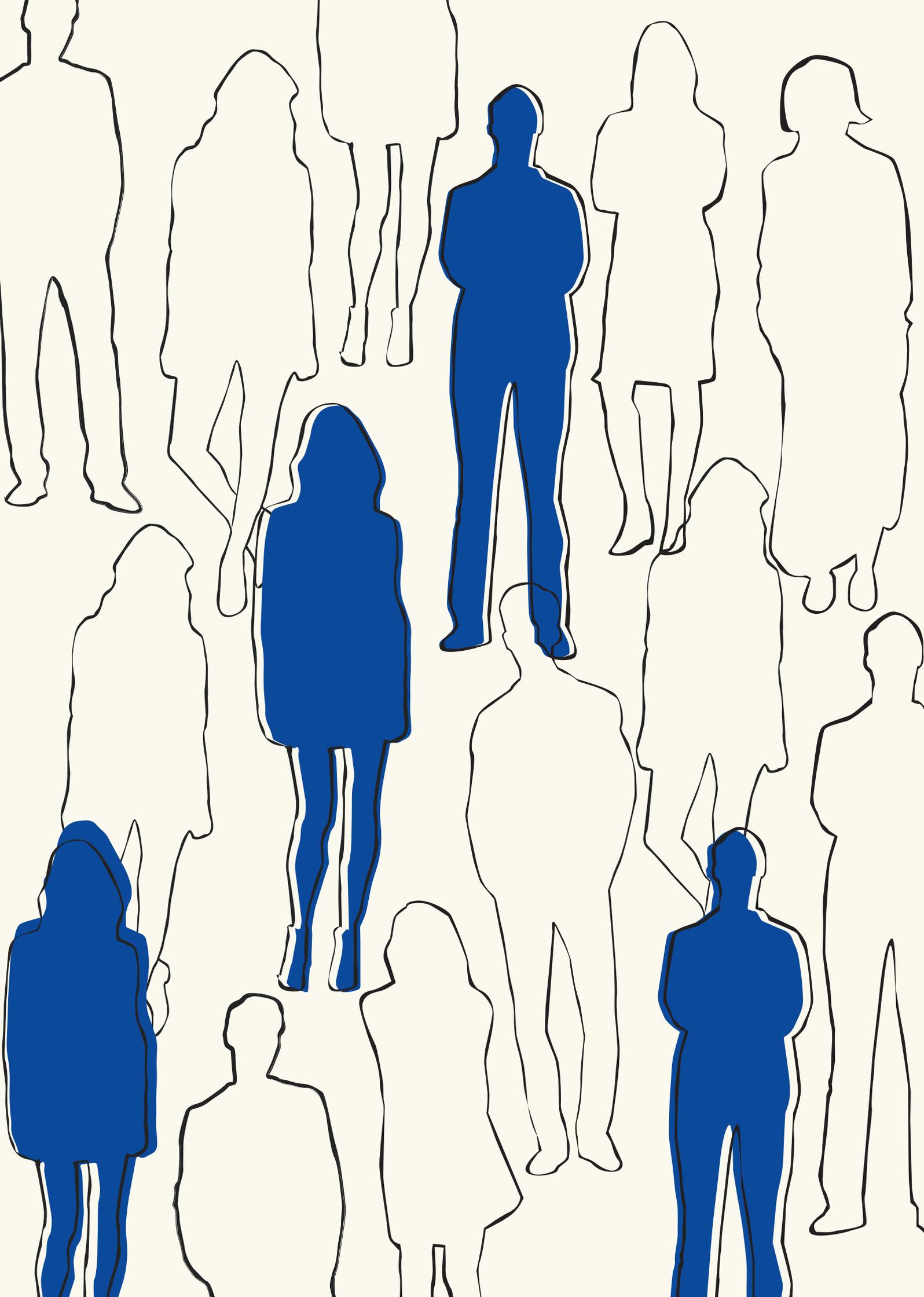
A S E A 43

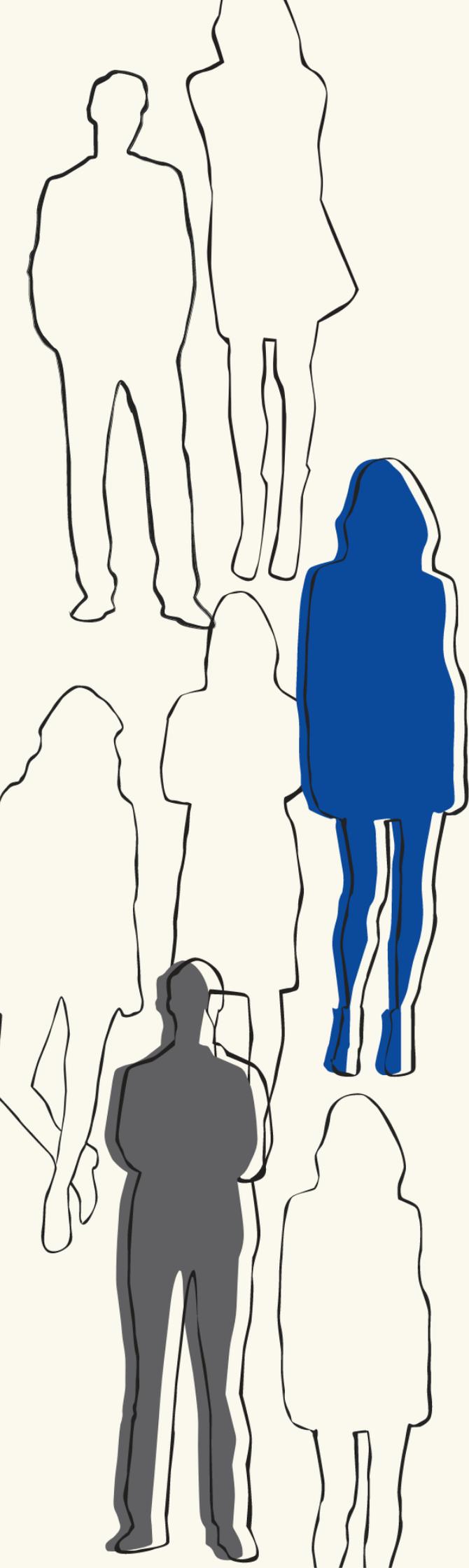


## RAPPORT d'activité 2019

l a S a u v e g a r d e d e l ' E n f a n t à l ' A d u l t e

**Direction Générale** : 53 bis Chemin de Gendriac - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY  
☎ : 04 71 02 24 77 - 📠 : 04 71 02 39 45 - <http://www.asea43.org> - ✉ : siegesocial@asea43.org  
**Siège social** : Meymac - 43150 Le Monastier/Gazeille



The image features several stylized human silhouettes on the left side. At the top, there are two white outlines of a man and a woman. Below them, a woman's silhouette is filled with a solid blue color. In the lower section, there is a grey silhouette of a man and another white silhouette of a woman. The overall style is minimalist and graphic.

# Édito

## **01 Pôle Protection de l'Enfance**

MECS les Gouspins - SAE - SAJ -

DAMIE - AEMO - MJIE

## **02 Pôle Précarité Insertion**

SIAO - SAO/115 - Accueil de jour -

Accueil de nuit - CHRS -

Maison Relais

## **03 Pôle Handicap Enfants**

IME - SESSAD - Apparts d'Espaly

## **04 Pôle Handicap Adultes**

ESAT de Meymac -

Foyer d'Hébergement de Meymac -

Foyer de vie -

SAM - SAVS - SAMSAH -

FAM APRES -

Cap emploi

**Mesdames, messieurs,**

### **Hommage à Mr Jean Ramousse ancien Président de l'ASEA 43.**

Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de participer à notre Assemblée Générale.

Le 31 juillet dernier, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Jean Ramousse, Président de l'ASEA de 1985 à 2007.

Durant 22 ans, ce grand philanthrope, apprécié de tous pour son altruisme et sa bonhomie, a su impulser et mettre en place les évolutions et les changements nécessaires à l'adaptation de notre Association, tant dans le domaine des réponses aux besoins des personnes à accompagner, que dans celui de la gestion des Ressources Humaines en ce qui concerne les salariés.

C'est peu dire que Jean Ramousse a profondément marqué l'ASEA de son empreinte.

Afin d'honorer sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

Avant d'aller plus loin dans mon propos, je voudrais vous apporter deux précisions liminaires :

Les comptes qui vous sont présentés sont ceux de l'année 2019, mais le rapport sur l'activité et la politique générale couvre une période plus large, qui va jusqu'à aujourd'hui, afin d'apporter les informations les plus récentes sur les évolutions de notre Association.

Il serait en particulier impossible de passer sous silence la crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée et dont nous ne sommes pas encore totalement sortis à ce jour.

Nous sommes convenus, Président et Directeur Général, de prendre successivement la parole, en nous efforçant d'aller à l'essentiel, l'ordre du jour de notre réunion étant très dense.



### **Sur le plan de la gouvernance de l'Association :**

L'exercice 2019 a été marqué par des mouvements importants et concomitants.

– Tout d'abord, mes collègues administrateurs m'ont investi du poste de Président, au terme du mandat de Christian Peycelon, que je tiens à remercier publiquement pour son dévouement et son total investissement à la tête du Conseil d'Administration pendant 12 ans.

– Emmanuel Chavanes, arrivé le 18 novembre 2019, a succédé à Marie Josée Taulemesse, qui a souhaité faire valoir ses droits à la retraite. Je voudrais le remercier et le féliciter pour avoir très rapidement et dans un contexte difficile, endossé avec efficacité le poste de Directeur Général.

– Dans la fonction de Directrice financière, Aude Beriotta a remplacé Marie France Solignac, qui a voulu aller explorer d'autres horizons professionnels.

Je crois pouvoir dire que dans ces circonstances un peu exceptionnelles, nous nous sommes tous félicités de la sérénité dans laquelle ces changements sont intervenus, sans incidence aucune sur la stabilité de la gouvernance.

Bien entendu, cette transition en douceur ne peut s'expliquer uniquement par des facteurs internes.

Je remercie très sincèrement tous les partenaires et les financeurs qui font confiance à l'ASEA 43 pour lui permettre d'assurer les missions qui lui sont confiées.

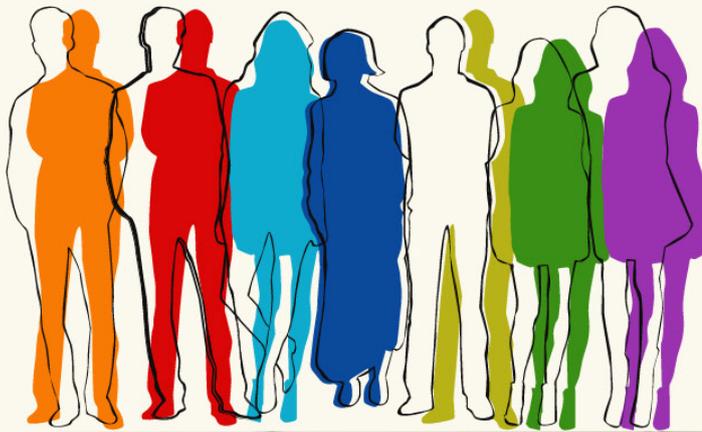
Nous apprécions la qualité des échanges que nous entretenons régulièrement avec eux, dans un contexte budgétaire contraignant, dont nous sommes parfaitement conscients.

Dans cette optique, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été conclu pour le Pôle Handicap Enfants, ainsi que pour le Pôle Handicap Adultes. Ils couvrent la période du 01/01/2021 au 31/12/2025.

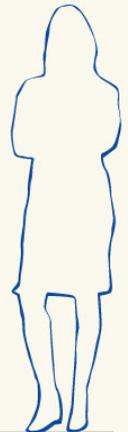
De même, le poste d'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie, créé récemment dans le département, dans le cadre du dispositif de lutte contre les violences intra familiales faites aux femmes, a été rattaché à l'ASEA et affecté au Pôle Précarité Insertion.

En ce début d'année 2020, nous étions tous loin d'imaginer que nous allions devoir gérer une période totalement exceptionnelle, avec la pandémie de Covid 19 et le confinement qu'elle a entraîné.

Malgré les incertitudes, l'avalanche (ou l'absence parfois) de directives, l'ASEA a su faire face, en préservant la santé des personnes qu'elle accompagne, ainsi que celle de ses salariés.



# Rapport Moral



**Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui, grâce à leur investissement et leurs initiatives, ont permis à l'Association de traverser cet épisode inédit :**

- Toute l'équipe du Siège
- Les Directeurs et Directrices des Pôles, Directeurs Adjointes et leur encadrement.
- L'ensemble des personnels, ainsi que les membres du CSE avec lesquels nous avons maintenu le dialogue social.

Comme une embellie, à l'issue du confinement, sous un beau soleil, s'est déroulée la journée d'accueil des nouveaux salariés, le 30 juin.

Cet événement, apparemment très apprécié par les 16 participants, devra être régulièrement reconduit. Sans trop entrer dans les détails, je voudrais évoquer les projets ou chantiers en cours, sans que la liste en soit limitative :

- La recomposition de l'offre d'hébergement du Foyer de Meymac, afin de répondre aux souhaits des travailleurs handicapés, et aux objectifs d'inclusion.
- Le projet Stratégique Associatif 2015/2020 étant arrivé à échéance, un séminaire Associatif a été programmé le 24 septembre afin d'élaborer un nouveau projet pour la période 2021/2026.
- La reprise du Fam Après par l'Association Abbé de l'Épée à partir du 1er janvier 2021, sur le site de l'avenue d'Ours Mons.
- La mise en œuvre d'actions de communication destinées à faire connaître l'ensemble des services et établissements de l'ASEA.
- Le développement de la mutualisation inter pôles, et de la collaboration inter associations, afin d'offrir des parcours pleinement adaptés et personnalisés aux personnes accompagnées.

Avant de passer la parole à Emmanuel Chavanes, je remercie l'ensemble des Administrateurs, les membres du Bureau, pour leur implication, et plus particulièrement les deux Vice-Présidents, Jean-Claude Fougerouse et Jean-Luc Vincent, qui allègent ô combien la tâche du Président.

Comme vous le constaterez avec la présentation des comptes, la gestion financière a été rigoureuse, comme à l'accoutumée, Les Directrices et Directeurs de pôles et leurs collaborateurs doivent en être félicités, mais il ne faut pas oublier que dans la majeure partie de l'exercice 2019, Marie-Josée Taulemesse veillait à une stricte exécution des budgets.

**Jack OLIVIER, Président de l'ASEA 43**





# Le siège

53 BIS CHEMIN DE GENDRIAC - MONS

## Rapport Général

**Bienvenue et merci de participer à notre Assemblée Générale.**

L'année 2019 pour l'ASEA 43 s'est traduite par le changement de Gouvernance, un nouveau tandem Président / Directeur Général, mais également l'arrivée d'une nouvelle DAF, une nouvelle équipe de direction au PHE, et un Directeur-Adjoint sur le PPE. Beaucoup de changements mais je dois le dire dans un contexte serein, apaisé. Concernent une période qui va de la précédente Assemblée Générale à aujourd'hui, pour vous permettre d'être informés sur les dernières évolutions de notre Association.

Je vais débiter en remerciant à nouveau, Mme Taulemesse pour son accueil et le passage de relais au mois de novembre dernier ainsi que toutes les personnes qui m'ont accueillies lors de ma prise de fonction.

Nous venons de vivre une période de crise sanitaire sans précédent et donc élaborer les grandes lignes de l'année 2019 pour en tirer un bilan et des perspectives peut sembler décalé par rapport à ce que nous venons de vivre.

Et pourtant l'ASEA 43 a su affronter, gérer et passer cette période avec solidité, avec le professionnalisme et l'engagement de chacun des professionnels qui la composent mais aussi avec la participation permanente des Administrateurs et du Président.

Je tenais une nouvelle fois à souligner la stabilité de notre Association (Gouvernance et Dirigeance) notamment vis-à-vis de nos partenaires.

## LA NOUVELLE ÉQUIPE DU SIÈGE



EMMANUEL CHAVANES  
Directeur Général



AUDE BERIOTTO  
Directrice Administratif et Financière



ANAËLLE FAURE  
Assistante de direction



ADÉLIE MAZOYER  
Assistante de direction Gestionnaire ppep



LINDA MATHIEU  
Assistante de direction Gestionnaire ppep



CHRISTINE MIALON  
Assistante de direction



BARBARA ARRIVÉ  
Chargée de communication

Là encore je souhaite souligner la qualité et la diversité de nos partenariats, avec nos financeurs bien sûr mais aussi avec tous ceux qui nous font confiance et qui nous associe à de nouveaux projets. (CPOM et poste d'ISCC par exemples)

Nous avons avec le Président décidé conjointement de renforcer nos partenariats et de développer la représentation de l'ASEA 43 et de travailler autour de la Communication.

Nous souhaitons également que figure dans le prochain plan stratégique associatif 2021 – 2025 une politique patrimoniale adaptée à nos besoins.

(Le séminaire portant sur l'élaboration du prochain Plan stratégique associatif aura lieu le 24 septembre dans les locaux du CD 43) sans oublier la mise en œuvre d'une démarche continue autour de la Qualité.

En s'appuyant sur les axes majeurs du projet actuel à savoir :

**1** : Le renforcement de l'ASEA 43 dans la Société Civile et dans sa gouvernance (nouveaux administrateurs)

**2** : Développer l'ASEA 43 et être force de proposition auprès de nos partenaires.

**3** : Disposer d'un projet associatif actualisé qui corresponde aux enjeux actuels pour les différents pôles de l'ASEA 43. (Thématiques Inclusion, le Numérique, le Vieillessement, et l'Environnement et l'écho responsabilité.)

Vous le savez tous l'Association ASEA 43 est en mouvement, elle apprend, se structure et elle essaye de progresser en permanence ; c'est d'ailleurs dans notre capacité à corriger nos erreurs avec conscience et responsabilité qui doit guider l'action de l'équipe dirigeante et de la gouvernance de notre Association.

En conclusion, il y aurait beaucoup à dire sur 2019, mais je souhaite saluer toutes les initiatives et projets portés par les salariés et bien sûr toutes les personnes accompagnées.

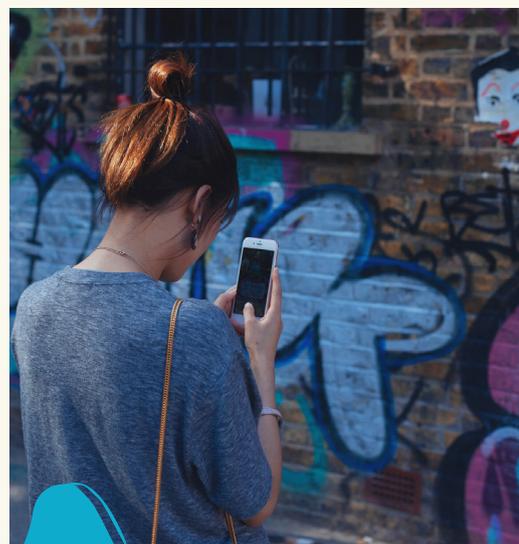
Remercier les membres du CSE, les référents sécurité pour la qualité de nos échanges.

Remercier l'équipe du siège pour son travail notamment pendant l'épisode du COVID 19.

Je souhaite mettre en relief la formidable mobilisation des membres de l'équipe du Conseil de Direction et de leurs cadres hiérarchiques et techniques au services des activités et du projet associatif de l'ASEA 43.

Merci à tous les acteurs de l'Association, Administrateurs, Bénévoles, Salariés et Partenaires pour cette année 2019 pour vivre un 1<sup>er</sup> semestre 2020 historique pour tous.

**Emmanuel CHAVANES,**  
Directeur Général



# Pôle Protection de l'Enfance

GOUSPINS - SAE - SAJ - DAMIE - AEMO - MJIE

## Pôle Protection de l'Enfance

Espace Alex Brolles - 14, Chemin des Mauves - 43000 LE PUY-EN-VELAY - ☎ : 04 71 04 65 32

✉ : gouspins@asea43.org - ✉ : sae@asea43.org - ✉ : aemo@asea43.org - ✉ : sie@asea43.org - ✉ : damie@asea43.org

## Pôle Protection de l'Enfance

Pour rappel, le Pôle Protection de l'Enfance de l'ASEA regroupe 6 établissements et services et il est structuré autour de 3 axes :

**L'Hébergement** avec une MECS regroupant un ensemble de 7 unités de vie réparties dans l'agglomération du Puy en Velay

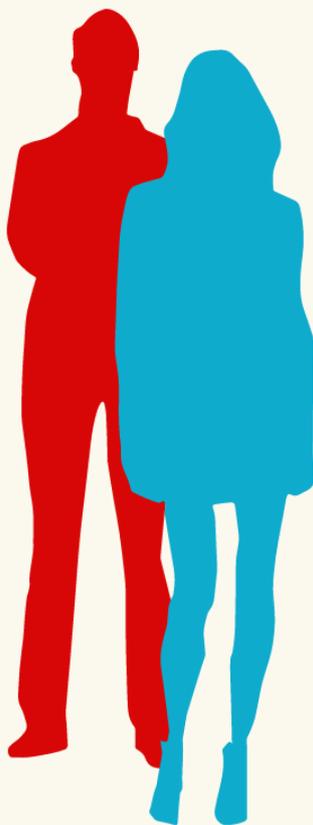
**Le Service d'Assistance Educative** comprenant l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et le service de mesures Judiciaires d'investigation Educatives

**Des services d'accompagnement spécifiques** : Service d'Activités de Jour, Service d'Accueil Externalisé, le DAMIE accueillant des mineurs non accompagnés.

Les structures du Pôle intègrent une large palette des missions de protection de l'enfance portée par le Conseil Départemental de Haute-Loire. Les établissements et services du pôle exercent leur activité au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et notamment des articles 375 et suivants du Code Civil. Les jeunes accueillis sont confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance ou le juge des enfants.

Depuis la création du Pôle Protection de l'Enfance en 2015, nous sommes toujours dans un souci de rechercher des solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique des mineurs et de diversifier les prestations.

Sur cette année 2019, nous avons souhaité encore une fois améliorer le service rendu auprès des enfants et familles que nous accompagnons en aménageant des salles de visites médiatisées sur l'Espace Alex Brolles car nous sommes de plus en plus sollicités par les Juges pour enfants ou l'Aide Sociale à l'Enfance et nous n'avions pas de salles adaptées pour ce service. La loi du 14 mars 2016, portant réforme de la protection de l'enfance, a étendu les possibilités pour le juge des enfants d'ordonner des droits de visite en présence d'un tiers, ce qu'on appelle communément les visites médiatisées prévues par les dispositions de l'article 375-7 du code civil.



### Principe des visites médiatisées :

L'exercice du droit de visite ordonné par le juge des enfants est organisé en partenariat avec les services sociaux compétents en fonction des situations, de l'histoire, des difficultés familiales, le tout dans l'intérêt de l'enfant.

La durée de l'exercice du droit de visite est définie par le juge des enfants.

Cet espace vise à créer, entretenir ou renforcer la relation parents/enfants et/ou à tisser des liens permettant à l'enfant de maintenir des repères nécessaires à sa construction ou reconstruction identitaire et à sa filiation. Ces visites s'articulent dans une dimension de protection de l'enfant, de son intégrité physique et morale mais aussi vers un travail de soutien à la parentalité. Le sens des visites médiatisées est de permettre et faciliter l'autonomie dans la relation enfants/parents, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Lorsque la problématique parentale ne permet pas la réalisation de cette autonomie, la visite médiatisée peut permettre de soutenir la fonction parentale afin que l'enfant puisse entretenir une relation sécurisée avec sa famille.

Les visites en présence d'un tiers se fondent sur une évaluation de la situation familiale conduisant à l'impossibilité de laisser l'enfant seul en présence de ses parents pendant l'exercice de leur droit de visite : soit parce que cela mettrait l'enfant en danger, soit parce que les parents se trouvent dans l'incapacité de satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant sans l'aide d'une tierce personne.

Nous avons de plus en plus d'enfants accueillis sur l'ensemble des structures du Pôle qui n'ont pas de droit de visite et d'hébergement avec les parents et pour lesquels nous devons organiser ces visites médiatisées en présence d'un tiers.

Pour se faire, nous avons aménagé dans nos anciens locaux administratifs une petite salle pour effectuer ces visites. Or, au vue du nombre croissant de ces visites que nous devons mettre en œuvre pour ne pas rompre le lien entre les parents et enfants que nous accueillons, nous avons eu pour projet de créer un ou plusieurs espace(s) dédié(s) aux visites médiatisées pour l'ensemble du Pôle.

Grâce à la solidarité de deux entreprises altiligériennes : PERETTI et GIMBERT, qui nous ont fourni le matériel, les peintures et surtout le savoir faire professionnel, nous avons organisé sur octobre 2019 deux samedis pour la réfection avec des professionnels de l'entreprise PERETTI de manière bénévole, des Administrateurs et Cadres de l'ASEA.

Aujourd'hui pour pouvoir accueillir dans de meilleures conditions les familles et les enfants, nous avons repeint l'ensemble des salles (3), la petite cuisine qui sert de support pour faire partager les repas entre parents/enfants. Les sols des couloirs et des salles ont été entièrement rénovés gratuitement par l'Entreprise GIMBERT afin d'harmoniser l'ensemble et donner un espace plus convivial et accueillant.

Ce projet d'accueil des familles dans un espace dédié a concerné sur 2019 - 25 enfants ou adolescents avec 300 heures de visites médiatisées. Ces visites ne font que s'accroître et il était important d'avoir un espace dédié afin de leur offrir les meilleures conditions.

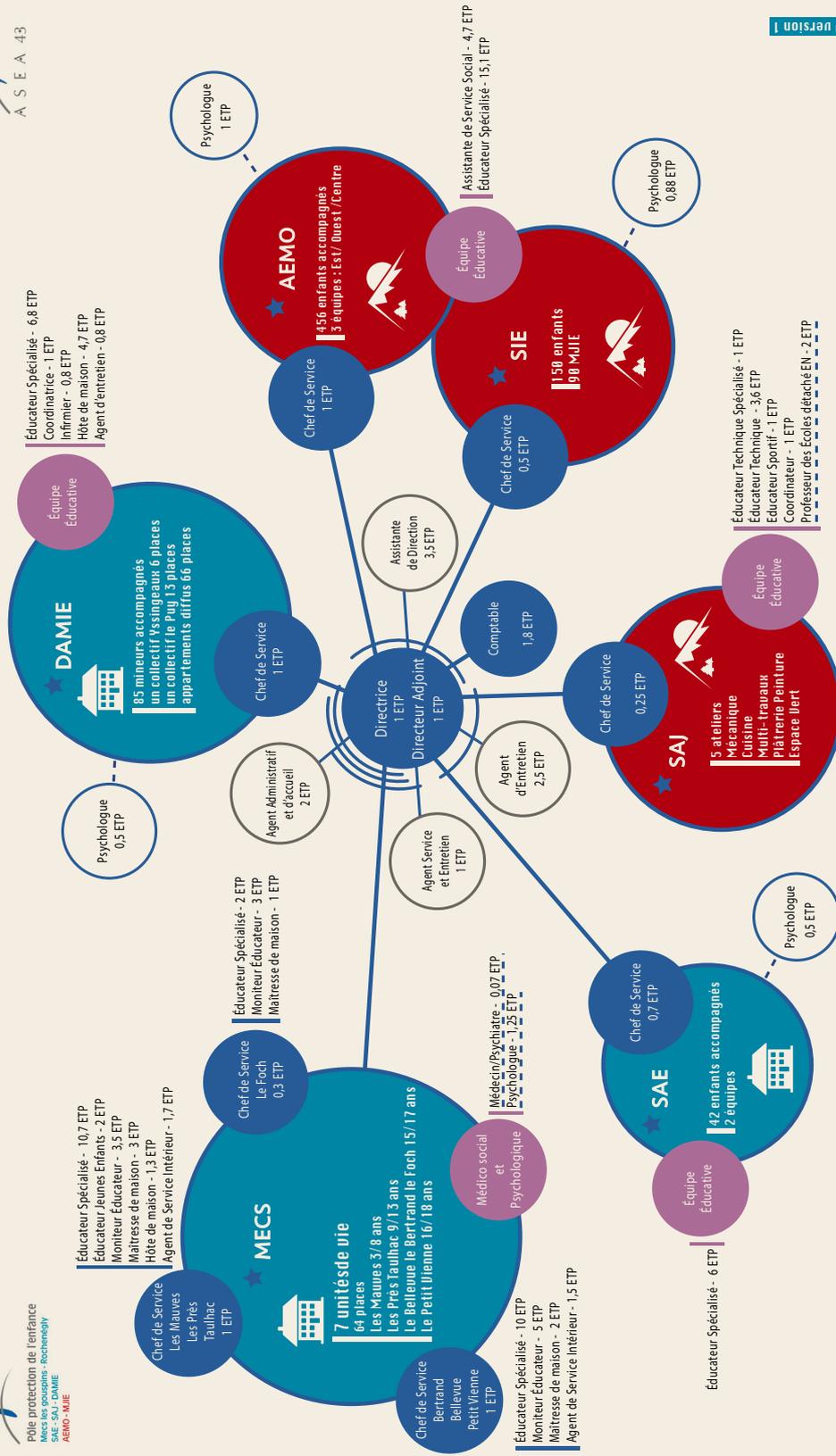
L'entité du pôle existe réellement aujourd'hui et ces nouvelles salles de visites médiatisées qui peuvent servir à l'ensemble des services et établissements du pôle permettent une réelle transversalité de nos services avec une réelle dynamique de parcours.

Merci encore à l'ensemble des bénévoles et aux entreprises PERRETI et GIMBERT qui ont permis la concrétisation de ce projet dans un souci du bien être des enfants et familles accompagnés.



**Delphine CHACORNAC**  
**Directrice du Pôle Protection de l'Enfance de l'ASEA 43**

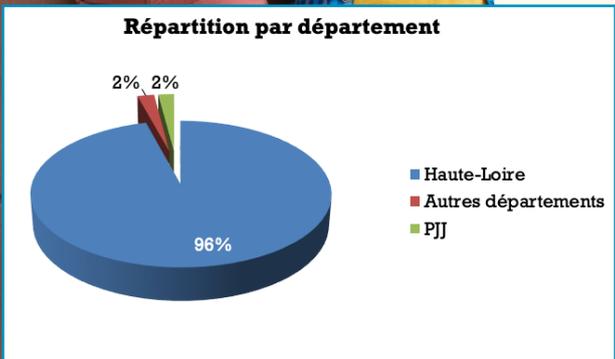
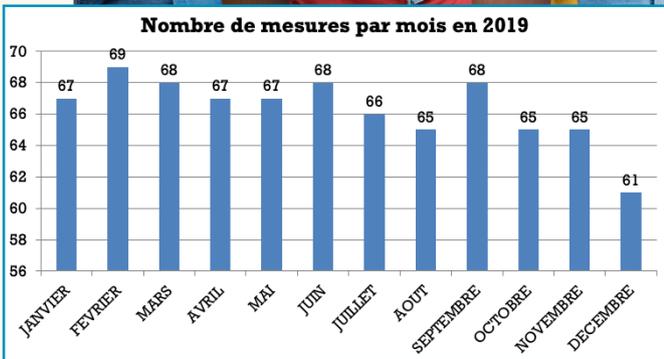
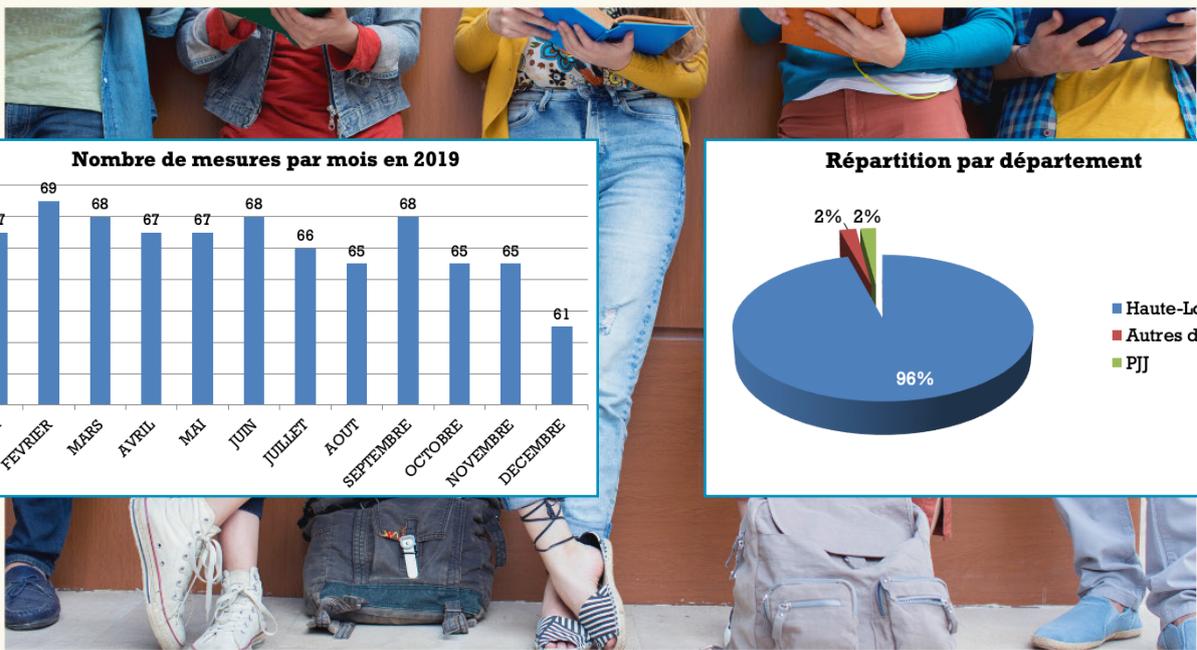
# PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



Buirtl 2019 version 1

- Famille de métiers
- Cadres
- Non Cadres
- Lien hiérarchique
- - - Lien fonctionnel

- ★ MECS (Les Gouspings / Rochégly / Les Maures)
- ★ SRE (Service d'Accueil Externalisé)
- ★ SAE (Service d'Activité de Jour)
- ★ SAI (Service d'Investigation Educative)
- ★ AEMO (Assistance Educative Milieu Ouvert)
- ★ DAMIE (Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers)



**MECS les Gouspins / Rothenégly**

La maison d'enfants du Pôle Protection de l'Enfance propose aux mineurs confiés un dispositif d'hébergement « éclaté ». Elle est habilitée à recevoir 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans sur sept groupes et fonctionne de manière ininterrompue 365 jours par an. Les admissions se font tout au long de l'année.

Les sept structures sont mixtes et construites sur un modèle familial. Elles se situent sur le territoire du Velay en allant de Taulhac à Espaly, en passant par Mons.

Les Mauves accompagnent les plus petits (3-8 ans), les Prés et Taulhac accueillent les pré-adolescents (9 - 13 ans), le Bellevue et le Bertrand proposent un hébergement collectif pour les adolescents (14 - 17 ans), et enfin le Foch et le Petit Vienne proposent d'accompagner les plus grands vers l'autonomie et la fin du placement (16-18 ans).

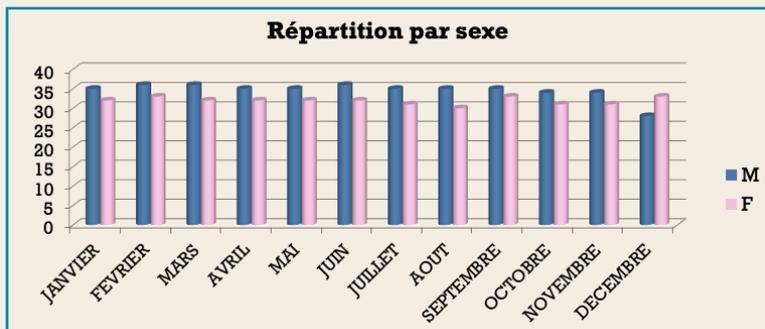
Nous exerçons des mesures pour les jeunes majeurs. Ces mesures restent cependant minoritaires. Elles doivent être dûment motivées et restent accordées en fonction d'un projet précis.

**En 2019**, nous avons accueilli 90 enfants et adolescents en file active. Nous avons réalisé 19850 journées pour 18886 journées prévisionnelles, soit un excédent de 964 journées. Contrairement à l'année précédente, où nous avons réalisé un déficit de 615 journées, 2019 fut une année pleine. Excepté en décembre, nous n'avons pas connu de creux, l'activité a été linéaire en se situant toujours légèrement au-dessus de notre agrément.

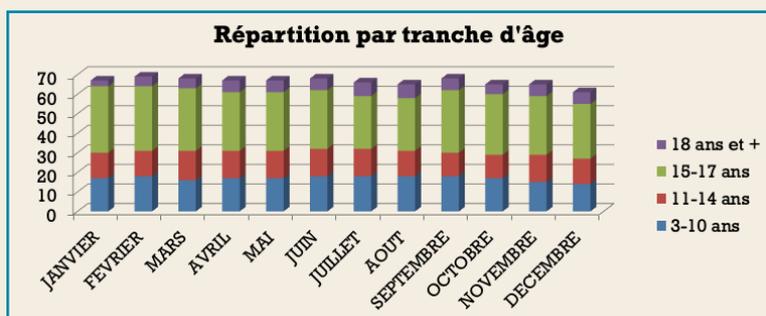
19 056 journées, soit 96 %, ont été facturées dans le cadre de l'assistance éducative au Département de la Haute-Loire. Nous continuons à répondre à la volonté de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que du Foyer Départemental qui nous sollicite directement, et nous privilégions les enfants du département.

Le reste, soit 794 journées, a été facturé pour une partie au Ministère de la justice et pour l'autre aux départements limitrophes.

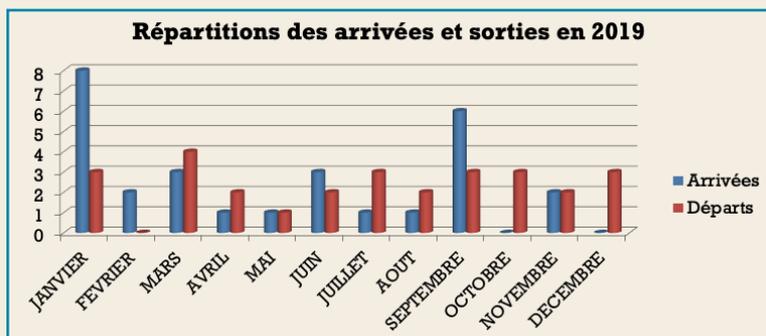
En 2019, 98% des enfants ou adolescents suivis proviennent du département de la Haute-Loire.



Les groupes sont mixtes depuis la fusion entre les Gouspins et la Rothenégly. Ces dernières années la répartition entre les filles et les garçons est plutôt équilibrée. Nous avons quasi systématiquement une part plus importante de garçons dans nos effectifs mais on observe, notamment en décembre peut-être une inversion de la tendance avec une majorité de filles suivies.



La répartition par tranche d'âge va dans le sens des orientations prises à la rentrée 2017 avec le repositionnement du groupe de Taulhac. La tendance observée en 2018 se poursuit en 2019. La balance entre le nombre des enfants accompagnés et celui des adolescents à tendance à s'équilibrer.



Nous observons, au travers du graphique, que les admissions réalisées tout au long de l'année se répartissent de manière inégale. Nous avons enregistré deux pics importants, le premier en janvier et le deuxième en septembre. En revanche cette année, les départs se sont répartis de manière relativement équilibrée.

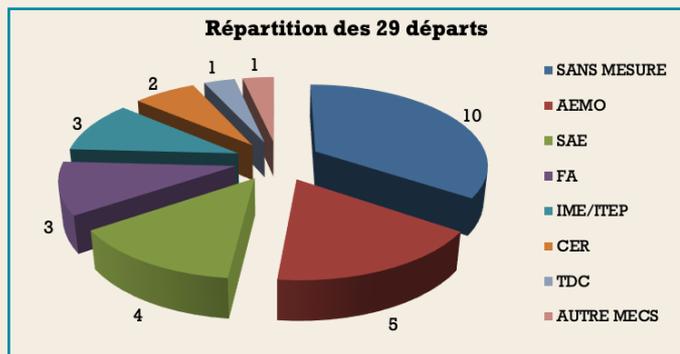
**Nous avons enregistré : 28 entrées pour 29 sorties.**



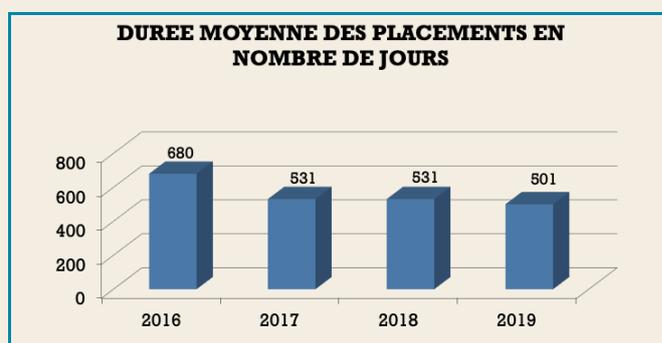
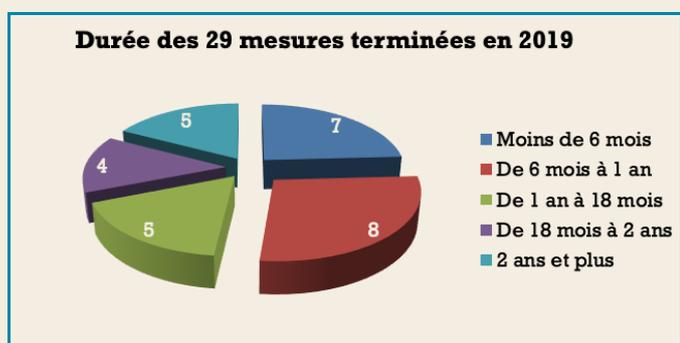
Contrairement aux années précédentes, « le turn-over » a été beaucoup moins important en 2019. On note aussi une nouvelle tendance en ce qui concerne les admissions. Si nous avons de manière générale une répartition relativement équilibrée entre les services du département et le service de milieu ouvert, cette année les accueils provenant de placement externalisé ont explosé. Ils représentent 29% des admissions contre 18,7% en 2018.

Ce pourcentage augmente d'année en année et comme nous l'avons déjà souligné, il s'agit pour nous d'interroger l'utilisation du SAE par les donneurs d'ordre. A ce titre, nous sommes dans l'attente d'un nouveau cahier des charges qui devrait permettre de redéfinir le cadre de notre intervention.

Un des premiers objectifs des actions éducatives que nous mettons en place autour de l'enfant est de créer les conditions d'un retour possible en famille. Cette année, 66% des mineurs sont sortis du dispositif pour le plus souvent retourner en famille. 10 d'entre eux sans mesure, 5 avec un suivi AEMO et 4 avec une mesure de SAE.



Pour les 10 autres mineurs, 3 ont pu bénéficier d'une famille d'accueil dans le cadre de leur projet, 3 se sont vus proposer une réorientation en établissement spécialisé, 2 ont quitté l'établissement dans un cadre « contraint » pour aller en CER, quant aux 2 derniers, il s'agit d'une orientation chez un TDC (Personne Tiers Digne de Confiance) et une orientation en MECS.



La durée moyenne des placements pour les enfants et adolescents qui ont quitté l'établissement en 2019 s'élève à 501 jours, soit environ 1 an et 4 mois. Si on observe la tendance au cours des 4 dernières années, le placement a tendance à diminuer en terme de durée.

Depuis plusieurs mois le PPE impulse une dynamique de formation à travers l'approche systémique du travail avec les familles afin de créer les conditions d'une culture professionnelle partagée. En conséquence, les équipes mettent en œuvre un travail de qualité avec les familles afin que la MECS reste un lieu de passage pour la majorité des enfants et des adolescents accueillis. Cela demande une adaptabilité des équipes autour des pratiques éducatives nouvelles en lien avec le travail mais qui est complètement en adéquation avec les différentes réformes de la protection de l'enfance.

Toujours en lien avec la question centrale du soutien à la parentalité, la maison d'enfants doit répondre aux nombreuses sollicitations pour effectuer des visites médiatisées pour les enfants et adolescents confiés. Ces VM sont le résultat de situations familiales complexes avec peu voire pas de DVH (Droit de visite et d'hébergement). Sur l'année 2019, nous avons eu comme l'année précédente une quinzaine de mineurs concernés pour lesquels nous avons dû organiser les visites médiatisées. Nous avons estimé que cette activité représente environ 300 heures de travail. Ce qui représente à minima sur l'année deux mois de travail pour 1 ETP (somme non budgétée). Les éducateurs qui les effectuent, le font sur des heures en plus de leur temps de travail de l'internat. Il est important de préciser que pour réaliser ces VM, nous avons aménagé une partie des anciens locaux de l'administratif de la MECS pour les réhabiliter en salle de VM.

La question du placement, souvent vécu comme un échec pour la protection de l'enfance, pourrait être envisagée sous un angle de prévention qui permettrait peut-être, de limiter encore un peu plus la durée des accueils.

Raphaël CHAPUIS  
Directeur Adjoint du Pôle

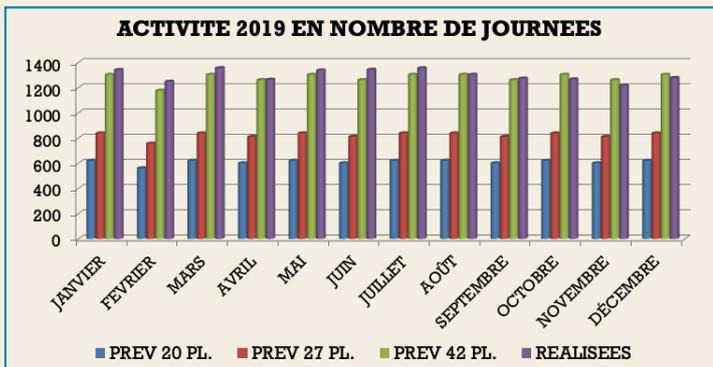




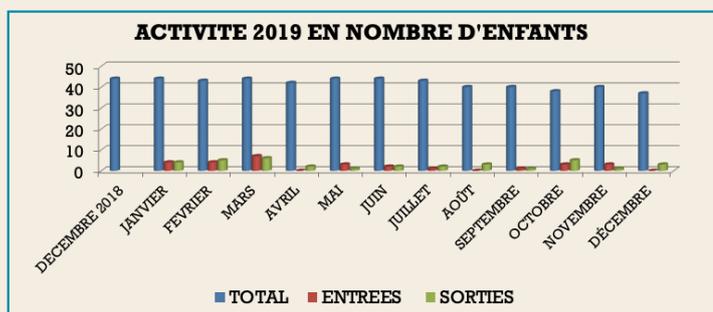
### **L'ACTIVITÉ du Service d'Accueil Externalisé**

L'ouverture du Service de placement externalisé date du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Habilité pour 20 places, nous avons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 une autorisation de fonctionnement à 27 places.

Le placement externalisé se définit à partir des attendus d'une ordonnance de placement, ou d'un contrat administratif d'accueil, qui fixe le cadre général de la mesure. L'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance pour une durée pouvant varier de 6 mois à 1 an. Il bénéficie d'un accompagnement permettant et autorisant le maintien de son hébergement au domicile de ses parents. La responsabilité de l'enfant ne revient pas seulement aux parents, mais aussi à l'établissement auquel il est confié.

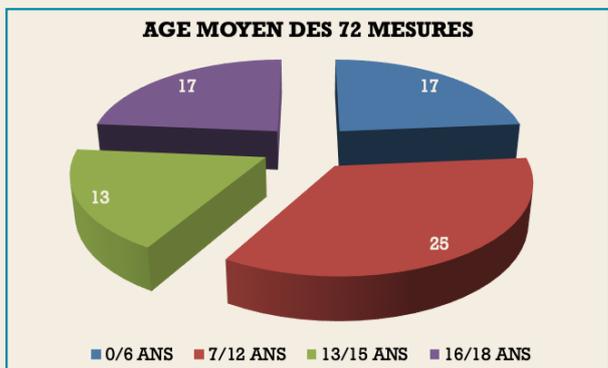
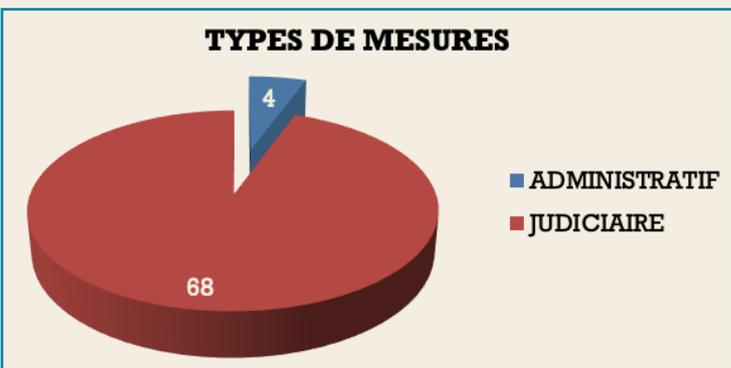


Huit ans après sa création, de Service d'Accueil Externalisé, dont la mission première est d'éviter un placement classique, est toujours autant sollicité par les Juges pour Enfants et l'Aide Sociale à l'Enfance.

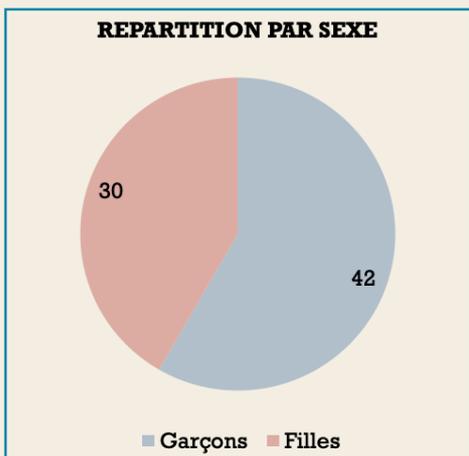


Conformément à notre autorisation à 27 places, nous aurions dû réaliser 9855 journées. Dans la réalité, le service de placement externalisé est extrêmement sollicité par les magistrats, ce qui nous a conduit à réaliser en 2019 15571 journées, soit 5766 journées supplémentaires, ce qui représente 324 journées de moins que sur 2018. L'activité s'est régulée cette année avec une moyenne de 42,66 enfants suivis, tous du département. Rappelons que l'activité est régulée par les services de l'ASE de la Haute-Loire.

**En 2018, nous avons exercé 72 mesures, dont 28 entrées et 35 sorties, ce qui représente une moyenne de 11,6 mesures par éducateur.**

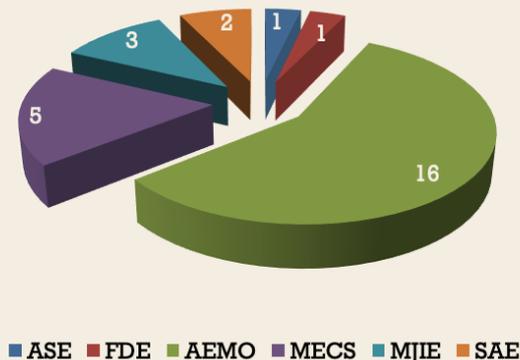


D'une manière générale, le service de placement externalisé est positionné dans le cadre de l'aide contrainte. Le cadre administratif ne représente que 4 mesures sur les 72 exercées au cours de l'année.



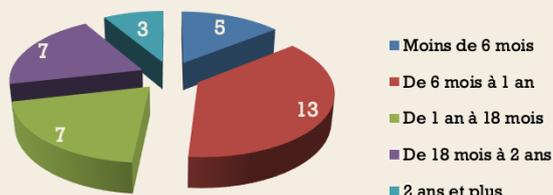
Comme en 2018, l'âge des enfants suivis est homogène. Toutes les tranches d'âge sont représentées. Sur les 72 mesures, 58% concernent des garçons pour 42% des filles. A noter que cette année, nous n'avons pas exercé de mesure jeune majeurs de l'année.

### ORIGINE DES 28 ENTREES



L'orientation sur le service du SAE intervient pour 57% des enfants après une mesure d'AEMO. Pour une autre part importante, qui représente 18%, il s'agit d'une suite de placement. Actuellement le service joue pleinement son rôle, à savoir être une alternative au placement. Pour le service d'AEMO, pour tenter d'éviter le placement, et pour les MECS afin d'élaborer des possibilités de retour en famille après une période d'accueil.

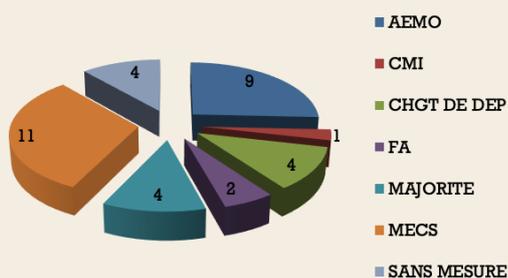
### DUREE DES 35 MESURES TERMINEES



Si le cahier des charges fixait par le Département prévoyait une mesure courte, à savoir 6 mois, renouvelable une fois, 51% des mesures respectent le cahier des charges en restant une aide ponctuelle n'allant pas au-delà d'une année d'intervention.

En revanche une part qui représente 49% des mesures s'installe dans le temps. L'intervention voulue courte et intense s'enlise dans un processus d'assistantat qui ne peut prendre fin. On observe dans la plupart des situations que sans l'étayage des professionnels, les situations nécessiteraient le placement d'un grand nombre d'enfants.

### ORIENTATIONS DES 35 SORTIES



Paradoxalement, dans ce pourcentage élevé, certaines mesures correspondent à l'accompagnement de jeunes enfants dont les parents ont des capacités parentales limité qui nécessitent d'être valorisées et soutenues très régulièrement et sur du long terme. Les parents rencontrent souvent des difficultés pour adapter leur positionnement à l'évolution de l'enfant et pour offrir des sources de stimulation favorisant son développement. Le maintien de l'enfant au domicile parental est favorable à sa construction personnelle et dépend de l'étayage important que nous pouvons amener, sans cette mesure l'enfant devrait là aussi être accueilli dans une famille d'accueil.

Contrairement aux années précédentes, le service a dû recourir à 11 reprises de placement afin de protéger les enfants et adolescents confiés. Cela vient confirmer le sentiment des équipes qui ont l'impression de faire face à des situations de plus en plus dégradé où la question de l'accueil se pose d'emblée. Le service de l'AEMO a été sollicité à 9 reprises et seulement 4 situations se sont terminées sans mesure.

Le service se trouve depuis plusieurs mois dans l'attente d'une position claire du Département concernant le devenir des accueils externalisés. Un nouveau cahier des charges doit être élaboré par le Département. Ce document, promis depuis plusieurs mois, qui n'arrive pas, génère de l'insécurité au sein des équipes éducatives qui peut parfois se répercuter sur les familles que nous accompagnons. Le service est pourtant favorable à une évolution du dispositif, pour autant les professionnels se sentent exclus de la réflexion menée. Le décideur n'a semble-t-il pas souhaité les associer alors qu'ils sont porteurs d'une expertise qui pourrait aider dans les prises de décisions futures.

**Christine GELLET**  
Chef de service

**Raphaël CHAPUIS**  
Directeur adjoint





### Service d'Activité de Jour

Présentation du SAJ

**5 éducateurs techniques**

5 ateliers : Espaces verts - Plâtrerie/peinture -  
Cuisine - Multi/travaux - Mécanique

**2 classes :**

2 enseignants E.N.

**Activités sportives :**

1 éducateur sportif

**1 chef de service**

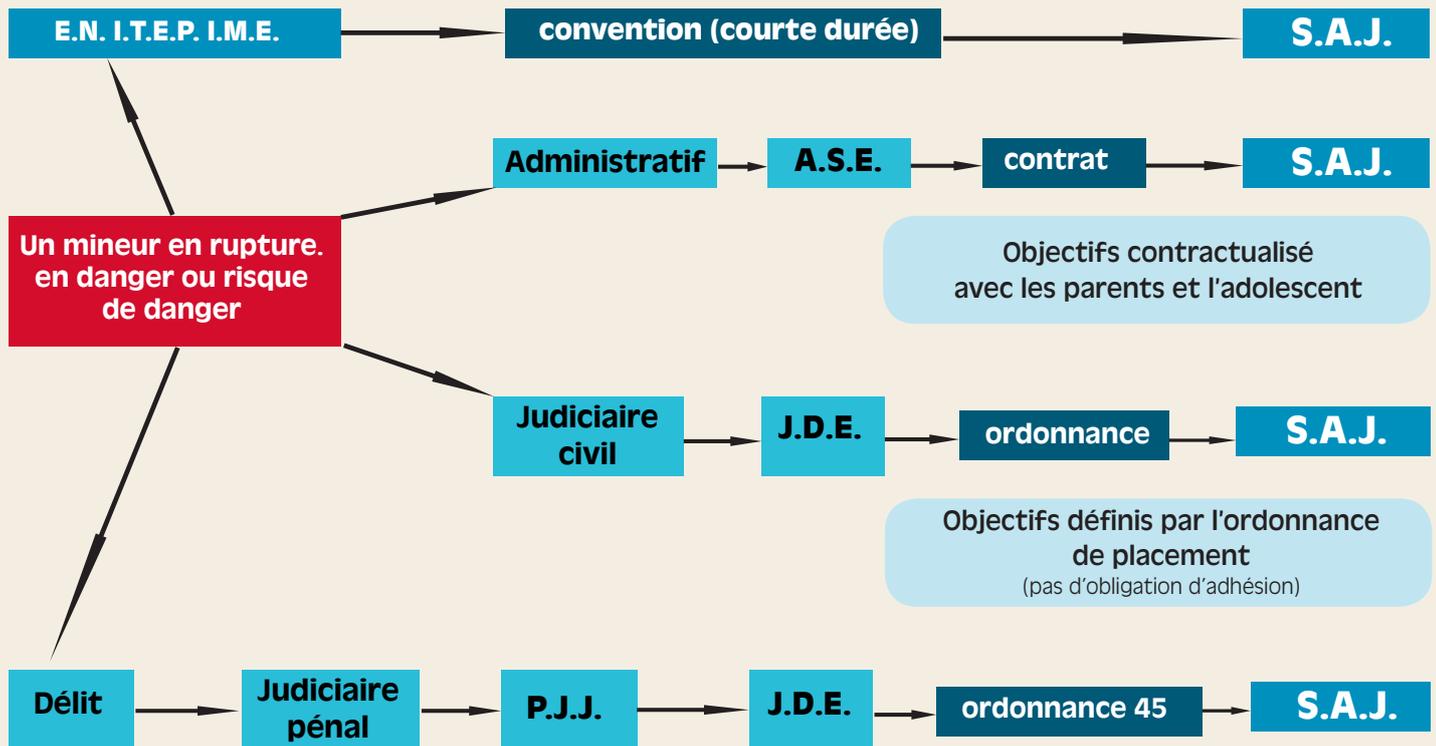
1 coordinateur SAJ

1 coordinatrice E.N.

Le Service d'Activités de Jour est habilité par le Département à recevoir 20 adolescents dans le cadre d'un parcours de remobilisation scolaire et/ou professionnel. Il est financé par un prix de journée.

Le SAJ accompagne les adolescents à partir de 16 ans jusqu'à leur majorité. Dans les faits, le service peut accueillir à partir de 14 ans et accompagner certains adolescents dans le cadre d'un APJM (Accueil Provisoire Jeune Majeur). Dans ce cas il s'agit de pouvoir terminer un projet entrepris sur le service.

**Le Service d'Activités de Jour accueille des jeunes à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur décision du Juge pour Enfants par le biais d'une mesure de placement :**



Ces jeunes, souvent déscolarisés, ont eu des parcours scolaires divers : Collège avec ou sans relais, Lycée, EREA, SEGPA, IME, ITEP, CFA, CNED, CEF, CER...

Pour répondre aux problématiques rencontrées, le service doit s'adapter en proposant des actions éducatives susceptibles de répondre au plus grand nombre. De manière générale, il s'agit de créer les conditions pour permettre aux adolescents de se remobiliser autour d'un projet scolaire ou professionnel afin d'aller vers une insertion durable.

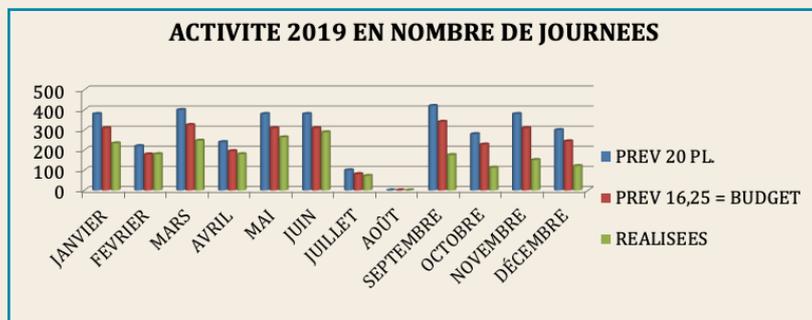
Pour cela les jeunes ont la possibilité de découvrir l'ensemble des ateliers du service. Ils peuvent bénéficier de période de stage en entreprise afin de valider certaines appétences à exercer un métier.

Les temps de classe s'articulent principalement autour d'un positionnement prioritairement en mathématiques et en français. Certains peuvent préparer le CFG-DNB Pro en candidat libre. L'activité sportive est également au cœur du projet avec de nombreuses propositions : musculation, marche, V.T.T, sport collectif, éducation physique générale pour préparation physique aux concours, ski...

Le service peut organiser tout au long de l'année des séjours, des chantiers éducatifs. Des actions ponctuelles ou filées, avec les partenaires extérieurs, sont aussi régulièrement mises en place (ANPAA, préfecture, entreprises, CFA, mission locale, organismes de formation...).

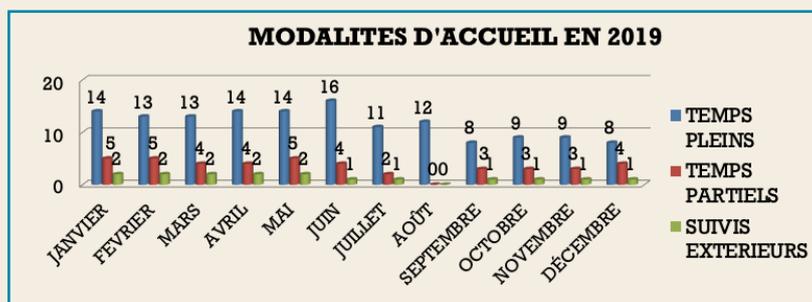
## Données chiffrées :

Cette année 2019, nous avons réalisé 2 027 journées (auprès des services du Conseil Départemental et des Services de la Justice) pour une activité budgétée de 2 828, soit 801 journées de moins, et nous avons réalisé 90,5 journées auprès d'autres institutions.



Il est important de souligner que le service d'activités de jour fonctionne sur le calendrier de la scolarité, soit pour l'année 2019 : 174 journées d'ouverture, pour une capacité de 20 adolescents. L'activité prévisionnelle est calculée sur les 3 dernières années. Compte tenu des difficultés des adolescents suivis sur ce service, nous observons de l'absentéisme. Il est très important de souligner que l'activité facturée au Département ne correspond pas forcément au nombre de jeunes orientés et suivis dans ce service, ce qui génère régulièrement un déficit de fonctionnement, alors que, paradoxalement, le service peut être rempli en nombre de jeunes accueillis.

Il est très important de souligner que l'activité facturée au Département ne correspond pas forcément au nombre de jeunes orientés et suivis dans ce service, ce qui génère régulièrement un déficit de fonctionnement, alors que, paradoxalement, le service peut être rempli en nombre de jeunes accueillis.

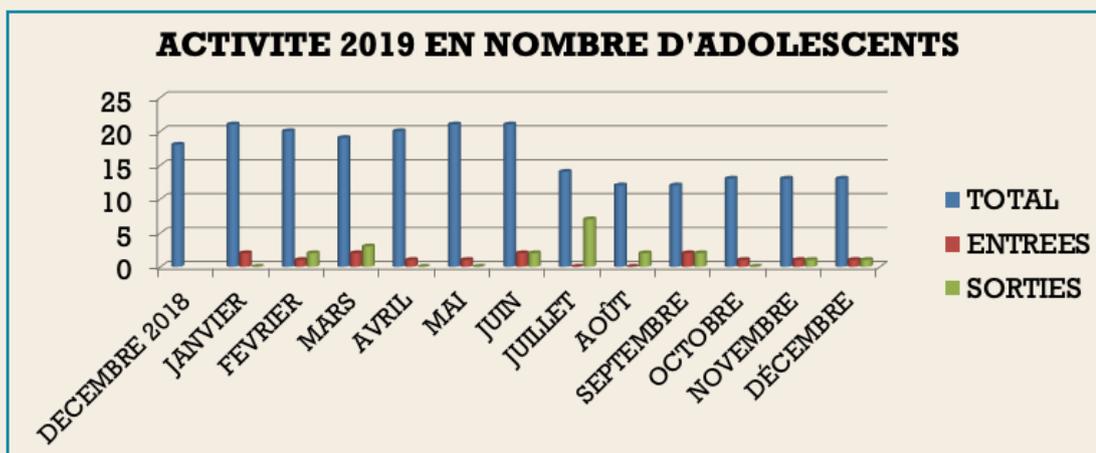


Le service accompagne des jeunes momentanément sans solution (en faute d'orientation, par manque de place (ITEP/IME), ou encore exclus du système scolaire classique). Jusqu'alors, la prise en charge de ces jeunes sans solution se faisait très souvent gracieusement, le temps que la situation se régularise. Comme l'année précédente, en lien avec notre taux d'activité faible, le service a mis en place des conventions de stage « payantes » avec les établissements concernés de manière beaucoup plus régulière afin qu'ils puissent nous reverser le prix de journée du SAJ. A ce jour, seules les conventions avec les établissements scolaires (15 jours renouvelables 1 fois) ne sont pas financées.

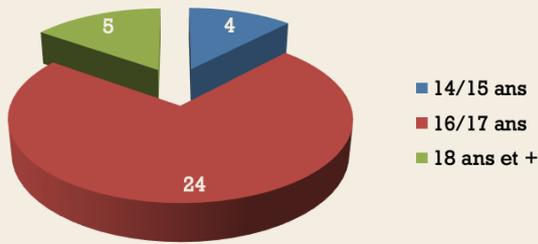
Les jeunes peuvent être accueillis à la journée ou la 1/2 journée et sur du temps séquentiel ou complet. L'objectif d'un emploi du temps individualisé en fonction de chaque projet est de permettre l'acquisition ou la pré-acquisition des savoir-être et des savoir-faire pour mener à bien un projet professionnel. Concrètement cela se traduit par la mise en œuvre d'un emploi du temps adapté et proposé à chaque mineur (temps partiel ou temps plein). Le planning se décline entre des temps de classe, des temps d'ateliers et des temps de sport.

Les jeunes peuvent être accueillis à la journée ou la 1/2 journée et sur du temps séquentiel ou complet. L'objectif d'un emploi du temps individualisé en fonction de chaque projet est de permettre l'acquisition ou la pré-acquisition des savoir-être et des savoir-faire pour mener à bien un projet professionnel. Concrètement cela se traduit par la mise en œuvre d'un emploi du temps adapté et proposé à chaque mineur (temps partiel ou temps plein). Le planning se décline entre des temps de classe, des temps d'ateliers et des temps de sport.

**En 2019, nous avons accompagné 33 adolescents en file active, ce qui représente 14 admissions et 20 sorties du dispositif.**



### AGE MOYEN DES 33 MESURES



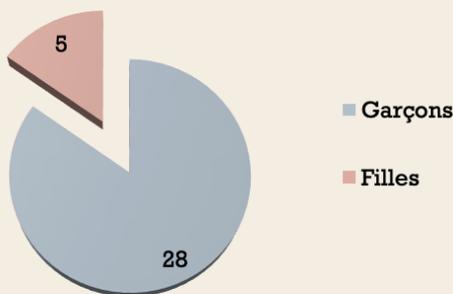
La vocation du SAJ n'est pas de se substituer au dispositif de droit commun. La majeure partie des adolescents que nous accompagnons a entre 16 et 18 ans. Pour le reste, - de 16 ans et + de 18 ans, il s'agit d'un accompagnement que l'on pourrait qualifier « d'à la marge »...

### TYPES DE MESURES



On constate ici que les mesures judiciaires restent majoritaires puisqu'elles représentent 67% de notre activité. En revanche on note une très nette augmentation des mesures administratives. Enfin, pour la première année, une partie de notre activité, soit 9%, se fait à travers des conventions signées avec nos partenaires (ITEP, IME...).

### REPARTITION PAR SEXE



Là aussi, fort de l'histoire du SAJ, issu du CAFP les Gouspins, les garçons restent majoritaires. Le service accueille un nombre non négligeable de filles, ce qui nous amène à repenser le contenu de nos activités professionnelles.

### ORIGINES DES 14 ENTREES

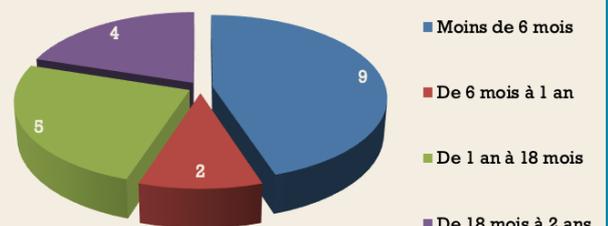


Concernant les admissions, elles se font de manière hétérogène. Le service d'activités de jour est un dispositif central, qui répond à un besoin social pour lequel il a été construit, mais il répond aussi à un besoin médico-social sans que ce dernier ne soit pour autant reconnu en terme d'habilitation.

### ORIENTATIONS DES 20 SORTIES



### DUREE DES 20 MESURES TERMINEES





Il apparait important de mettre en lien les sorties du dispositif avec la durée des mesures. On fera le distonguo entre les sorties positives et les sorties négatives.

60% des mesures peuvent être qualifiées de négatives, 7 adolescents sans projets concrets et 5 pour des départs en CER. On peut mettre ces chiffres en lien avec les mesures courtes (de 6 mois à 1 an) voire très courtes (- de 6mois) qui représentent 55 % de ces départs. Le parcours des jeunes qui entrent dans cette catégorie est très souvent marqué par un taux d'absenteisme très important et une impossibilité à pouvoir investir un programme de remobilisation. Là encore, L'équipe éducative se questionne aussi sur la construction « d'un parcours occupationnel » avec des exigences un peu moins élevées afin de pouvoir raccrocher certains adolescents.

Pour 40%, on peut considérer qu'il s'agit d'une sortie positive, avec des orientations en apprentissage, en passant par un projet scolaire et un nombre non négligeable d'orientations vers des établissement spécialisés. Pour faire ce travail, les mesures sont d'une manière générale plus longues, allant de 1 à 2 années d'accompagnement.

Même si 2019 reste une année compliquée en terme d'activité. Comme l'année précédente, on note une augmentation des temps séquentiels, soit pour une prise en charge partagée soit pour tendre vers une prise en charge à temps complet, une augmentation des mesures de courte durée, une augmentation des accueils administratifs et enfin la possibilité de signer des contrats jeunes majeurs lorsque la situation de l'adolescent le nécessite.

**Carine ALLIRAND**  
Chef de service

**Raphaël CHAPUIS**  
Directeur adjoint

Le service d'activités de jour est en mouvement et ce de manière à se repositionner sur son public « cœur de cible » des 16 - 18 ans. 2020 doit nous permettre de poursuivre le travail engagé sur la réécriture du projet de service pour positionner le SAJ comme un acteur essentiel dans la prise en compte des nouvelles problématiques et de s'inscrire durablement dans l'obligation de formation des 16 - 18 ans.





## Introduction

En 2019, 16 760 personnes ont été déclarées Mineurs Non Accompagnés sur le territoire Français. C'est la première année où nous notons une stabilité, en comparaison ces chiffres étaient de 17 022 en 2018, 14 908 en 2017 et 8 054 en 2016.

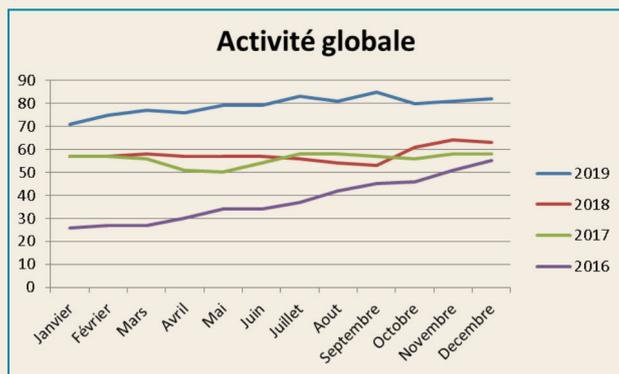
Nous constatons des évolutions significatives au sujet des routes migratoires empruntées par ces personnes pour atteindre la France. Ces changements sont liés aux différents contextes politiques Européens ainsi que du Moyen-Orient. Le parcours migratoire dit de « La Méditerranée centrale », depuis la Lybie via l'Italie, a vu le nombre de migrants diminué de moitié. Ceci est la conséquence de la décision politique italienne de fermer tous ses ports aux navires de secours. Ainsi, le parcours migratoire dit de « La Méditerranée occidentale », depuis le Maroc via l'Espagne, a vu le nombre de migrants augmenter très significativement. Enfin, le parcours migratoire dit de « La Méditerranée Orientale » depuis la Turquie vers la Grèce est redevenu la première porte d'entrée en Europe. Ce phénomène s'explique par un engorgement massif des migrants en Turquie, depuis l'accord entre l'Europe et ce pays afin de retenir les migrants en Turquie.

Nous pouvons considérer que malgré toutes les décisions politiques prises, cela ne permet pas de rendre étanche les frontières de l'Europe. Malgré toutes les difficultés pour accéder à ce continent, le flux migratoire ne flanche pas et les routes migratoires s'adaptent en permanence aux contextes géopolitiques très mouvants.

C'est ainsi que nous verrons que l'activité au DAMIE n'a pas diminué en 2019, confirmant la nécessité d'ouvrir une nouvelle unité d'accueil sur l'est du département.

## L'activité globale du DAMIE

### Evolution de l'activité globale du DAMIE



Depuis 4 ans le DAMIE a vécu des évolutions importantes en matière d'activité avec en 2016 une évolution constante du nombre de jeunes accueillis, une stabilisation sur 2017 et 2018. Puis en fin d'année 2018 le dispositif a vu sa capacité d'accueil augmenter, passant de 55 à 85 places et devenant par la même occasion le plus important dispositif de placement de la Haute-Loire. C'est en 2019 que le DAMIE a concrètement franchi ce dernier palier.

Nous observons que le DAMIE a progressivement augmenté le nombre de jeunes accueillis. Ce fût une réelle volonté de notre part de ne pas accueillir massivement, ceci afin de

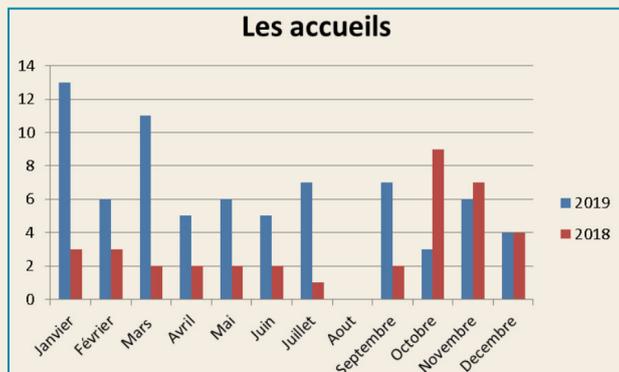
maintenir la qualité de nos accueils. En outre, cette augmentation de l'activité a été ralentie par des sorties prématurées de certains jeunes, que nous détaillerons plus tard.

Le DAMIE a vu naître une nouvelle unité d'accueil de 13 places sur l'est du département. Il a été nécessaire d'embaucher quatre hôtes de maison et une éducatrice spécialisée. En une semaine, nous avons du créer une dynamique d'équipe avec des professionnels qui ne se connaissaient pas et ne possédant que peu ou pas d'expérience auprès de ce public. Un travail intensif a été mené afin d'imaginer et de concrétiser le cadre de fonctionnement de l'unité d'accueil.

Enfin pour l'année 2019, le DAMIE a accompagné en file active 145 jeunes.

## Focus sur les arrivées

### L'évolution du nombre d'arrivées au DAMIE



Il est intéressant de noter que l'activité en matière d'accueils est nettement supérieure en 2019, avec 73 accueils, pour 37 en 2018. En 2019, le rythme des accueils est non seulement liés aux sorties (majorités ou sorties prématurées) mais aussi à la montée en charge que nous devons opérer. Ce dernier point explique la forte activité au premier trimestre 2019 mais également celle du mois de septembre, ce mois étant normalement préservé au niveau des accueils car peu propice à ceux-ci. En effet, c'est le mois où nous devons accompagner les rentrées des classes de nos jeunes.

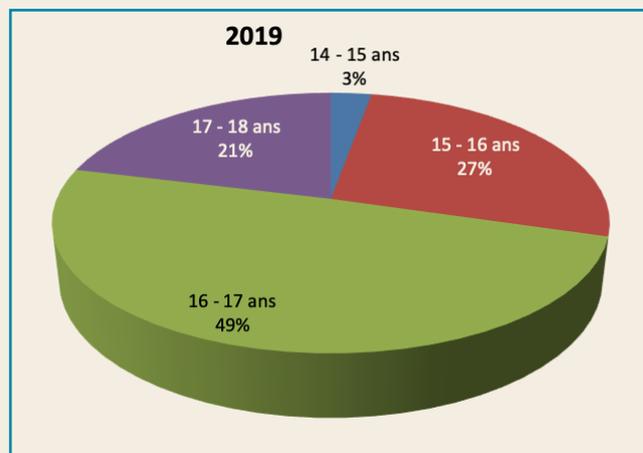
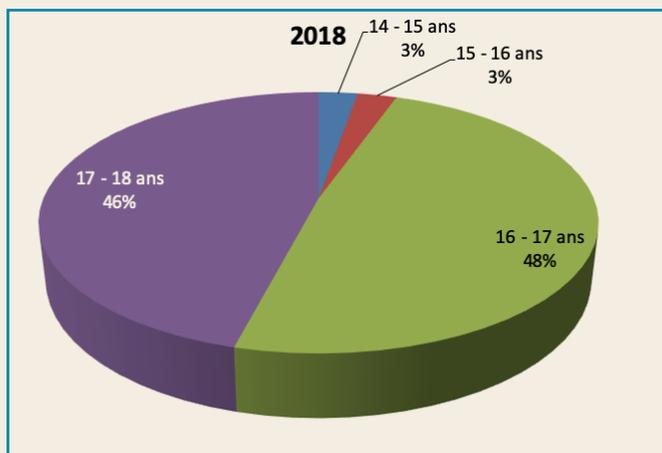
## A quel âge arrive-t-on au DAMIE ?

L'âge d'arrivée des jeunes dans notre dispositif est un élément essentiel dans le cadre de notre accompagnement car cela influe significativement sur leur projet.

D'une part, l'âge des jeunes définit la durée de leur prise en charge, sachant qu'un jeune arrivant à 17 ans passés, induit un accompagnement de moins d'un an, ce qui demande un travail très intensif pour réaliser tous les objectifs de travail (maîtrise de la gestion de la vie quotidienne, élaboration et réalisation du projet professionnel, mise en œuvre des soins, aboutissement des démarches administratives : reconstitution d'identité, demande de titre de séjour...)

D'autre part, l'âge du jeune lors de la date de placement à l'ASE conditionne fortement la possibilité de pouvoir rester en France à 18 ans. Si le jeune est placé à l'ASE :

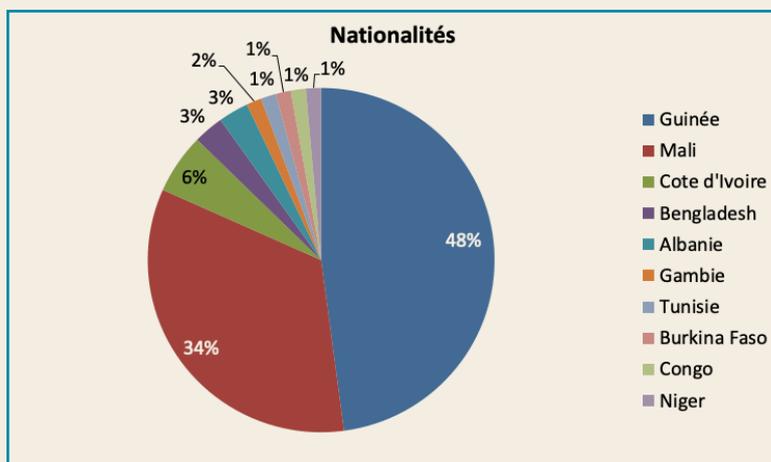
- Avant l'âge de 15 ans, il peut prétendre à la naturalisation et donc être assuré de rester en France.
- Avant l'âge de 16 ans, il est pratiquement assuré de pouvoir rester en France avec un titre de séjour « Vie privée et familiale ».
- Après l'âge de 16 ans, il devra demander un titre de séjour « travailleur temporaire » mais son dossier sera étudié en profondeur par la Préfecture.



Entre 2018 et 2019, nous observons un net rajeunissement des jeunes accueillis. La part des 17-18 ans a fortement diminué au profit des 15-16 ans. Ce phénomène nous a mis globalement dans de meilleures conditions pour accompagner plus sereinement les jeunes.

Nous n'avons à ce jour aucun élément objectif et officiel pour expliquer ce phénomène, car celui-ci ne correspond pas à la tendance nationale qui est à la stabilisation.

### Les nationalités



La répartition des nationalités correspond à ce que nous observons au niveau national. Toutefois, nous notons une augmentation du nombre de nationalités accueillies. Cela a également une influence sur notre organisation car les démarches de reconstitution d'identité et de demandes de passeport sont complètement différentes d'un pays à un autre.

Par ailleurs, nous sommes de plus en plus en difficultés voire dans l'impossibilité de faire établir des passeports depuis les ambassades en France. Il est important de noter que les jeunes Guinéens, à leur majorité, doivent retourner dans leur pays pour faire établir leur passeport.

## Focus sur la santé des MNA

La prise en charge sanitaire des jeunes au DAMIE est un élément essentiel dans notre travail. Dans la très grande majorité des cas les jeunes présentent des pathologies psychologiques et ou physiques notables. Cela nous a conduit à recruter un infirmier à 80% afin de travailler sur la mise en œuvre des projets de santé. Il reçoit tous les jeunes à leur arrivée afin de procéder à un bilan infirmier et les accompagne pour les bilans médicaux. Il poursuit l'accompagnement auprès des jeunes porteurs de pathologies particulières (tuberculose, hépatites...). En parallèle, il est en appui technique auprès des équipes éducatives. Enfin, l'infirmier a mené un travail important sur les partenariats avec les professionnels de secteur médical (CHER, médecine de ville...).

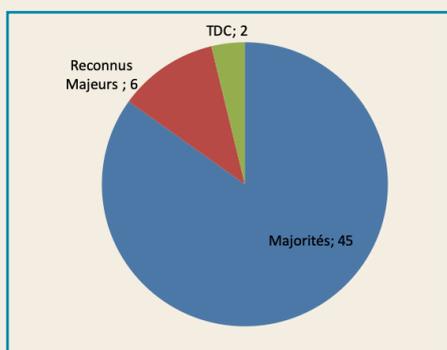
En parallèle, à partir de septembre 2019, la psychologue du service a pu centrer son intervention exclusivement sur le DAMIE. Cela lui a permis de recevoir tous les jeunes notamment à leur arrivée afin d'évaluer leur état psychologique. Ainsi, nous avons pu affiner les projets d'accompagnement pour répondre au mieux à leurs problématiques. De plus, certains jeunes ont pu bénéficier de suivis ponctuels auprès de notre psychologue. Enfin, elle a pu orienter les jeunes en plus grande souffrance auprès du Psychiatre du Pôle Protection de l'Enfance.

La consolidation du DAMIE sur le plan médical, avec l'arrivée de l'infirmier et l'intervention exclusive de la psychologue dans le service a été un véritable enrichissement, nous permettant de travailler plus sereinement et d'assurer une bonne fluidité dans les projets de soins.

## Focus sur les sorties du DAMIE

L'année fut assez inédite en matière de sorties du dispositif. Pour la première fois, nous avons travaillé la réorientation de deux jeunes auprès de Tiers Digne de Confiance. Ces démarches se sont engagées à l'initiative des familles et la demande des jeunes. Il faut préciser que ces derniers avaient été accueillis par ces mêmes familles avant leur accueil au DAMIE.

En parallèle, nous avons dû organiser la sortie prématurément de six jeunes qui ont été finalement reconnus majeurs par la justice. En 2019, nous avons accueilli de nombreux jeunes dont le statut de mineur n'était pas fixé et pour lesquels la procédure n'était pas complètement finalisée.



Enfin, pour cette année 2019, aucun jeune ne s'est retrouvé sans solution à leur majorité. Tous ont signé un contrat d'apprentissage et tous avaient leur propre logement. Pour quatre d'entre eux nous avons sollicité l'ASE pour des demandes de Contrat Jeune Majeur, dont 3 ont été acceptés. De manière pratiquement systématique, les travailleurs sociaux continuent de soutenir les jeunes durant quelques semaines voire quelques mois sur des points précis d'accompagnement notamment administratif. Ce phénomène est d'autant plus marqué car l'affiliation des jeunes au DAMIE est très importante, ainsi la séparation prend naturellement du temps.

## Conclusion

L'année 2019 a été marquée par plusieurs points essentiels. Tout d'abord l'ouverture d'une nouvelle unité d'accueil à Yssingeaux où tout a dû être créé en un laps de temps très court. C'est ainsi que nous avons franchi un nouveau seuil d'activité, devenant le plus important dispositif de placement sur le département de la Haute-Loire.

En matière d'activité, 2019 a été l'année la plus riche depuis la création du DAMIE. En effet, nous avons procédé à 71 accueils et accompagné 53 sorties. Il est important de préciser que la charge de travail dans les accompagnements est très forte à l'accueil et à la sorties des jeunes. Enfin, nous avons accueilli 145 jeunes en file active.

L'année 2019 a été marquée par les difficultés extrêmement importantes liées aux administrations étrangères. Pour certaines situations, nous avons été dans l'impossibilité de faire établir des passeports aux jeunes, demandant notamment aux Guinéens de retourner dans leur pays, épreuve difficile à accomplir sur les plans financier et psychologique. Il est à noter que ce phénomène tend à se développer et très probablement à s'élargir à d'autres nationalités.

**Enfin, le renforcement et la structuration de l'équipe médicale ont été une véritable plus value pour le DAMIE.**

**Sylvain BRUNETTI**  
Chef de service



## L'organisation du service d'Assistance Educative

**Le Service d'Assistance Educative exerce deux types de mesures :**  
 La Mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).  
 La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE).

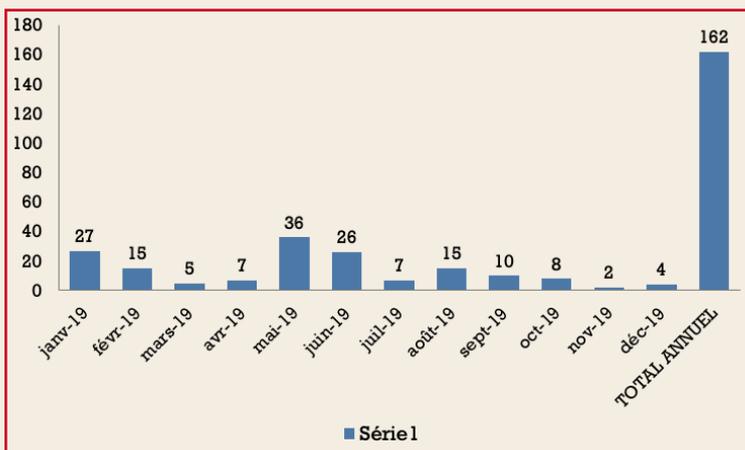
Dans un souci de traitement égalitaire des personnes et de richesse professionnelle, tous les travailleurs sociaux exercent les deux mesures.

Le Service d'Assistance Educative a fonctionné sur trois secteurs géographiques, l'est, l'ouest et le centre du département sur toute l'année 2019.

## Les Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives :

### L'activité du service

Activité M.J.I.E.						
Mois de facturation	Nombre de M.J.I.E. facturées en Enfants	Nombre dossiers facturés	Cumul mensuel en Nombre d'Enfants	Objectif en Nombre d'Enfants cumulé	Ecart Enfants	Réalisation cumulée en %
janvier-2019	27	10	27	12,50	15	18,00
février-2019	15	6	42	25,00	17	28,00
mars-2019	5	5	47	37,50	10	31,33
avril-2019	7	4	54	50,00	4	36,00
mai-2019	36	17	90	62,50	28	60,00
juin-2019	26	15	116	75,00	41	77,33
juillet-2019	7	4	123	87,50	36	82,00
août-2019	15	7	138	100,00	38	92,00
septembre-2019	10	4	148	112,50	36	98,67
octobre-2019	8	7	156	125,00	31	104,00
novembre-2019	2	1	158	137,50	21	105,33
décembre-2019	4	2	162	150,00	12	108,00
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>19</b>	<b>19</b>		<b>150</b>		



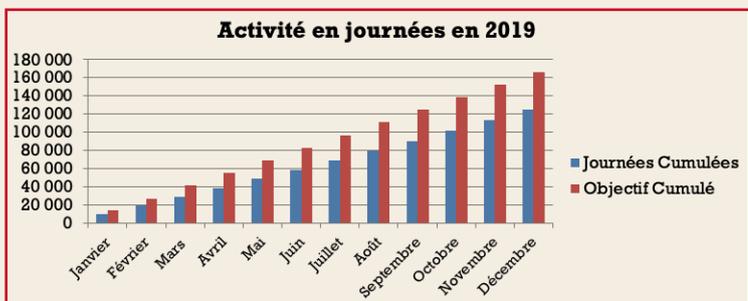
Le Service d'Investigation Educative a fonctionné, comme l'année précédente sur le même modèle que notre service d'Action Educative en Milieu Ouvert, en trois secteurs géographiques, l'Est, l'Ouest, et le Centre du département de la Haute-Loire.

Nous avons réalisé **82 MJIE**, soit un total de **162 enfants suivis** pour un prévisionnel de 91 MJIE pour 150 enfants. Cela représente 90,11 % de l'activité prévisionnelle en terme de mesure par contre cela représente 8% de plus en nombre d'enfants facturés. En effet, cette année, les magistrats ont beaucoup plus sollicité ce type d'investigation.

Nous avons connu une forte activité en début d'année et le mois de mai il y a eu un pic d'activité jamais connu les années précédentes où nous avions du mal à réaliser notre activité. Afin d'équilibrer et adapter l'activité au mieux sur le Département, nous étions en lien régulier avec les magistrats et les services de la PJJ afin d'équilibrer les mesures par service. Or, dès juillet 2019, les deux services étaient saturés, et nous avons dû mettre en attente des mesures de manière exceptionnelle.

De plus afin d'équilibrer au mieux notre activité, nous avons dû reporter, des mesures initialement prévues en 2019 pour l'année 2020.

#### Les Mesures d'AEMO :



En ce qui concerne l'AEMO, nous avons réalisé 124 405 journées en 2019 pour une activité prévisionnelle de 166 440 journées, soit 42 035 journées de moins par rapport au budget. De plus il est à noter que cela fait également 9514 journées en moins que 2018 mais avec une courbe qui s'inverse à partir de juin 2019 où le nombre d'enfants n'a cessé d'augmenter jusqu'en décembre. Pour rappel, en avril 2014, au moment de la création du Pôle Enfance,

l'activité prévisionnelle, considérant la file d'attente, a été fixée à 181 040 journées, correspondant au suivi de 496 enfants simultanément tout au long de l'année.

Cette année 2019 est la deuxième année avec l'activité prévisionnelle basée sur une moyenne de 456 enfants sur toute l'année soit 166 440 journées. Les nouvelles modalités d'accompagnement sont mises en œuvre depuis le 1er juillet 2017 puisque, à la demande du département, nous avons proposé une évolution de l'accompagnement du Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert tendant à une intervention pour chaque enfant suivi, tous les quinze jours, voire trois fois par mois. Les nouvelles modalités d'intervention ont été mises en place à partir du 1er juillet 2017 pour l'ensemble des mesures. En cette fin d'exercice, le tableau de suivi de l'activité montre en réalité que l'activité a réellement baissé les 6 premiers mois de l'année 2019 pour remonter chaque mois à partir de juin jusqu'en décembre. Cette année 2019, nous avons oscillé entre 358 et 424 enfants par mois avec une moyenne sur l'année de 367 enfants ( $4615/12=384,58$ ) sur l'année.

Or, nous nous rapprochons désormais encore plus des 456 mesures que des 496 pour lesquelles nous étions habilités depuis 2015.

### Mise en œuvre du travail en binôme

Nous avons également souhaité que le travail en binôme soit impulsé au niveau du service. Pour ce faire, il a fallu choisir un premier critère d'attribution ; celui de la fratrie en est un. A partir de deux enfants, le travail en binôme se met en place au moment de l'attribution de la mesure.

**Cette organisation de travail est positive et cela pour de nombreuses raisons** : le travail en binôme permet de briser l'isolement professionnel, de faciliter les interventions et de développer notre expertise. De plus, cela assure une continuité auprès des familles lors de l'absence d'un travailleur social.

### Activité 2019

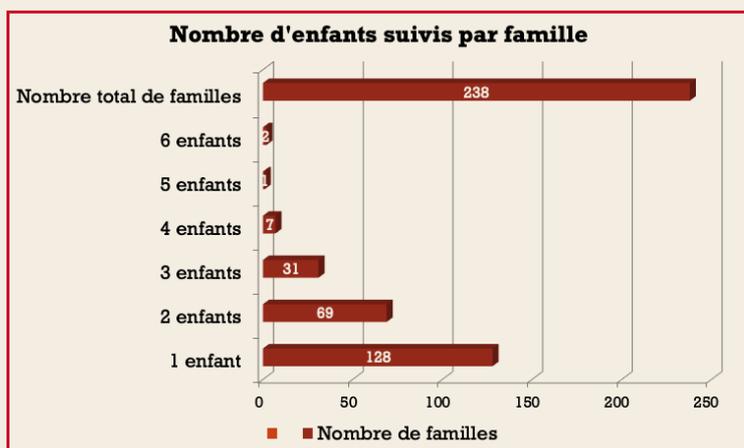
Sur l'année 2019, le service est intervenu auprès de 642 enfants (soit 19 de plus qu'en 2018) ce qui représente 382 familles (soit 32 de plus qu'en 2018) dont 197 nouveaux enfants et 120 nouvelles familles :

	Enfants	Familles
Nombre d'entrées en 2019	272	163
Nombre de sorties en 2019	241	135
Nombre d'enfants suivis en 2019	642	382

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des enfants et familles suivis par le service en les répartissant par secteur d'intervention :

	Enfants
Nombre d'enfants présents au 31/12/19	404 (+35 /2018)
Nombre d'enfants sur le secteur EST au 31/12/19	118 (-1/2018)
Nombre d'enfants sur le secteur OUEST au 31/12/18	122 (+5/2018)
Nombre d'enfants sur le secteur CENTRE au 31/12/18	133 (+31/2018)

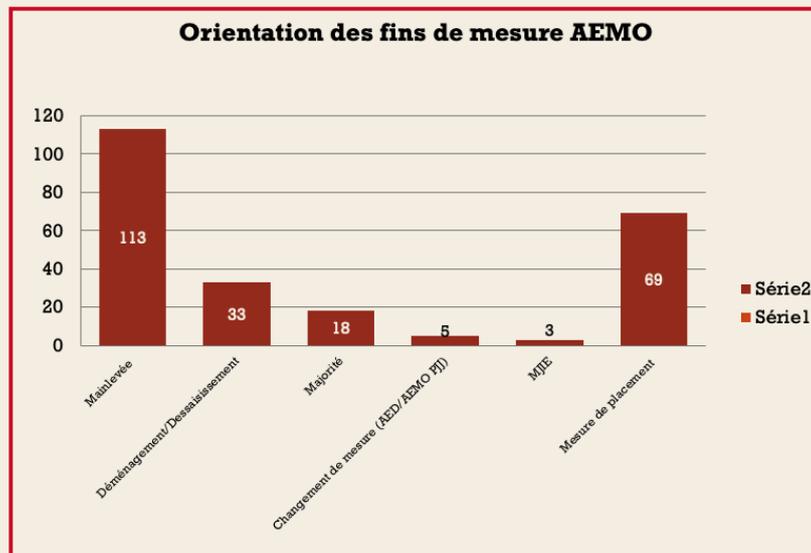
Le graphique ci-dessous nous expose la répartition du nombre d'enfants par mesure



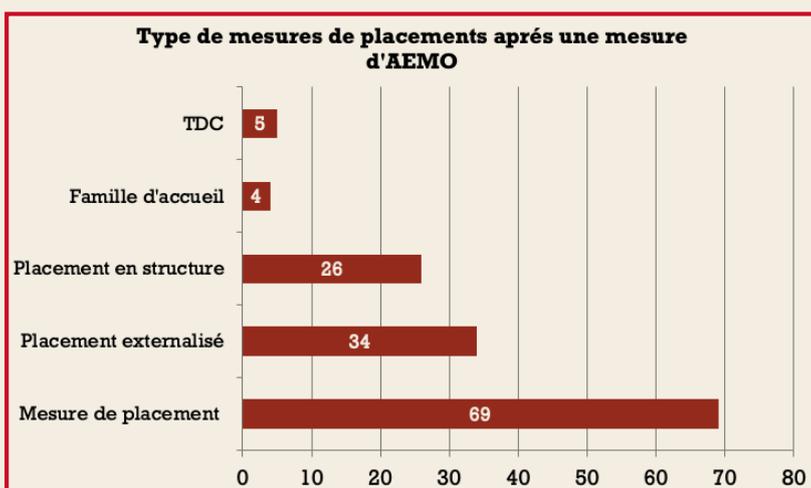
Dans la majorité des mesures, l'intervention concerne un seul enfant, ce qui a une influence également sur l'intervention des professionnels.

Vous pouvez constater que la majorité des mesures sont des mesures avec un seul enfant par dossier puisque cela représente 54% de l'activité. Viennent ensuite les dossiers avec deux enfants (29%). Le reste des dossiers sont des fratries avec plus de 3 enfants soit 17%

## Les motifs de fin d'intervention



Nous avons eu 241 enfants qui sont sortis du dispositif du milieu ouvert sur 2019 . Dans la majorité des situations les mesures se concluent par une main levée en assistance éducative 47%, cela veut dire que les situations ont favorablement évoluées et que les conditions de vie des enfants sont devenues satisfaisantes. En revanche, les décisions de placement à l'issue des mesures représentent 29% des situations.

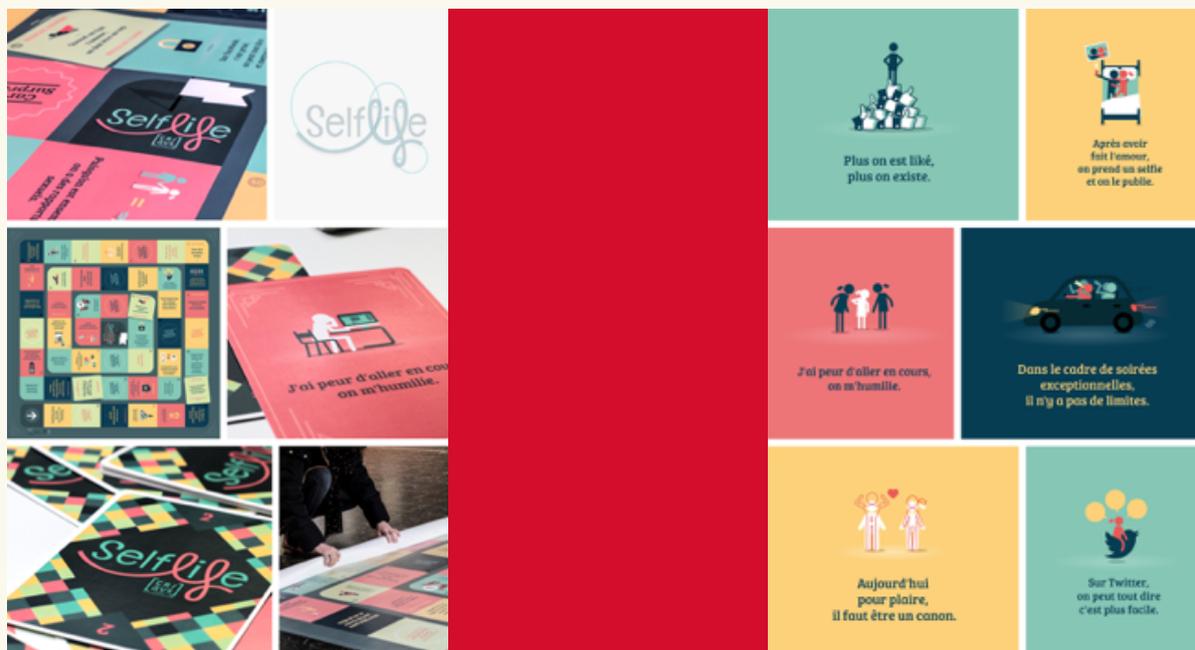


Cependant il est important de faire un focus sur le type des mesures de placement à l'issue de la mesure éducative.

Comme il est décrit sur ce tableau la majorité des mesures de placement prononcées après ou en cours de mesure AEMO restent des mesures de placement externalisé (49%) et 44% sont des mesures de placement dites « classiques » sont orientées en MECS ou Famille d'accueil. Les 7% restant des mesures de placement sont des placements chez un tiers ou sur le Service d'Activités de Jour qui est une mesure de placement en accueil de jour.

## Les actions collectives

Complémentaires aux entretiens classiques, elles permettent une approche spontanée et naturelle de l'enfant et des familles. Les regards croisés des travailleurs sociaux dans des contextes différents permettent de mettre en lumière les aspects méconnus de la personnalité des enfants et des parents.



**Quelques exemples :**

### **PROJET SELF-LIFE**

Deux éducatrices du service, Emilie Yvert et Sandrine Carmentran ont été formées à l'outil « Self-Life ». Le Selflife est un outil de médiation ludique, à visée préventive (primaire ou secondaire), sous forme d'un jeu de l'oie, notamment créé pour une utilisation en stand. Il se joue en équipes, les participants devant prendre position sur les items proposés.

D'orientation éducative, cet outil de médiation cible les questions de la transgression et de la sexualité, deux composantes de la violence sexuelle, et de manière plus large les questions de l'intimité, du rapport aux autres, de la violence, ces conduites à risque, en lien ou non avec des problématiques d'addiction (cyber addiction, addiction au sexe...). Par ailleurs, il mobilise les compétences psychosociales, incontournables vecteurs de prévention en santé mentale.

Cet outil de médiation est proposé à l'ensemble des jeunes accompagnés par le service d'A.E.M.O. Il s'adresse à des jeunes filles et garçons de 15 à 18 ans.

Les groupes seront composés de 10 à 12 jeunes. Leur intervention sera sur les trois secteurs du Département avec trois séances par groupe et par secteur.

Cette action a débuté fin 2019 et sera reprogrammée sur l'année 2020. Des retours pourront être effectués si des informations importantes étaient émises au cours d'une séance.

Un retour sera fait à l'ensemble de l'équipe, fin 2020 lorsque tous les groupes auront participé.



### **Août 2019**

Participation de 7 adolescents au Festival Celta de Saugues en tant que bénévoles encadrés par Malika EL MAROUANI et Marie BOUARD travailleurs sociaux du service. Ce fût un moment de rencontres et de partages avec les autres bénévoles du festival mais également les artistes présents.

L'ensemble du groupe a participé intégralement à la mise en place de la salle de concert et des nombreux parkings. Les jours suivants, ils ont participé activement à la restauration des touristes et des groupes et, en soirée, à la surveillance des sorties de secours. Ils ont aussi régulé la circulation en ville.

Les journées ont été rythmées par les nombreuses tâches à effectuer. Le planning, élaboré par une responsable, doit être scrupuleusement respecté. Nos jeunes ont su s'adapter et se fondre dans le groupe de bénévoles sans aucune difficulté. Les adultes encadrants sont eux aussi bénévoles au même titre que les adolescents.

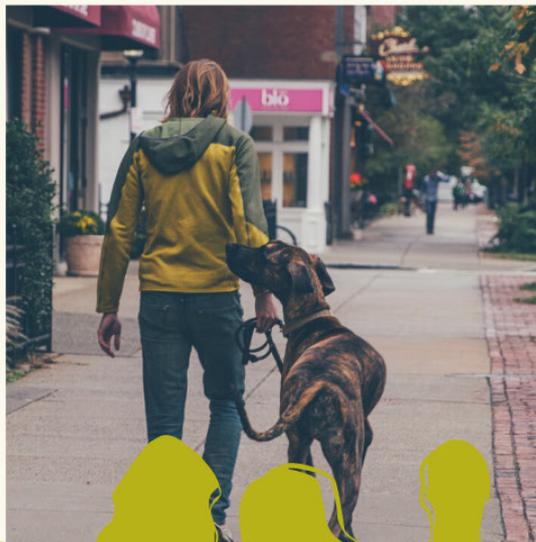
Le dernier après midi a été réservé à la détente et au sport nautique sur Saugues.

Le samedi soir, après le concert, les jeunes ont pu rencontrer Alan STIVELL dans sa loge.

Ces quelques jours de « vivre ensemble » nous permettent de voir ces jeunes dans un autre contexte. La relation de confiance établie entre les adolescents et les adultes leur permette un dépassement d'eux-mêmes. Ils ont prouvé qu'ils avaient des capacités et reviennent de leur séjour « regonflés à bloc » et avec un autre regard sur eux-mêmes et leurs capacités.

**Wanda ROYER**  
Chef de service

**Delphine CHACORNAC**  
Directrice du Pôle



## Pôle Précarité Insertion

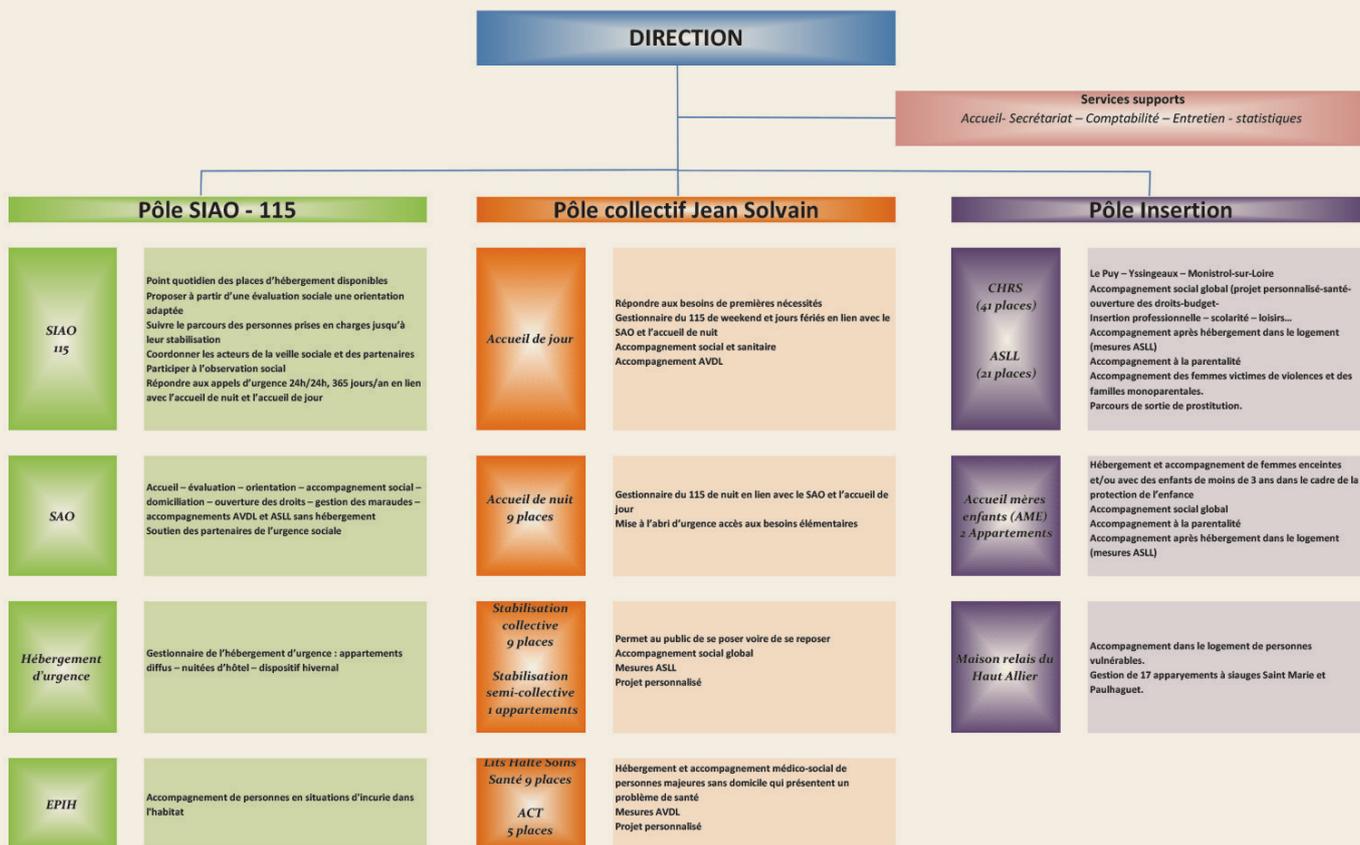
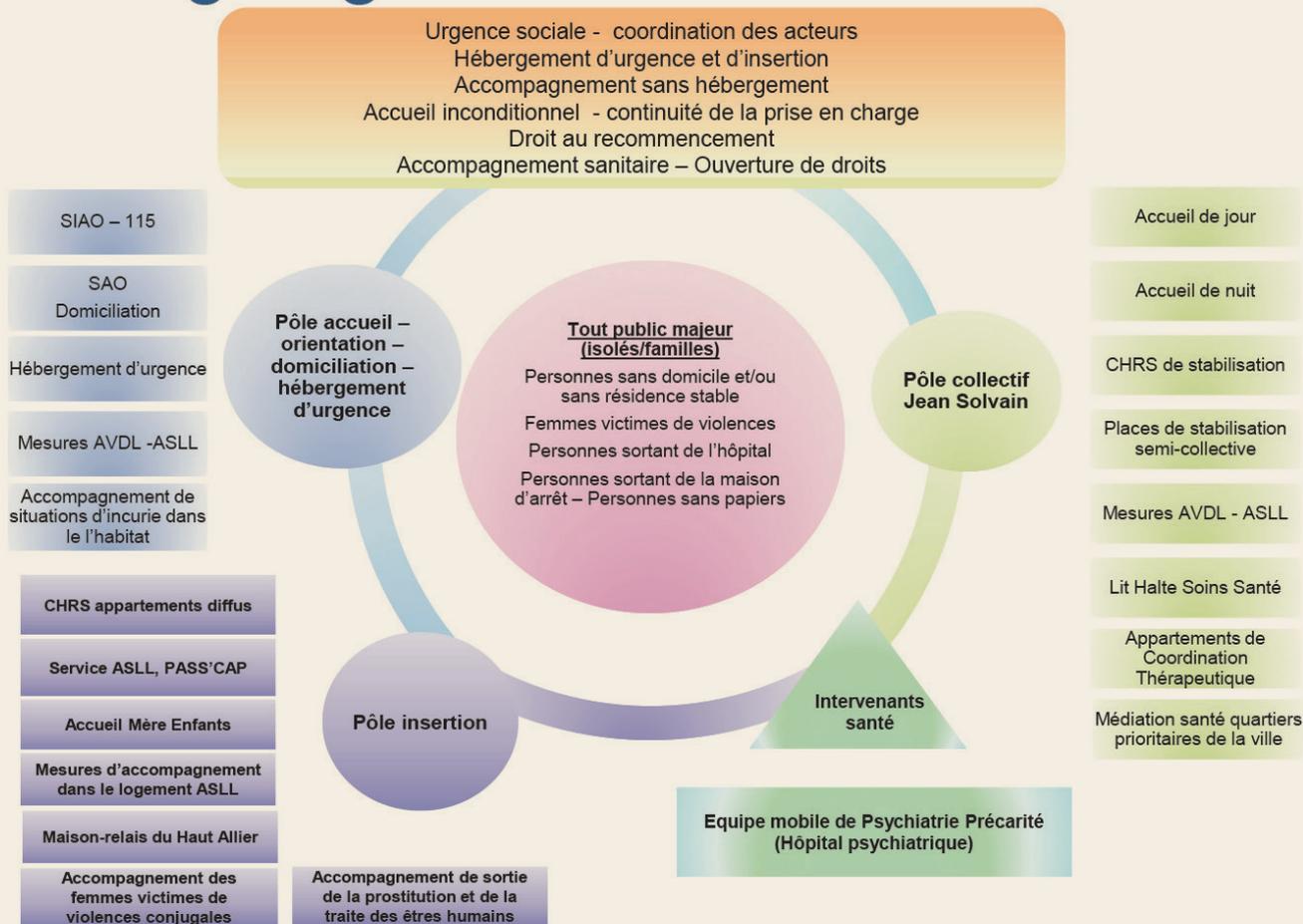
SIAO/ 115 - SAO - ACCUEIL DE JOUR - ACCUEIL DE NUIT -  
CHRS DE STABILISATION - LITS HALTE SOINS SANTÉ -  
APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE -  
HÉBERGEMENT D'INSERTION - MAISON RELAIS

**Pôle Précarité Insertion le Tremplin**

4 rue de la Passerelle - 43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 09 27 25 - ✉ : [contacttremplin@asea43.org](mailto:contacttremplin@asea43.org)

# Organigramme des Services

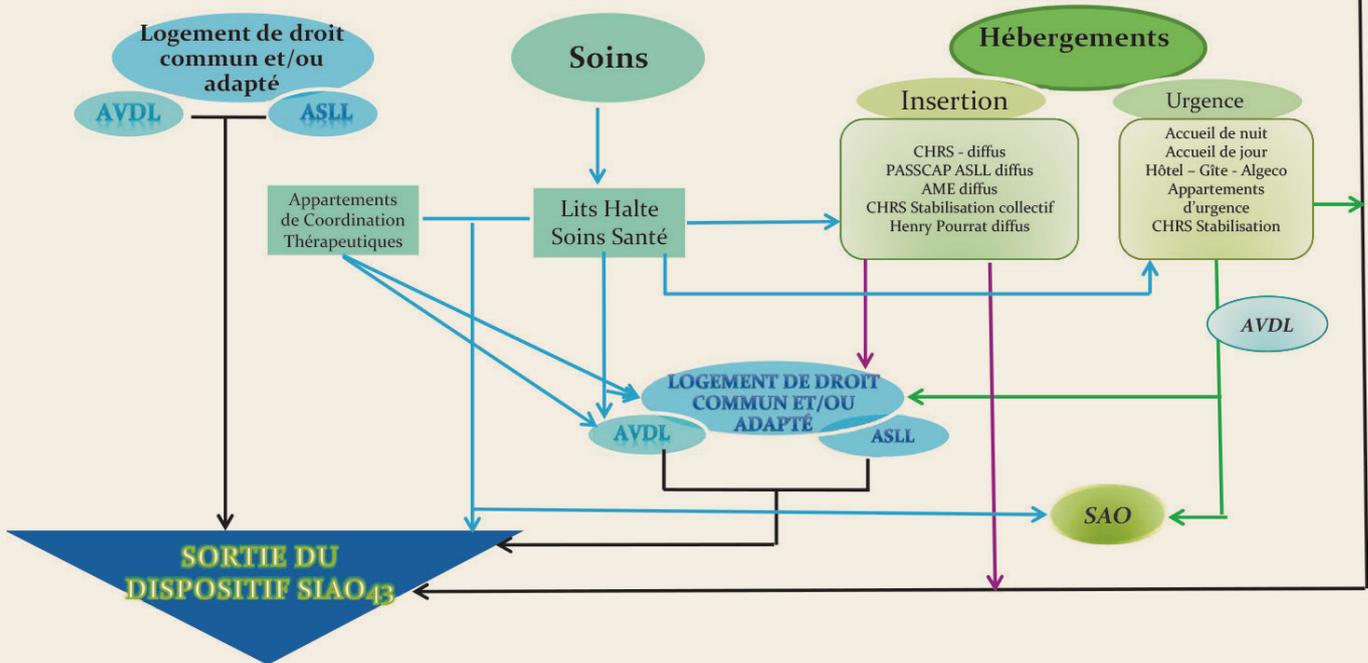


## PARCOURS POSSIBLES POUR UN(E) PERSONNE / MENAGE

**ENTREE DANS  
LE DISPOSITIF  
SIAO<sub>43</sub>**

115 Accueil de jour – Accueil de nuit  
SAO : permanence d'accueil (Le Puy – Yssingaux)  
Maraude  
Maison d'arrêt – Partenaires sociales de la Ville

Accueil – Ecoute – Information – Orientation – Domiciliation – Ouverture des droits – Hébergement  
d'Urgence – Hébergement d'insertion – Accompagnement social – Projet Personnalisé





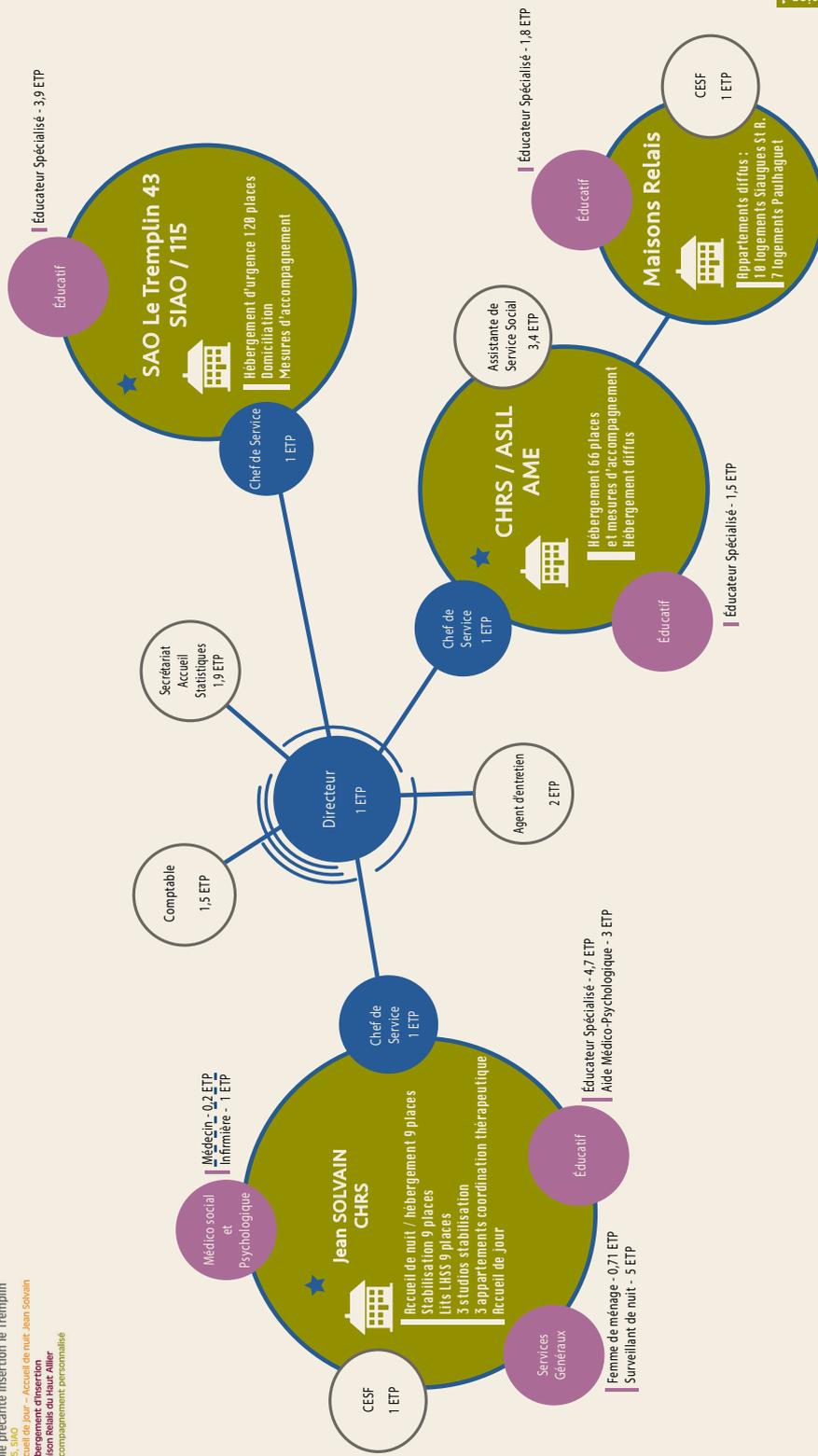
**Pôle précarité insertion le Tremplin**  
115, SIAO  
Accueil de jour - Accueil de nuit Jean Solvain  
Maison Relais de Haut Allier  
Accompagnement personnalisé



A S E A 43

# PÔLE PRÉCARITÉ INSERTION

## Organigramme du Pôle Précarité Insertion



Avril 2019 version 1

- Famille de métiers
- Cadres
- Non Cadres
- Lien hiérarchique
- - - Lien fonctionnel

- ★ Jean SOLVAIN : Accueil de jour et de nuit, irts Halte Soins Santé (LHSS)
- ★ SPO Le Tremplin 43 - 115 (Hébergement d'urgence) - SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation)
- ★ CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) - ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) - AME (Accueil Mère Enfant) - PASS'CAP (Accompagnement parentalité)

## **SIAO** **Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation**

- Organiser et centraliser sur le territoire du département, l'ensemble des demandes de prises en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être (point quotidien et recensement de la disponibilité des 375 places départementales d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté en hiver – 351 places le reste de l'année).

- Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant, chaque fois que cela est possible un accès direct au logement.

- Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel.

- Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration.



- **Hébergement d'urgence gérés par le SAO :**

Personnes issues de la demande d'asile : 32 ménages –

141 personnes

Personnes sans domicile :

63 ménages – 78 personnes

Femmes et familles monoparentales victimes de violences

conjugales : 25 ménages –

47 personnes Mineurs/majeurs

isolés : 7 ménages – 7 personnes

**Soit : 127 ménages pour 273**

**personnes**

**Soit : 42 597 nuitées l'équivalent**

**de 116 places d'hébergement**

- **Coordination et soutien des partenaires :**

Partenaires de la veille sociale –

Accueils municipaux – Associations caritatives

- **Maraudes**

2019 : 102 personnes ont été suivies dans ce cadre, pour 184 contacts

- **Mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL-ASLL)**

2019 : 186 mesures –

254 personnes

- **A partir de décembre expérimentation d'un service d'accompagnement de situation d'Incurie dans l'habitat.**

## **(SAO-115)** **Service d'Accueil et d'Orientation**

- **Gestion du 115**

2019 : 2 369 appels soit une moyenne de 6 appels par jour.

- **Permanence d'accueil et d'orientation**

2019 : 543 ménages – soit 800 personnes reçues - orientées - accompagnées - pour 10428 passages soit une moyenne de 42 passages par jour

- **Service de domiciliation**

2019 : 390 ménages domiciliés – soit 531 personnes (121 hommes, 314 femmes et 96 enfants)







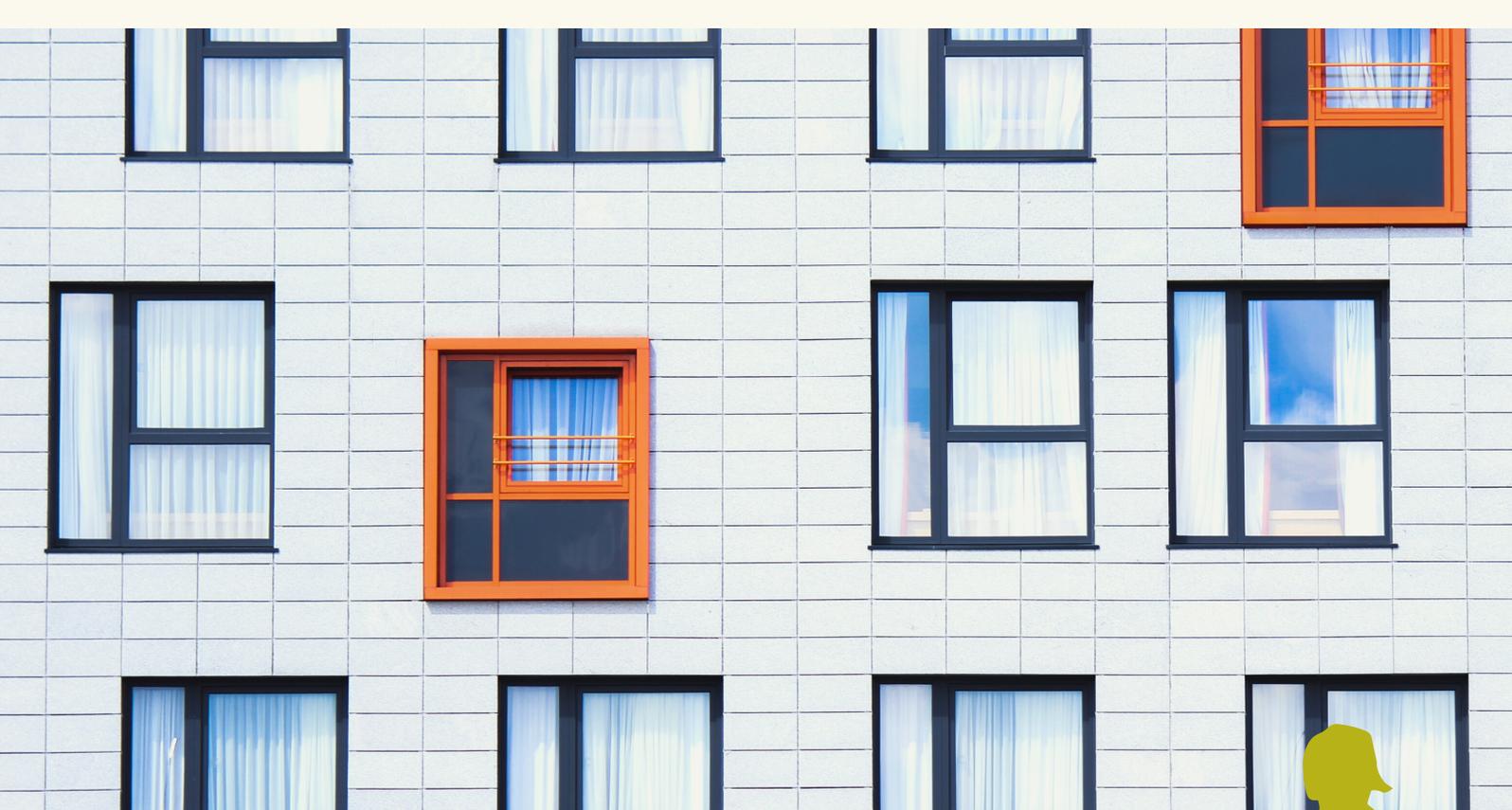
### L'Accueil de jour

- Ouvert de 8 H à 18H tous les jours de l'année
- Objectifs : mettre à disposition un lieu, en accès libre pour les personnes privées de « chez soi » qui le souhaitent qu'elles soient en hébergement d'urgence, squat, en errance et/ou habitant chez des tiers.
- C'est un lieu d'échange, de sociabilité et d'abri, pendant la journée, où il est essentiel de créer du lien social.
- Possibilité de prendre des repas (petits déjeuners, déjeuners), se laver, laver son linge et déposer des effets personnels.
- Lieu professionnalisé l'Accueil de jour est implanté rue Jean Solvain, Il travaille en complémentarité avec le SIAO/115 - SAO, l'Accueil de nuit, les places de CHRS stabilisation, et celles de Lits Halte Soins Santé – ACT et permet « la mise à l'abri » avec la possibilité d'initier un accompagnement social.
- Les travailleurs sociaux de l'Accueil de jour gèrent également le 115 les weekends et jours fériés.
- En 2019 : 367 personnes différentes, (292 hommes, 57 femmes, 9 couples) – 4821 Passages – soit une moyenne de 13 passages par jour (1 passage = Personne comptée une fois par jour même si plusieurs passages dans la même journée) 7 repas par jour en moyenne.



### **L'Accueil de nuit**

- Ouvert de 18h à 8h tous les jours de l'année.
- L'Accueil de nuit a pour objet principal la mise à l'abri.
- En lien étroit avec le SIAO et l'Accueil de jour, l'Accueil de nuit peut être : soit un sas d'attente et d'orientation, soit un dépannage ponctuel avant l'entrée dans un autre dispositif d'hébergement ou de logement, soit un simple temps de pause.
- Les veilleurs animateurs de l'Accueil de nuit gèrent également le 115 de nuit.
- Le nombre d'hébergement réalisé en 2019 : 395 séjours - 257 personnes (208 hommes – 35 femmes – 7 couples) – 2768 nuitées.
- Le temps d'hébergement est limité à 17 jours. Ce temps doit permettre la mise en œuvre d'une orientation et d'un accompagnement s'ils sont consentis.



## CHRS de stabilisation

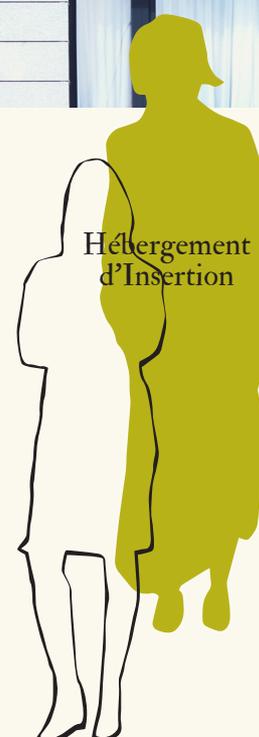
- Les 9 places d'hébergement de CHRS de stabilisation, installées rue Jean Solvain, ont pour objectif d'accueillir 24h/24 des personnes fortement désocialisées, « à la rue » et dont l'état de santé est souvent dégradé. Elles offrent un hébergement à haut seuil de tolérance, conçu autour d'un séjour souple et individualisé. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement social individualisé et continu qui permet : « de se poser, se reposer et de reconstruire les bases d'un projet d'insertion ».

- La durée du séjour et l'orientation de fin d'hébergement dépendent du parcours et du projet de chaque personne, de son engagement dans une démarche d'insertion et de son degré d'autonomie.

- En 2019 : 52 personnes ont été hébergées (7 femmes – 45 hommes).

- Dispositif tolérant il s'adresse, autant aux jeunes de moins de 25 ans (34 % des personnes hébergées) qu'à des personnes de plus de 55 ans (3 % des personnes hébergées) et accueille des hommes seuls (87 % des personnes hébergées) ou des femmes seules (13 % des personnes hébergées) voir le cas échéant, des couples.

- 3 Studios « Henri Pourrat » sont associés aux places de CHRS stabilisation. Hébergement semi-collectif (accompagnement et repas de midi gérés rue Jean Solvain) il est destiné à évaluer la capacité à habiter et, le cas échéant, il peut être utilisé comme lieu de convalescence après un séjour en LHSS. En 2019, 8 personnes hébergées (8 hommes).



## Lits Halte Soins Santé

- Les 9 places de Lits Halte Soins Santé, implanté également dans le bâtiment, rue Jean Solvain, sont ouverts 24h/24 tous les jours de l'année. Le service propose une prise en charge médico-sociale. Les personnes sont accueillies de façon temporaire, quelle que soit leur situation administrative, dès lors que leur état de santé nécessite des soins sans toutefois justifier d'une hospitalisation. Les LHSS ne se substituent pas à l'hôpital et ne sont pas dédiés à une pathologie donnée.

- En l'absence de domicile, ils permettent, aux personnes accueillies, de « garder la chambre », de recevoir des soins médicaux et paramédicaux qui leurs seraient dispensés à domicile si elles en disposaient. Cet « accompagnement médical » est complémentaire à l'accompagnement social proposé.

- En 2019 : **49 personnes ont été hébergées (54 séjours).**

- Parallèlement et du fait que le service est implanté sur le même lieu que l'Accueil de nuit, l'Accueil de jour et les places de CHRS stabilisation (services dédiés à un public sans domicile) 157 personnes ont été soignées, sans être hébergées par le service

## Appartements de Coordination Thérapeutique

- Le développement du travail réalisé à partir de l'Accueil en Lit Halte Soins Santé a montré, en particulier, les manques et les besoins en matières d'accompagnement à la santé.

- Parmi ceux-ci le besoin de prise en charge, sur des durées longues, de personnes en situation de précarité, touchées par une pathologie chronique invalidante (Sida, hépatite, cancer, sclérose en plaque...).

- Les ACT proposent un hébergement à titre temporaire à des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, nécessitant des soins et un suivi médical de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.

- En 2016, l'Association a répondu à un appel d'offre de l'ARS et obtenu la création sur la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay de 3 Appartements de Coordination Thérapeutique qui ont ouvert en mai 2017. En décembre 2019 l'établissement a été autorisé pour la mise en œuvre de 2 Appartements de coordination thérapeutique supplémentaires.

- En 2019 : **12 personnes ont été hébergées et accompagnées.**

## Hébergement d'insertion

- Géré à partir de places d'hébergement : CHRS, ASLL et Accueil Mères-Enfants, ce service a pour mission l'accompagnement global d'insertion du public avec pour principal objectif l'installation des personnes et/ou familles dans un logement durable.

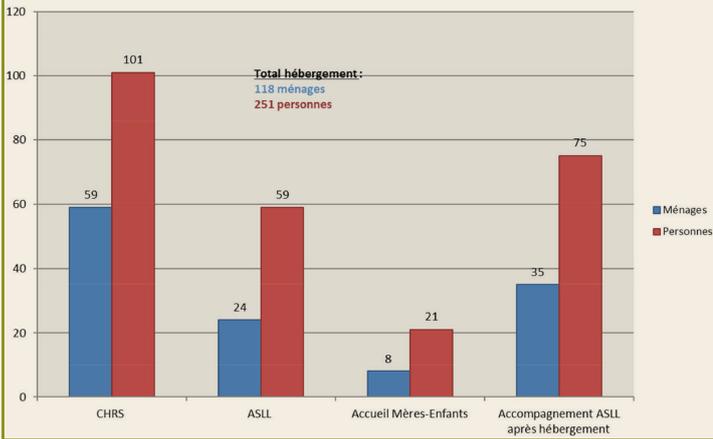
- Service d'insertion, il est défini comme un accompagnement social global souple et adapté à partir duquel sont construits ou reconstruits des parcours de vie de l'hébergement et « la mise en sécurité » au logement (avec pour fondement de considérer la globalité des problèmes posés pour mener au mieux une intervention en direction de solutions durables).

- Au terme du temps d'hébergement nécessaire, un Accompagnement Social Lié au Logement, dans la mesure où il s'avère utile et partagé avec la personne ou la famille, peut être réalisé.

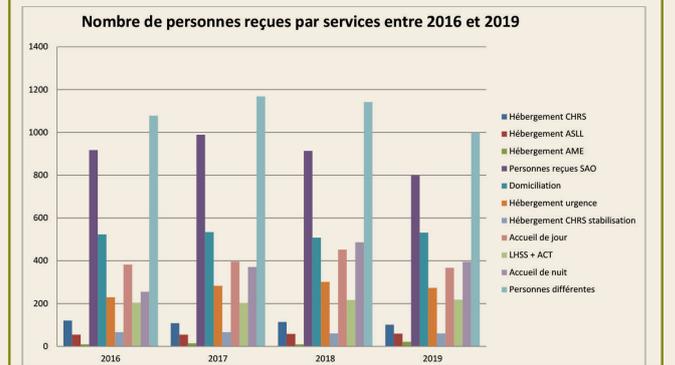
- Le service dispose de 66 places d'hébergement : 36 appartements du studio au T4, sur 3 sites (Le Puy – Yssingaux - Monistrol/Loire)

- Le dispositif : PASS'CAP a pour objectif, entre autres, un accompagnement à la parentalité.

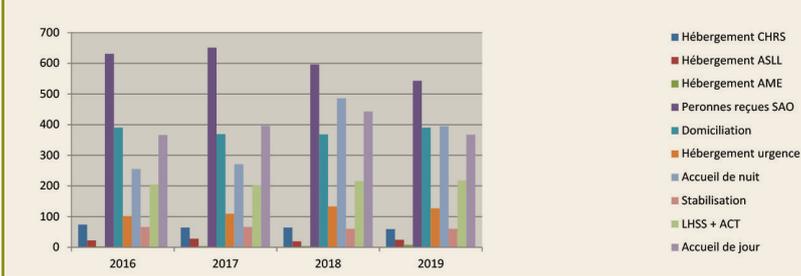
### Hébergements d'insertion réalisés en 2019



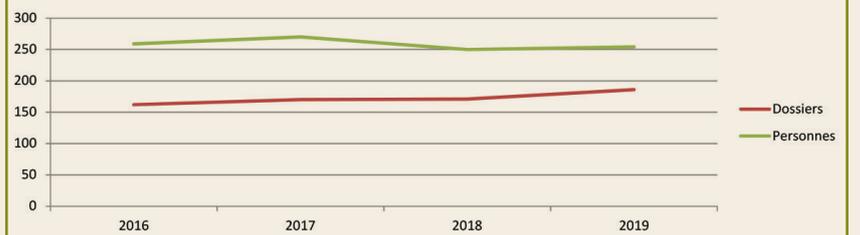
### Résumé de l'activité globale sur les 4 dernières années : 2016 -2019



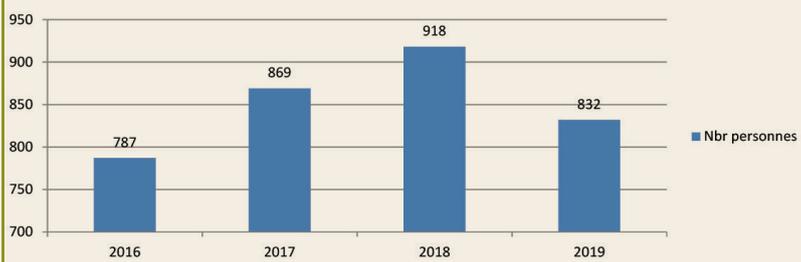
### Nombre de ménages reçus de 2016 à 2019



### Evolution des mesures d'accompagnement d'accès au logement AVDL-ASLL de 2016 à 2019



### Nombre personnes hébergées de 2016 à 2019



### Nombre de places d'hébergement de 2016 à 2019







### **Maison relais du Haut Allier Siaugues Saint Romain – Paulhaguet**

- L'établissement est gestionnaire d'une maison-relais séparée en deux antennes.
- Destinée au logement accompagnés de personnes en situation de vulnérabilité, la maison relais dispose de 17 places (17 Appartements) : 10 à Siaugues Saint Romain et 7 à Paulhaguet.
- 17 Personnes sont accompagnées dans ce cadre : 8 hommes – 9 femmes.



- La maison relais a pour mission d'apporter à des personnes en situation d'isolement ou d'exclusion avec de faibles ressources, l'accès au logement pérenne dans un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans un environnement social.

- En 2019 les services de l'Association ont accompagné et orienté, suivant différentes formules adaptées à leur problématique :  
**759 ménages – 1 016 personnes**

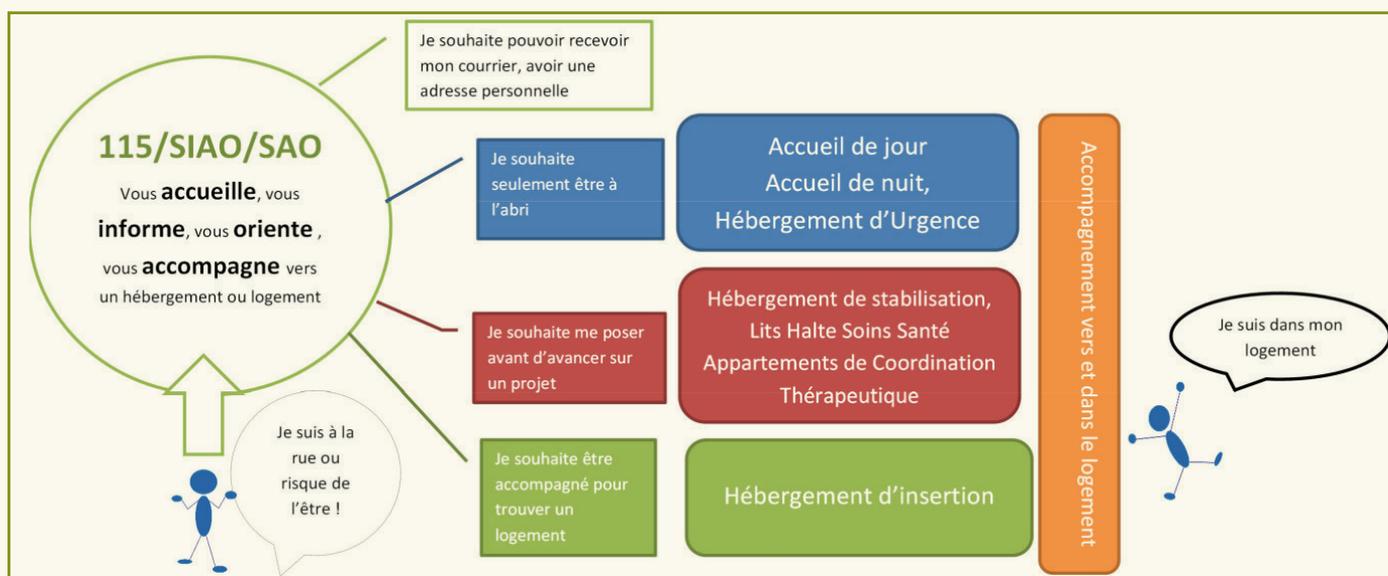
- En 2019 : 50 personnes ont travaillé pour les services de l'établissement y compris l'infirmier des LHSS mis à disposition par l'hôpital Emile Roux.

**A ces 50 personnes, il faut ajouter :**

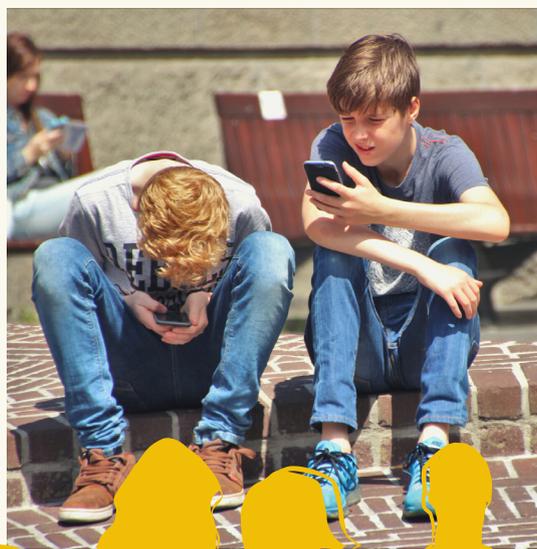
- Pour le fonctionnement quotidien : Les salariés de l'EMPP de l'hôpital Sainte Marie;
- Pour leur proximité : un hôtel du Puy-en-Velay, les services de l'hôpital Emile Roux dans la gestion des LHSS et de l'hébergement d'urgence en période hivernale, les bénévoles et/ou services municipaux qui gèrent les accueils d'urgence temporaires du Département ;
- Pour leur implication tout au long de l'année : les participants aux réunions de réseaux, les partenaires de la veille sociale, les gestionnaires des numéros d'appel d'urgence, dont les services de l'ordre, les professionnels des Associations et établissements partenaires, les Associations caritatives et les bénévoles de toute obédience, les collectivités territoriales partenaires, les services du Conseil Départemental, les services de l'Etat ...
- Parallèlement à l'accompagnement médico-social les services de l'établissement sont également impliqués dans plusieurs réseaux soit en tant que participant soit en tant qu'animateur. Ils sont par ailleurs acteurs des politiques médico-sociales du Département et de la Région : Comité de pilotage – Membres de commissions et de Conseils d'administration...

## En 2019, les services de l'établissement ont plus particulièrement :

- Continué à maintenir et initier des partenariats et des collaborations avec les acteurs départementaux avec pour objectif d'accueillir et d'accompagner mieux le public.
- Finalisé la mise en place du dossier informatique de l'utilisateur.
- Les deux organigrammes qui introduisent ce diaporama ont pour ambition de structurer un établissement qui propose, aux partenaires, au public sans domicile et/ou fragilisé par des conditions de vie précaire, des services adaptés à chacune et chacun selon son projet, ses moyens, ses difficultés et ses engagements.







# Pôle Handicap Enfants

IME - SESSAD - APPART D'ESPALY

**Pôle Handicap Enfants**

53, chemin de Gendriac - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY

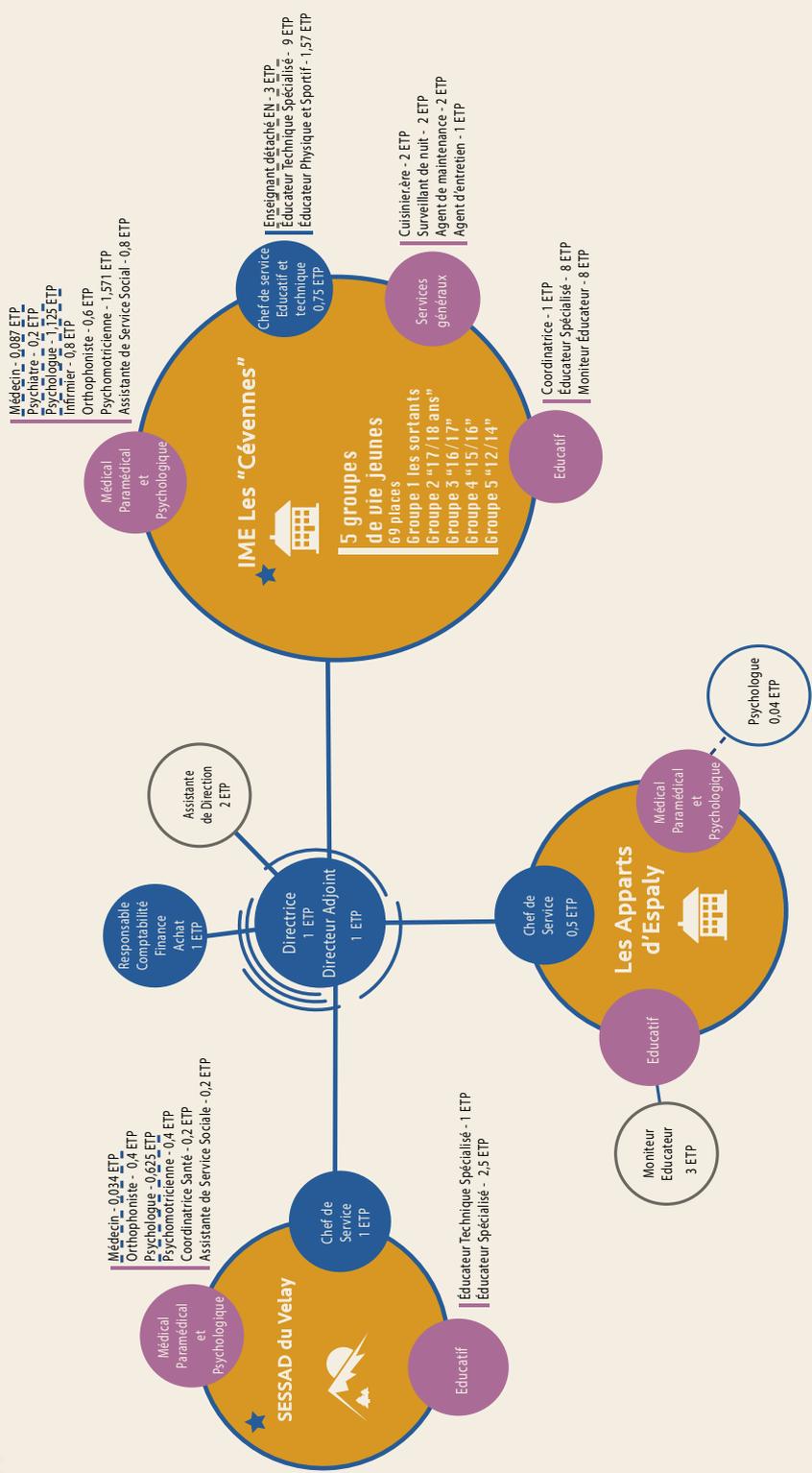
☎ : 04 71 02 94 00

✉ : [cevennes@asea43.org](mailto:cevennes@asea43.org)

✉ : [sessad@asea43.org](mailto:sessad@asea43.org)

✉ : [fespaly@asea43.org](mailto:fespaly@asea43.org)

**Organigramme du Pôle Handicap Enfants**



● Famille de métiers  
 ● Cadres  
 ○ Non Cadres  
 — Lien hiérarchique  
 - - - Lien fonctionnel

★ IME (Institut Médico Éducatif)  
 ★ SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile)

## IME les Cévennes

Cette année 2019 a été marquée par la négociation du CPOM Associatif conjoint ARS/CD 43, négociation qui a débuté par une réunion de lancement le 8 janvier 2019.

Nous avons travaillé à partir des outils cadres élaborés par votre institution :

- Une grille diagnostic partagé
- Un CPOM type PH
- Une bibliothèque des objectifs ARS
- Une instruction régionale ARS

Le calendrier initialement déterminé, a dû être modifié en cours d'année 2019, et la signature repoussée et prévue en mars 2020 a elle-même été mise en défaut par la crise sanitaire que nous affrontons encore aujourd'hui.

En parallèle et en lien avec la négociation de ce CPOM, s'est aussi déroulée une étude Départementale sur le redéploiement de l'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap, à laquelle nous avons activement participé.

Ces deux démarches nous ont permis de dégager des pistes d'évolution du Pôle Handicap Enfants, dont je vais en rappeler les principales.

**Elaborer un schéma directeur de modernisation architecturale du site de l'IME, afin de répondre aux enjeux et objectifs de la fiche action N°4-3 « mise en place de plateformes sur les trois bassins de vie de Haute-Loire en faveur des enfants en situation de handicap », qui tend vers une offre plus adaptable.**



Le Pôle Handicap Enfants de l'ASEA 43 a déjà engagé une réflexion pour adapter ses actuelles modalités d'accueil afin de les mettre en adéquation avec les nouvelles politiques publiques et les objectifs du PRS, à savoir : Une diminution de l'internat de 60 à 42 places.

-Une augmentation du semi-internat de 9 places à 39 places.

-Une création d'une unité d'accueil de jour (incluses dans les 39 places).

-Une augmentation du SESSAD de 25 à 34 places en fonction des besoins du territoire (objectif 2023).

-L'accueil de personne à mobilité réduite (PMR) : nous possédons un pavillon d'internat entièrement accessible, et les travaux envisagés permettront de rendre (en partie) accessibles les autres pavillons.

**Nous proposons le scénario suivant :**

Rénover 3 pavillons d'internat, à raison de 10 lits par pavillon. A ce jour une étude de faisabilité est en cours.

-Ce projet de modernisation permettra l'accueil en internat, alternat, de répit ou d'urgence... de 42 jeunes soit en fil active 46 jeunes.

-Réhabiliter 1 pavillon d'internat (le 4ème) en pavillon d'accueil de jour pour répondre aux besoins émergents des enfants en situation de handicap (accueil séquentiel, de jour, de tout type de handicap, plus jeune âge...) et de répondre aux exigences d'un fonctionnement en mode dispositif (proposer des prestations spécifiques et ciblées à des jeunes accompagnés au SESSAD du Velay, à des jeunes d'autres ESMS, de préparer des admissions pour éviter des ruptures de parcours, de proposer des accueils de répit...).

**Proposer une offre d'accompagnement modulaire, inclusive et agile, nous proposons :**

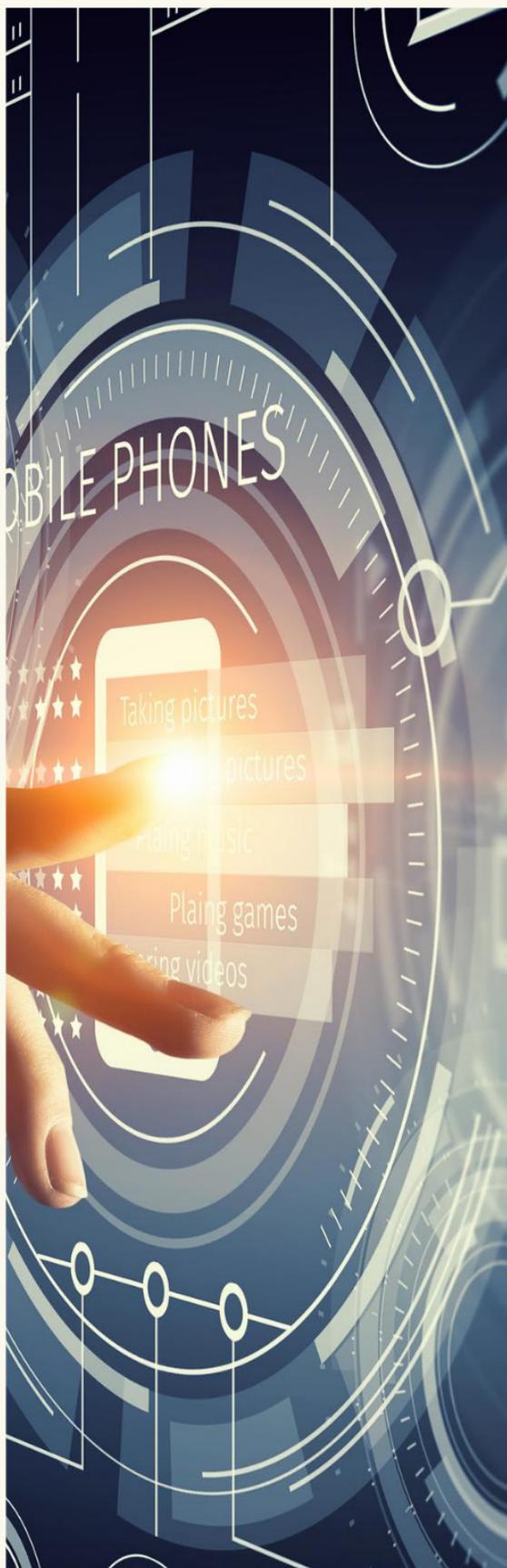
1- Ouverture de l'IME et du SESSAD à 210 jours par an, pour cela revoir le calendrier d'ouverture en concertation avec les familles et les besoins repérés du public accueilli.

2- Possibilité d'accueillir en internat et hors périodes scolaires des situations dites « complexes », pour cela engager une réflexion départementale inter-associative et interinstitutionnelle.

3- Révision des autorisations pour le SESSAD et l'IME : élargir la tranche d'âge à partir de 6 ans jusqu'à 20 ans.

4- Réajuster le nombre de places entre internat et semi-internat en fonction des besoins du territoire

5- Une augmentation du SESSAD de 25 à 34 places. Cette augmentation sera progressive sur les 5 ans du CPOM et en réponse aux besoins.



### Déployer un Dossier Unique dématérialisé de l'Usager

L'élaboration et le suivi du projet personnalisé des personnes en situation de handicap sont freinés par le manque d'un dossier unique de l'utilisateur dématérialisé.

**Le Pôle Handicap Enfants a œuvré tout au long de l'année 2019, et continue en 2020, pour s'équiper d'un système d'information efficient permettant de :**

- Dématérialiser le dossier unique de l'utilisateur
- Mettre en adéquation les prestations avec les besoins évalués selon la nomenclature SERAFIN-PH
- Sécuriser le parcours de l'utilisateur (droit d'accès défini, traçabilité, continuité de l'accompagnement, transmission de l'information...). Se mettre en conformité avec le RGPD en vigueur (confidentialité, secret partagé, recueil des données...).

Le logiciel choisi est « INTERNCONSULT », le déploiement a démarré en mars 2020 (formation du personnel, restructuration du réseau informatique, équipement...) et s'est interrompu du fait de la crise sanitaire, nous espérons pouvoir achever son déploiement pour une opérationnalité pleine et entière en septembre 2020.

### Sécuriser le circuit du médicament dans les établissements du Pôle Handicap Enfants

Les utilisateurs sont amenés à prendre occasionnellement ou régulièrement des prescriptions médicales. Les établissements concernés par le circuit du médicament sont dotés de médecins et d'infirmières.

**Le Pôle Handicap Enfants, pour les établissements concernés a réalisé les objectifs suivants en 2019 :**

- D'élaborer une procédure du circuit du médicament en conformité avec les références réglementaires en vigueur et reprenant les étapes suivantes : prescription, acheminement, préparation des médicaments, aide à la distribution et prise médicamenteuse, traçabilité.
- Revoir les agencements des infirmeries pour plus de sécurisation des médicaments et équipements médicaux
- Former les infirmières aux protocoles nécessaires.

## Rétrospective sur l'activité 2019 de l'IME

### Activité de l'établissement :

Le taux d'occupation de l'IME est de 93,1 % en 2019.

Evolution du Semi-Internat			
Année	2017	2018	2019
Nombres de journées	2459	2524	2350

Évolution de l'Internat			
Année	2017	2018	2019
Nombres de journées	11236	111105	10497

Effectif et profil du public accueilli :

* Année	file active	garçon	filles	amendement creton	durée de séjour	entrée	sortie
sortie	90	51	39	13	1880	16	16
sortie	86	48	38	12	1635	11	14
sortie	83	43	40	14	1825	12	13
sortie	89	49	40	17	1598	19	19

Les statistiques de l'IME restent stables sur les 4 dernières années, nous notons **une file active qui oscille entre 1,3 et 1,2.**

**Le nombre d'amendement CRETON est resté stationnaire jusqu'en 2018**, il représentait entre 14 et 16% de notre file active. En 2019, il a atteint 19% de l'effectif, mais 12 jeunes de 20 ans et plus sont sortis en 2019 soit 60% des amendements Creton.

**En 2019, nous comptabilisons 19 sorties, dont :**

- ⇒ 10 jeunes orientés en ESAT,
- ⇒ 1 en ESATT,
- ⇒ 5 en apprentissage avec le CFAS,
- ⇒ 3 à domicile,
- ⇒ 12 jeunes avaient 20 ans et plus à leur sortie,
- ⇒ 7 jeunes avaient entre 16 et 19 ans à leur sortie,
- ⇒ 12 garçons et 7 filles.

Nous comptabilisons en 4 ans (2016/17/18/19) 62 sorties de jeune de l'IME.

**La durée de séjour oscille entre 4.5 ans et 5 ans.** Au regard de l'âge d'entrée dans l'établissement qui se situe majoritairement entre 12 et 15 ans, cette moyenne apparaît rationnelle afin de préparer le projet professionnel et/ou social des jeunes.

## Ouverture sur l'extérieur des prestations de l'IME :

### Stages professionnels :

En 2019, il y a eu 296 semaines de stage réalisées par 31 jeunes, soit 35 % des jeunes de l'IME ont effectué une ou plusieurs semaines de stage professionnalisant.

### Nous retrouvons comme lieux de stage :

- En milieu ordinaire : 82 semaines de stage,
- En milieu protégé : 214 semaines

Depuis 2018, nous avons mis en place des stages découvertes en milieu protégé (ESAT) pour des jeunes de 16 ans et plus. Ces stages découvertes sont à temps partiel (1 à 2 demi-journées par semaine au début) et sont encadrés par un éducateur de l'IME, qui accompagne les jeunes durant l'exécution du travail demandé. Progressivement et selon l'évolution du jeune, le stage pourra aller jusqu'à 3 jours par semaine avec ou pas l'accompagnement de l'éducateur de l'IME. En 2019, 6 jeunes ont pu bénéficier de cette nouvelle formule de stage. Ces stages découverte sont réservés à un public en grande difficulté cognitive et/ou relationnelle, pour lesquels nous entrevoyons qu'un accompagnement de longue haleine sera nécessaire pour rendre possible leur insertion professionnelle.

### L'inclusion dans la cité :

L'IME propose des séjours allant d'un week end à une semaine. En 2019 nous avons réalisé 15 séjours de 3 jours et plus pour un total de journée de 491.





## Rétrospective sur l'activité 2019 du SESSAD

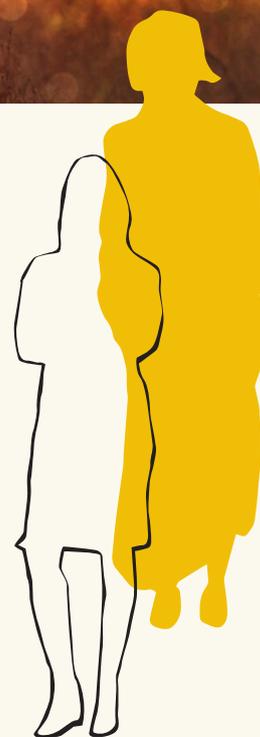
### Population

#### Répartition par âge et par sexe :

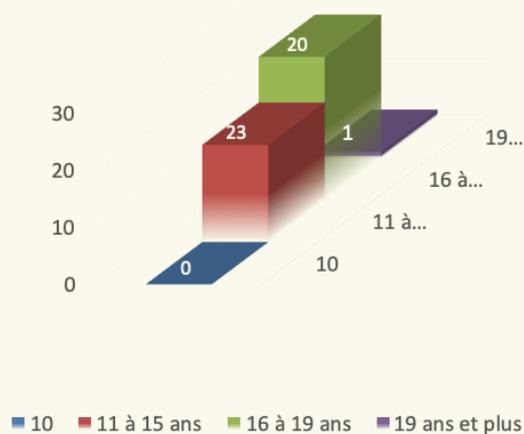
43 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019.

**Classe d'âge** au 31/12/2019 :  
Le SESSAD accueille en majorité des collégiens et des lycéens. Nous avons, malgré les recommandations de diagnostics précoces, de moins en moins de demandes pour des enfants jeunes.

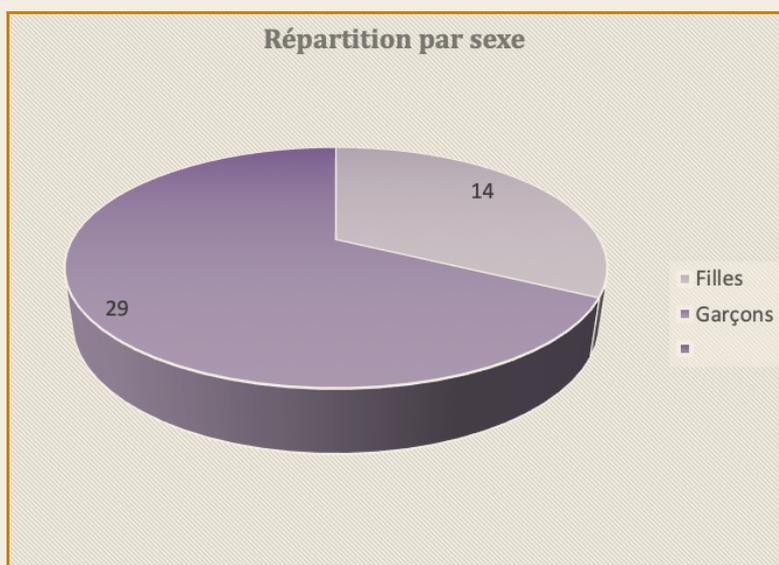
La moyenne d'âge des enfants accompagnés est stable au fil des années.



RÉPARTITION PAR ÂGE



### Répartition par sexe



Un accueil plus important d'enfants de sexe masculin.

A noter, comme les années précédentes que nous accompagnons majoritairement des collégiens.

Nous intervenons majoritairement pour des familles habitant le bassin du Puy en Velay. Sur 36 enfants accompagnés en 2018, 25 étaient domiciliés sur les communes de la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

### Mouvements des bénéficiaires :

**Entrées :** 13 jeunes ont été admis sur le service

en 2019

**Sorties :** 13 jeunes sont sortis au cours de l'année 2019 (2 déménagements, 9 poursuite de scolarité en milieu ordinaire, 2 orientation IME)

### • Établissements scolaires où nous intervenons :

Établissements	ULIS élémentaire	ULIS Collège	ULIS Lycée	SEGPA	CAP
	2	28	14	1	5

### L'année 2019 a été riche en réussites :

- ⇒ 6 jeunes ont obtenu le CFG et 1 le Brevet des Collèges mention bien;
- ⇒ 1 jeune a obtenu son CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif;
- ⇒ 1 jeune a réussi son CAP mécanique poids lourd en apprentissage;
- ⇒ 2 jeunes ont trouvé un emploi en apprentissage pour la poursuite de leur parcours professionnel (un en maçonnerie, l'autre en installation sanitaire);
- ⇒ 2 jeunes ont validé leur code et ont pu ainsi accéder aux leçons de conduites.

### Durée d'accompagnement

Année de référence	Nombre de jeunes suivis au cours de l'année	Nombre de sorties au cours de l'année	Durée moyenne d'accompagnement
2016	33	12	2.3 ans
2017	34	10	3 ans
2018	36	6	3.7 ans
2019	43	13	2.4 ans



### **L'accompagnement thérapeutique :**

Les accompagnements thérapeutiques médecin, psychologue, orthophoniste et psychomotricienne ont lieu sur les lieux de scolarité ou sur le service.

#### **Données chiffrées**

- Visites avec Dr Colombier : 31
- Consultations Dr Cendres : 18
- Accompagnements en consultations chez des médecins spécialisés : 6 (Neurologue, Dentiste, Psychiatre) Suivis téléphoniques en rhumatologie : 5
- Projet nutrition santé : 1 journée avec 5 enfants

⇒ Les psychologues rencontrent systématiquement tous les jeunes dès l'admission et pendant la période d'observation. Les entretiens se poursuivent dans le cadre du projet personnalisé. Les suivis sont hebdomadaires et ont lieu à l'école et au service pour les apprentis ou les lycéens. La fin d'un suivi s'amorce en espaçant progressivement les entretiens, 33 jeunes ont bénéficié d'un suivi régulier toute l'année. Les Psychologues rencontrent les familles et collaborent avec les enseignants. Ils participent aux réunions cliniques de tous les jeunes.

⇒ L'Orthophoniste et la Psychomotricienne interviennent sur prescription médicale en fonction des besoins repérés et dans le cadre du projet personnalisé du jeune.

#### **Données chiffrées psychomotricienne :**

- 9 jeunes reçus
- 192 séances individuelles (6X32) dont séances de balnéothérapie, piscine, salle snoezelen, médiation équestre)
- 7 rencontres avec les parents

#### **Données chiffrées orthophoniste :**

- 2 suivis en libéral
- 2 suivis au SESSAD



### Rétrospective sur l'activité 2019 Les APPARTS

- Au niveau du Conseil Départemental, suite à de nombreuses réflexions récurrentes ces dernières années, une demande de modification d'agrément a été déposée courant 2019 : à savoir une augmentation de la durée d'accueil au-delà de deux années, ainsi qu'un recul de l'âge limite permettant de bénéficier d'un accompagnement aux Apparts jusqu'à 25 ans.



**Nous avons également obtenu une place d'accueil temporaire, en plus des 8 places autorisées par l'agrément.**

• D'autre part, le foyer a été soumis dès le début de l'année 2019 à un nouveau règlement d'Aide Sociale qui a été unifié sur tous les foyers d'hébergement du département. Ce système a mis fin pour Les Apparts à un régime dérogatoire concernant les reversements faits par les résidents auprès de l'Aide Sociale du département.

• Au niveau de l'Association gestionnaire, l'achat du bâtiment des Apparts par l'ASEA 43, est venu enrichir son patrimoine dans le courant de l'année 2018. Pour les Apparts, passer de locataire à propriétaire, cela signifie de nouvelles libertés, mais aussi de nouvelles obligations. Le fonctionnement du syndic a été revu et allégé. Des travaux de rénovation et de mise en conformité pour la sécurité incendie en particulier ont été conduits.

Le comptage de ces journées concerne les jeunes qui sont accueillis sur notification MDPH et avec bénéfice de l'Aide Sociale du département.

**En 2019, nous avons réalisé 2 538 journées**, soit une augmentation de 12.8 % par rapport au bilan de 2018, lui-même en augmentation de 20% par rapport aux années précédentes.

**Cela correspond à un taux d'occupation d'environ 87%** par rapport au nombre de journées théoriques (nombre de places x nombre de journées d'ouverture, soit 8 places x 365 jours = 2 920 journées).

**Au cours de l'année 2019, nous avons réalisé 220 journées sur des périodes d'accueil de stagiaires (donc hors orientation MDPH, mais sur convention de stage), soit une équivalence en nombre de jours de l'accueil d'un neuvième résident sur presque 8 mois.**

**Ces journées se décomposent comme suit :**

- 161 journées pour des stagiaires de l'IME
- 25 journées pour une personne en scolarisation CFAS
- 34 journées pour un jeune sorti de l'IME en juillet 2019, entré en apprentissage dans l'été 2019 et qui avait besoin d'un hébergement.

L'accueil de jeunes stagiaires venus de l'IME des Cévennes contribue à une collaboration active au sein du Pôle Handicap Enfant. Cela confirme la pertinence d'une logique de parcours d'accompagnement personnalisé à l'intérieur du Pôle.

**On parvient à un total de 19 personnes ayant bénéficié des services des Apparts au cours de l'année 2019 sur des modes d'accueil et d'accompagnement diversifiés répondant dans chaque situation à des besoins spécifiques.**

**Sur l'ensemble des 10 personnes accueillies sur l'année 2019, on décompte :**

- 3 jeunes femmes et 7 jeunes hommes

A leur entrée aux Apparts, les 4 jeunes adultes admis avaient entre 17 ans et 20 ans.

Au 31/12/2019, l'âge des résidents présents aux Apparts s'échelonne de 18 ans à 21 ans (2 de 18 ans et plus, 1 de 19 ans, 2 de 20 ans et 3 de 21 ans)

**Sur les 10 personnes de la file active :**

- 2 personnes bénéficient d'un contrat de 3 ans en ESAT Transitionnel (ESAT de Meymac)
- 2 personnes bénéficient d'un contrat en ESAT (ESAT de Meymac ou des Horizons)
- 4 personnes bénéficient d'un contrat d'apprentissage sur des domaines variés
- 2 personnes ont bénéficié d'un contrat d'accompagnement avec l'Ecole de la Deuxième Chance

**En ce qui concerne les résidents présents au 31/12/2019, les temps d'accompagnement dont ils ont bénéficié depuis leur arrivée aux Apparts varient de 3 à 28 mois.**

Laurence MALOSSE  
Directrice du Pôle





# Pôle Handicap Adultes

MEYMAC - LES FOYERS - SAM - SAVS -  
CAP EMPLOI - SAMSAH - FAM APRES

## Pôle Handicap Adultes

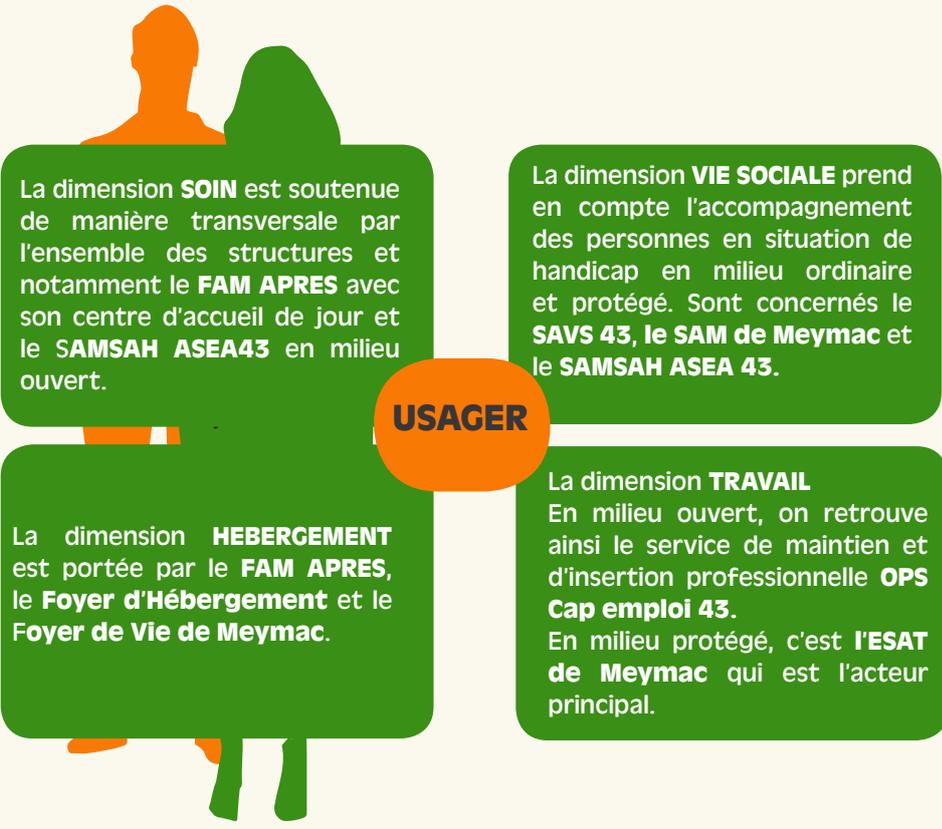
Meymac - 43150 LE MONASTIER/GAZEILLE - ☎ : 04 71 03 88 90

- ✉ : foyermeymac@asea43.org - ✉ : esatmeymac@asea43.org - ✉ : savs@asea43.org - ✉ : sam@asea43.org -
- ✉ : samsah@asea43.org - ✉ : famapres@asea43.org - ✉ : cap@capemploi43.org

## intro

### Un projet de pôle alliant VIE SOCIALE, SOIN, TRAVAIL et HEBERGEMENT

Le pôle Handicap Adultes réunit 8 établissements et services de l'Association et permet d'apporter une réelle diversité d'offre d'accompagnement ou d'accueil avec la volonté de mettre en place des parcours personnalisés pour chaque personne au sein du pôle, sans créer de discontinuité de parcours entre les structures. L'offre d'accompagnement se structure ainsi autour de quatre besoins principaux de l'utilisateur :



La dimension **SOIN** est soutenue de manière transversale par l'ensemble des structures et notamment le **FAM APRES** avec son centre d'accueil de jour et le **SAMSAH ASEA43** en milieu ouvert.

La dimension **VIE SOCIALE** prend en compte l'accompagnement des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et protégé. Sont concernés le **SAVS 43**, le **SAM de Meymac** et le **SAMSAH ASEA 43**.

#### USAGER

La dimension **HEBERGEMENT** est portée par le **FAM APRES**, le **Foyer d'Hébergement** et le **Foyer de Vie de Meymac**.

La dimension **TRAVAIL**  
En milieu ouvert, on retrouve ainsi le service de maintien et d'insertion professionnelle **OPS Cap emploi 43**.  
En milieu protégé, c'est l'**ESAT de Meymac** qui est l'acteur principal.

**Sur l'année 2019, la vie du Pôle Handicap Adultes a été marquée par trois étapes importantes :**

#### • Création du Foyer de Vie de Meymac

Le périmètre du Pôle Handicap Adultes a évolué avec l'**ouverture du Foyer de vie** dès le mois de janvier 2019, une étape importante du projet de pôle a ainsi été franchie permettant de visualiser le parcours de l'utilisateur au sein des établissements et leur garantir une qualité d'accompagnement adaptée à leurs besoins et capacités.

#### • Installation du dispositif de milieu ouvert

L'offre d'accompagnement du Pôle Handicap Adultes s'est étoffée avec l'installation des trois services SAMSAH, SAVS et Service d'Accompagnement de Meymac en plateforme de service à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Cette **création du dispositif de «milieu ouvert»** permet une mutualisation des moyens pour un meilleur accompagnement des usagers : les membres des équipes éducatives et sociales collaborent, les fonctions supports sont mutualisées entre ces trois services.

#### • OPS Cap emploi

Depuis cette année seulement, les services Maintien SAMETH et Insertion Cap emploi font un seul service : l'**Organisme de Placement Spécialisé Cap emploi** dont l'équipe de conseillers travaille sans cesse à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi sur le territoire.

## Etat des lieux du projet du Pôle Handicap Adultes au 31 décembre 2019

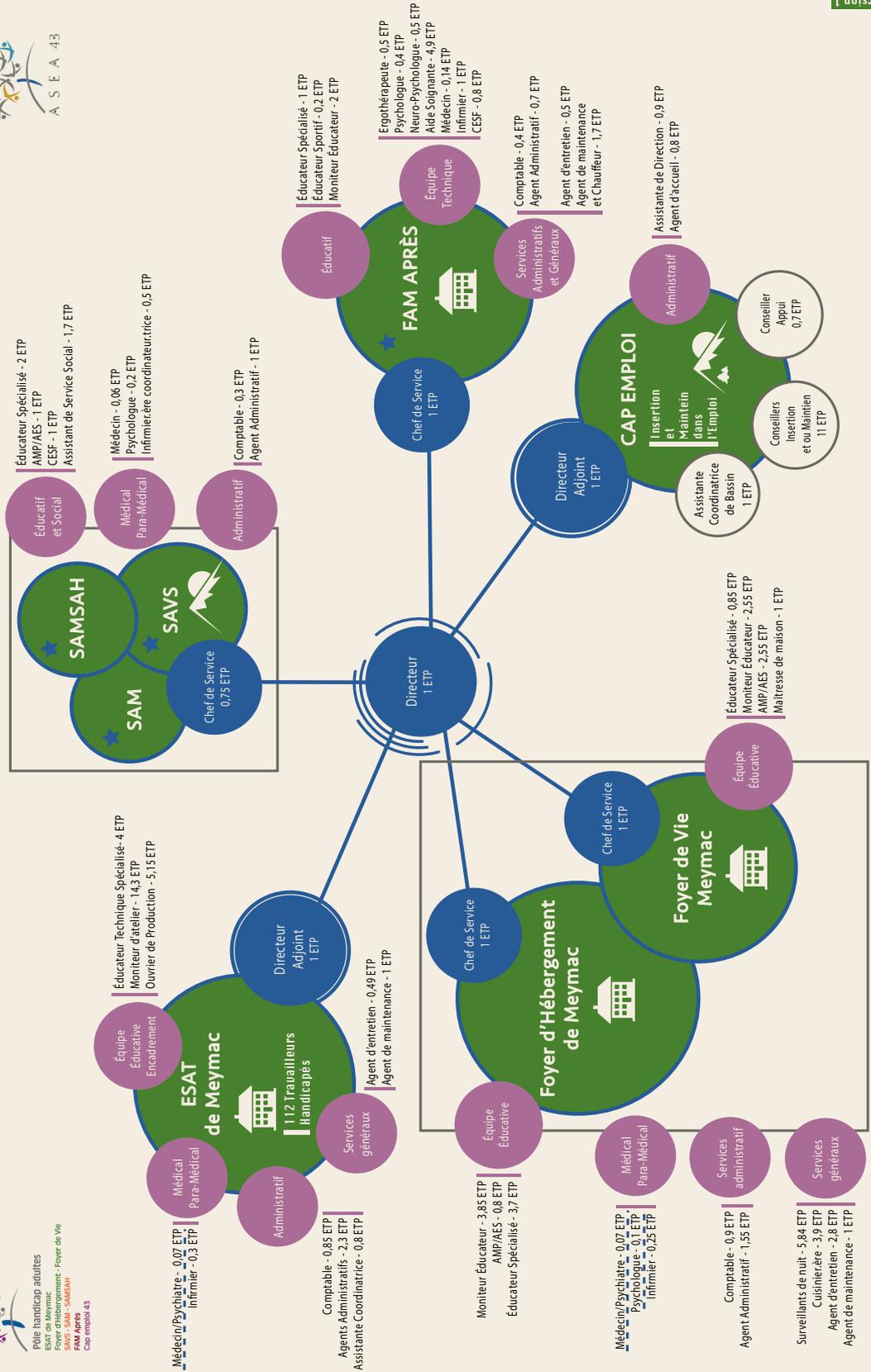
Rédigé en 2018, le projet du Pôle Handicap Adultes expose les objectifs stratégiques d'évolution, de progression et de développement que le Pôle veut développer dans les 5 prochaines années. Ces orientations s'inscrivent dans le plan stratégique associatif.

Structure	Objectifs stratégiques	
<b>SAMSAH</b>	Ecriture du projet de service Mise en conformité par rapport au cahier des charges SAMSAH 43	Projet 2020 Réalisé 2019
<b>SAM</b>	Intégration du service au dispositif commun «Milieu ouvert»	Réalisé 2019
<b>SAVS 43</b>	Séparation des activités ASEA 43 et Croix Rouge Réactualisation du projet de service Réadaptation de la démarche qualité	Réalisé 2019 Projet 2020
<b>SAVS – SAM – SAMSAH</b>	Création d'un dispositif (plateforme) en «milieu ouvert» Dans une logique de pratiques d'interventions communes, écriture du projet de service globalisé SAMSAH – SAVS – SAM	Réalisé 2019
<b>Foyer d'Hébergement et SAM</b>	Evolution des agréments FH et SAM vers un dispositif d'accueil proposant foyer de vie, foyer d'hébergement et milieu ouvert	Réalisé 2019
	Renforcement du travail autour du parcours vers l'autonomie du résident Réécriture du(des) projet(s) d'établissement et de service Mise en place d'une démarche qualité	Projet 2020 Projet 2020
<b>FAM APRES</b>	Actualisation du projet de service Mise en place de la démarche qualité Transfert d'activité à l'Abbé de l'Epée	Réalisé 2019 Projet 2021
<b>ESAT</b>	Réécriture du projet d'établissement Mise en place de la démarche qualité	Projet 2020
	Renforcement du travail autour du parcours personnalisé	Réalisé 2019
<b>Cap emploi 43</b>	Sécurisation des parcours via la fusion des deux services Maintien et Insertion Réécriture de la démarche qualité et affirmation des phases d'accompagnement Gestion de l'innovation comme moteur du développement	Réalisé 2019 Réalisé 2019



## Organigramme du Pôle Handicap Adultes

Print 2019 version 1



● Famille de métiers  
 ● Cadres  
 ○ Non Cadres  
 --- Lien hiérarchique  
 - - - Lien fonctionnel

★ ESAT de Meymac (Établissement et Service d'Étude par le Travail)  
 ★ SAM (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Meymac)  
 ★ SRS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)  
 ★ FAM APRES (Foyer d'Accueil Médicalisé)  
 ★ SAMSAM (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en Situation de Handicap)



L'ESAT connaît une évolution des caractéristiques de la population accueillie.

Manifestement depuis la loi du 11 février 2005 elle s'infléchit vers le champ du «handicap psychique» même si pour l'instant, ces «nouvelles populations» s'additionnent plus qu'elles ne se substituent au champ du handicap mental.



Agréments de l'ESAT de Meymac	<b>112 ETP</b> <b>24 549 journées réalisées</b>
Nombre d'admissions	<b>16</b>
Nombre de sorties	<b>11</b>
Effectif au 31/12/2019	<b>113 personnes</b>

## Activité économique de l'établissement

Depuis 2017 (décision validée par le Groupe d'Appui à la Prospective et l'Innovation associatif – décision du 6 octobre 2017), l'ESAT a réorganisé l'ensemble de ses activités et propose dorénavant un panel d'activités où chaque travailleur peut apprendre, progresser grâce à un accompagnement personnalisé et un suivi de ses aspirations professionnelles dans le cadre de son projet personnalisé.

2019 est une année qui s'est inscrite dans la continuité de ce schéma de développement relatif à la période 2018-2022 dont l'objectif est de conforter les axes de développement de l'ESAT soit 7 branches d'activités.

### Activité SOUS TRAITANCE - 55 travailleurs – 17% du chiffre d'affaires de l'ESAT

L'activité de sous-traitance est portée par 3 ateliers sur le site de Meymac.

Ces ateliers sont indépendants les uns des autres et chacun a sa propre spécialité dans le conditionnement de produits destinés au bâtiment, de produits parapharmaceutiques (Mouche-bébé, Brossette dentaires, ...) et enfin de produits alimentaires (package de tisanes, lentilles, farine, liquide divers ...); cette dernière activité bénéficiant de l'agrément ECOCERT.

Ces ateliers sont des espaces rassurants pour les travailleurs les plus en difficultés ou fragilisés après une période de troubles, de fatigue et de reconstruction. Ils sont également le berceau d'apprentissages en vue d'ouverture vers le milieu ordinaire et les mises à disposition.

### Activité ENTRETIEN DES LOCAUX - 8 travailleurs – 5% du chiffre d'affaires de l'ESAT

Activité où la demande est conséquente et où la surveillance de la fatigabilité est constante. Le choix d'un partage du temps de travail entre cette activité et l'activité de sous-traitance a été fait pour éviter toute fatigue excessive des travailleurs.

### Activité FABRICATION DE PALETTES - 15 travailleurs exclusivement masculins – 35% du chiffre d'affaires de l'ESAT

De nouveaux et jeunes travailleurs ont intégré l'atelier en 2019, source de dynamique positive pour l'ensemble de l'équipe. L'activité est porteuse, les productions variées du fait d'une demande croissante de la part de nouveaux donneurs d'ordres.

Toutefois, la réhabilitation de l'atelier présentant des signes importants de vétusté (huisserie, chauffage ...) devient nécessaire pour garantir un environnement de travail adapté et sécurisé.

### Activité ESPACES VERTS - 16 travailleurs – 10% du chiffre d'affaires de l'ESAT

L'activité «Espaces Verts» est assurée par trois équipes de 5 travailleurs chacune encadrée par un moniteur d'atelier. Une équipe est repérée pour l'apprentissage des nouveaux travailleurs et l'accueil des stagiaires.

Cette activité présente des périodes de travail denses dans des conditions climatiques parfois difficiles. Des plages de récupérations ont été aménagées en fin de semaine pour permettre des temps de repos plus conséquents.

### **Activité BLANCHISSERIE** - 8 travailleurs – 10% du chiffre d'affaires de l'ESAT

L'activité est implantée en centre-ville du Puy-en Velay. La clientèle est constituée à la fois de particuliers, de commerçants (restaurateurs, hôteliers) et de collectivités (EHPAD, services du Conseil Départemental, etc...).

La Blanchisserie est ouverte 5 jours sur 7, tous les travailleurs inscrits dans cette activité sont externes.

### **Activité BOULANGERIE** - 10 travailleurs – 22% du chiffre d'affaires de l'ESAT

La Boulangerie offre aussi un lieu de travail en centre-ville du Puy-en-Velay pour 10 travailleurs handicapés. Ouverte 6 jours sur 7, elle sert jusqu'à 300 clients par jour et livre quotidiennement des collectivités (écoles, mairies, établissements médico-sociaux, dépôts de pain,...).

### **MISE A DISPOSITION EN MILIEU ORDINAIRE**

En 2019, 10 travailleurs issus de la sous-traitance ont connu l'expérience du milieu ordinaire. Les mises à disposition ont lieu dans des secteurs totalement différents : cuisine de collectivité, magasinier, ouvrier de production, entretien de locaux, boulanger...

Cependant, nous constatons que le milieu ordinaire n'est pas toujours à la portée de tous malgré un accompagnement éducatif et parfois une longue préparation. Un nombre restreint de travailleurs est apte à intégrer le milieu ordinaire. Quelques expériences ont dû être interrompues pour préserver l'équilibre des travailleurs.

## **Les points marquants de l'année 2019**

### **LES PROJETS PERSONNALISES**

37 projets personnalisés ont été élaborés dans le cadre de la procédure d'accompagnement formalisée en 2018 permettant un travail collaboratif avec l'ESAT autour du résident.

- Rencontre du résident et temps de préparation personnalisé par l'éducateur référent;
- Rencontre du résident par la Psychologue;
- Réunion d'équipe pour réflexion autour du projet;
- Mise en commun par les référents dans le cadre du pré-projet;
- Rencontre Projet.

L'année 2019 a été marquée par une augmentation du nombre de rencontres projets : 29 contre 8 en 2018. Il paraissait important de retrouver une dynamique « projet » et de s'inscrire dans un rythme de travail préconisé par les Recommandations de Bonnes Pratiques.

### **FORMATIONS DES TRAVAILLEURS**

L'ESAT propose un panel d'activités où chaque travailleur peut apprendre, progresser voire se surpasser grâce à un accompagnement personnalisé et un suivi de ses aspirations professionnelles dans le cadre de son projet personnalisé.

La réalisation des projets professionnels a fait émerger des demandes de formations dans les différents domaines d'activités. L'établissement a souhaité répondre à ces demandes.

#### **Savoirs de base / Mobilité**

Les actions de formation engagées avec l'organisme FIT (Formation Insertion Travail) se sont poursuivies en 2019 :

- 6 travailleurs se sont inscrits au diagnostic permettant de repérer leurs capacités de mobilité. Pour 4 d'entre eux, le parcours code + permis est envisagé ; un travailleur ne pourra que prétendre à l'initiation au vélo ; une travailleuse est repérée sur la conduite de voiturette.
- Les cours de code ont été dispensés pendant toute l'année à hauteur de 6 heures hebdomadaires.
- 2 travailleurs ont réussi l'examen du Code ; l'un d'entre eux celui du permis B en boîte automatique.

### CACES et autorisations de conduite

AUTORISATION DE CONDUITE R 366 : 13 travailleurs ont suivi cette formation d'une journée permettant l'utilisation du transpalette électrique.

CACES R 372 : 6 travailleurs ont bénéficié de cette formation qui leur permet d'utiliser sur le site de Meymac le chariot élévateur (validité 10 ans). 2 d'entre eux ont échoué à la partie théorique.

CACES R 389 : 3 travailleurs ont suivi une formation de 2 jours autour de la conduite du chariot à gaz et ont validé leur autorisation de conduite (validité 5 ans).

### Initiation aux gestes de premiers secours

Cette formation a été dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute Loire. 20 travailleurs ont suivi cette formation.

### Bonnes pratiques en matière d'hygiène et sécurité / Utilisation des produits de nettoyage et désinfection

Déjà mise en place en 2016, cette formation dispensée par l'entreprise Bonnet Hygiène a été suivie par 14 nouveaux travailleurs de l'activité Entretien des locaux.

### Différent et Compétent

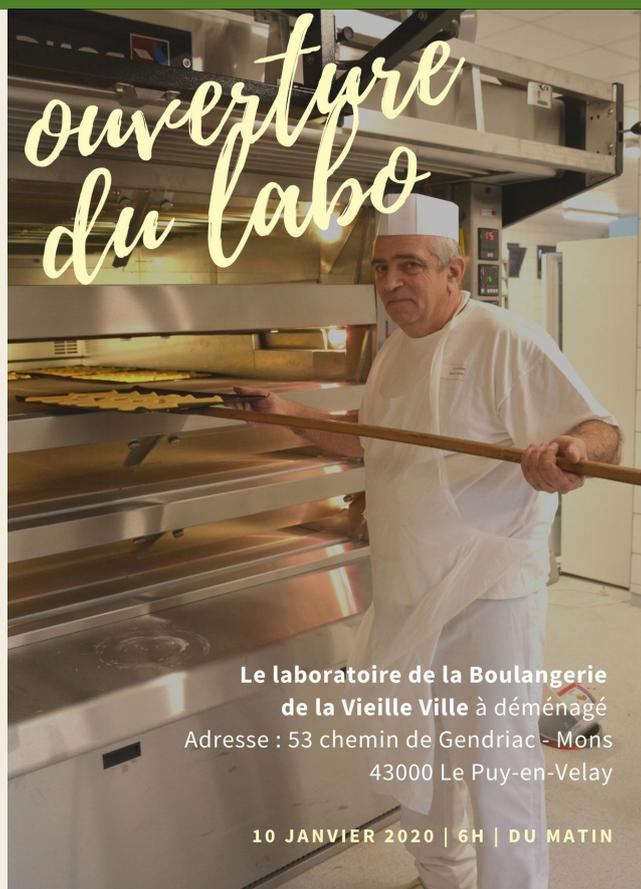
9 travailleurs se sont engagés dans un parcours de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience. Au travers de leur dossier de preuve, 4 d'entre eux ont validé leurs compétences dans les domaines de la conduite de système industriel, de la transformation alimentaire et de l'entretien des locaux auprès des jurys de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture. Les 5 autres ont validé cette reconnaissance, dans le cadre des jurys internes, mis en place sur le site de Meymac avec la participation de deux de nos donneurs d'ordre.

### Formation «Espaces Verts»

Les équipes de l'activité Espaces verts ont bénéficié en fin d'année 2019 de deux formations :

- Montage, réception, utilisation et maintenance des échafaudages roulants :  
Formation dispensée par la SOCOTEC
- Reconnaissance des végétaux / adaptation à des projets d'aménagement :  
Formation dispensée par l'ISVT

### PROJET BOULANGERIE



Le projet immobilier d'implantation du laboratoire de la Boulangerie de la Vieille Ville sur le site de l'IME Les Cévennes a été finalisé en fin d'année 2019 avec un déménagement organisé entre le 26 Décembre 2019 et le 10 janvier 2020. Ce projet vient concrétiser le souhait de mutualisations transversales inter pôles entre le Pôle Handicap Enfant et le Pôle Handicap Adultes.

Pour l'ESAT, ce nouveau laboratoire permettra d'accueillir une équipe plus conséquente de travailleurs (passage de 10 à 15 personnes) dans des locaux adaptés et conformes aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.



Depuis 2010, le dispositif Différent et Compétent fait partie intégrante de l'accompagnement des travailleurs de l'ESAT. Basé sur la reconnaissance des compétences au travers de référentiels métiers adaptés, ce dispositif met en lumière le professionnalisme de chacun et vise la progression tout en respectant les difficultés mais aussi les doutes. On ne parle plus d'incapacité mais de compétences avec des adaptations.

A ce jour, 15 professionnels de l'ESAT ont été formés à ce dispositif et ce n'est pas moins de 62 travailleurs qui ont manifesté leur envie de s'y engager. Au-delà de la reconnaissance des compétences, ce dispositif génère tant au niveau des professionnels que pour les travailleurs l'enthousiasme d'œuvrer ensemble, de prendre le temps d'échanger, d'évaluer, de mesurer une progression possible, de viser de nouveaux objectifs. Il est également un levier supplémentaire au projet professionnel.

Ce dispositif ouvre aussi d'autres horizons aux professionnels au-delà de la formation initiale. C'est pour le découvrir dans son environnement originel que la direction de l'ESAT de Meymac a souhaité se rendre en Bretagne avec une délégation de professionnels pour en voir les effets dans l'organisation de trois ESAT. A l'origine du dispositif depuis 2001, ces structures bretonnes offrent aux travailleurs, dès leur entrée, un accompagnement en lien direct avec le dispositif Différent et Compétent : auto-évaluation, axe d'amélioration, organisation apprenante, positionnement quotidien de chaque travailleur sur un tableau de développement des compétences...

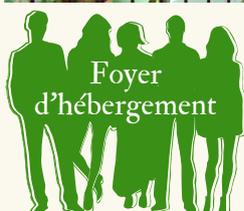
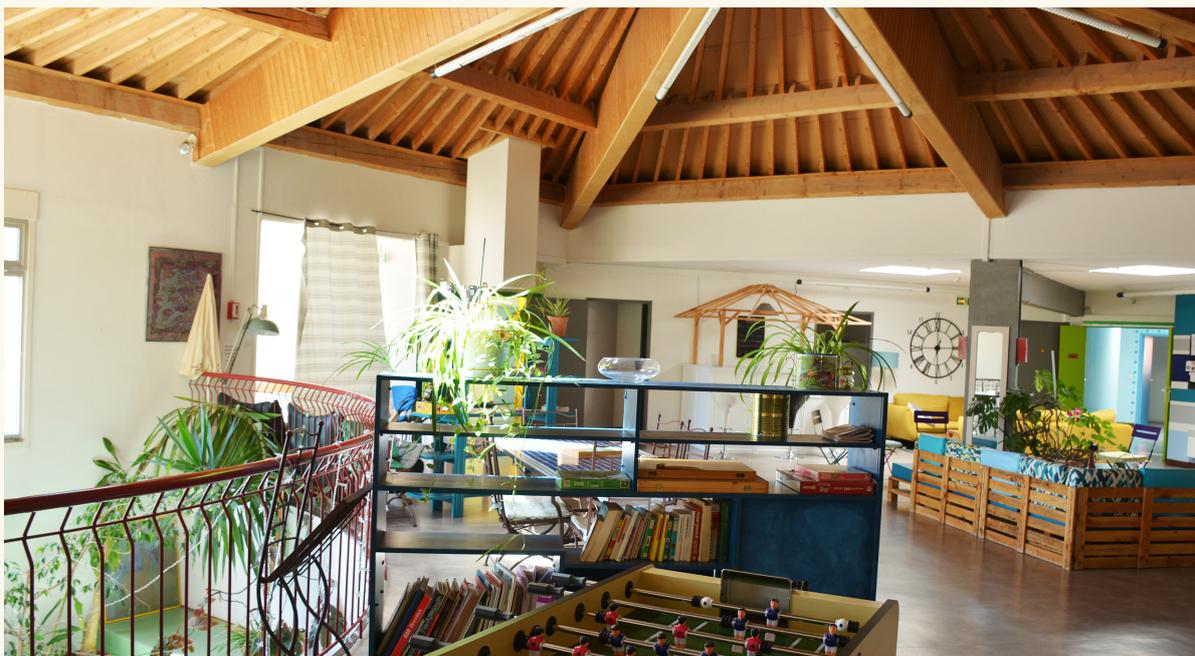
Parallèlement, tous les deux ans, se tiennent des assises interrégionales auxquelles participent des délégations de différentes régions de France et d'outre-mer. Des conférences tenues par des Psychologues, universitaires, Chercheurs, Professionnels du secteur de l'industrie... offrent une base de travail pour les participants répartis en ateliers thématiques. Pendant trois jours, ils partagent leurs expériences dans des groupes de travail autour de thèmes définis.

En Mai 2019, une délégation auvergnate s'est rendue à Lorient pour les 6ème Assises inter-régionales. Après Evry, Reims, Biarritz, deux professionnels de l'ESAT y ont participé et travaillé autour de la Reconnaissance des compétences pour apprendre et réussir tout au long de sa vie. Séjour riche en rencontre, partage et convivialité, maîtres mots du dispositif.

Pour finir, en Juin 2019, 9 travailleurs se sont engagés dans le dispositif Différent et Compétent. Au travers de leur dossier de preuve, 4 d'entre eux ont validé leurs compétences dans les domaines de la conduite de système industriel, de la transformation alimentaire et de l'entretien des locaux auprès des jurys du Greta du Velay. Les 5 autres ont validé cette reconnaissance, dans le cadre des jurys internes, mis en place sur le site de Meymac avec la participation de deux de nos donneurs d'ordre.

Le 8 Novembre, tous se sont vus remettre leur attestation validant leurs compétences dans le métier qu'ils exercent à l'ESAT. Première reconnaissance pour la plupart et étape marquante dans leur parcours professionnel.





### Les Foyers de Meymac

Le foyer d'hébergement et le foyer de vie de Meymac se situent sur la Commune du Monastier-sur-Gazeille, au lieu-dit Meymac, à 3 kilomètres du centre-bourg. Ils partagent le site avec l'ESAT du même nom qui accompagne 120 travailleurs handicapés.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Foyer d'hébergement a vu l'effectif des résidents accompagnés se réduire pour s'inscrire dans le projet d'évolution des foyers de Meymac avec notamment la création du Foyer de vie.

## 2019 Année de transition

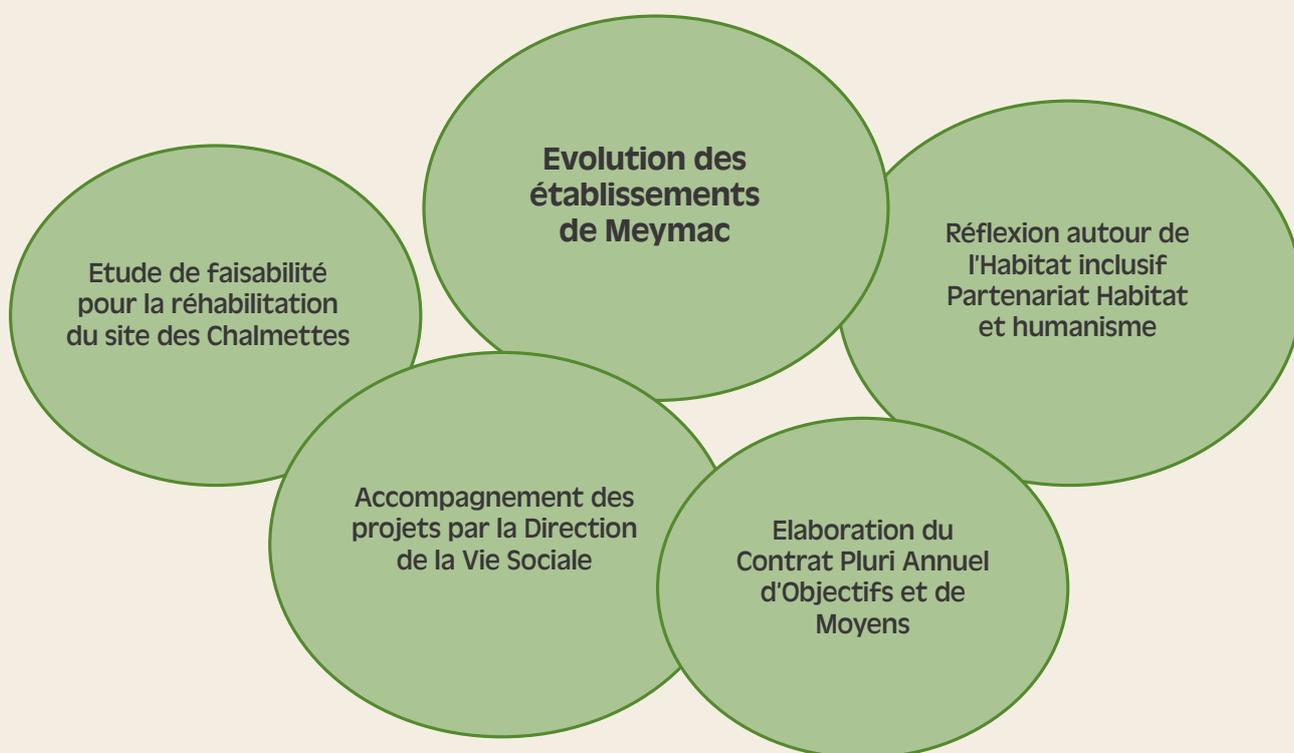
L'année 2018 a été « charnière » marquant la première étape d'un projet ambitieux : l'évolution de l'accompagnement des usagers de Meymac à travers l'évolution des établissements. Avec l'ouverture du Foyer de vie dès le mois de janvier 2019, la deuxième étape du projet a été franchie permettant de visualiser le parcours de l'utilisateur au sein des établissements et leur garantir une qualité d'accompagnement adaptée à leurs besoins et capacités.

L'année 2019 est dite « de transition », elle marque un changement des pratiques :

⇒ Avec pour le foyer d'hébergement la volonté de « prendre le temps » pour accompagner les équipes dans la création d'un nouveau modèle d'accompagnement : tourné vers le renforcement de l'autonomie pour les résidents.

⇒ Avec pour le foyer de vie la volonté de prendre le temps et d'accompagner les équipes dans la création d'un modèle d'accompagnement tourné vers une recherche d'équilibre entre le collectif et l'individuel, le plaisir du résident et ses besoins, l'activité « occupationnelle » et l'activité « utile ».

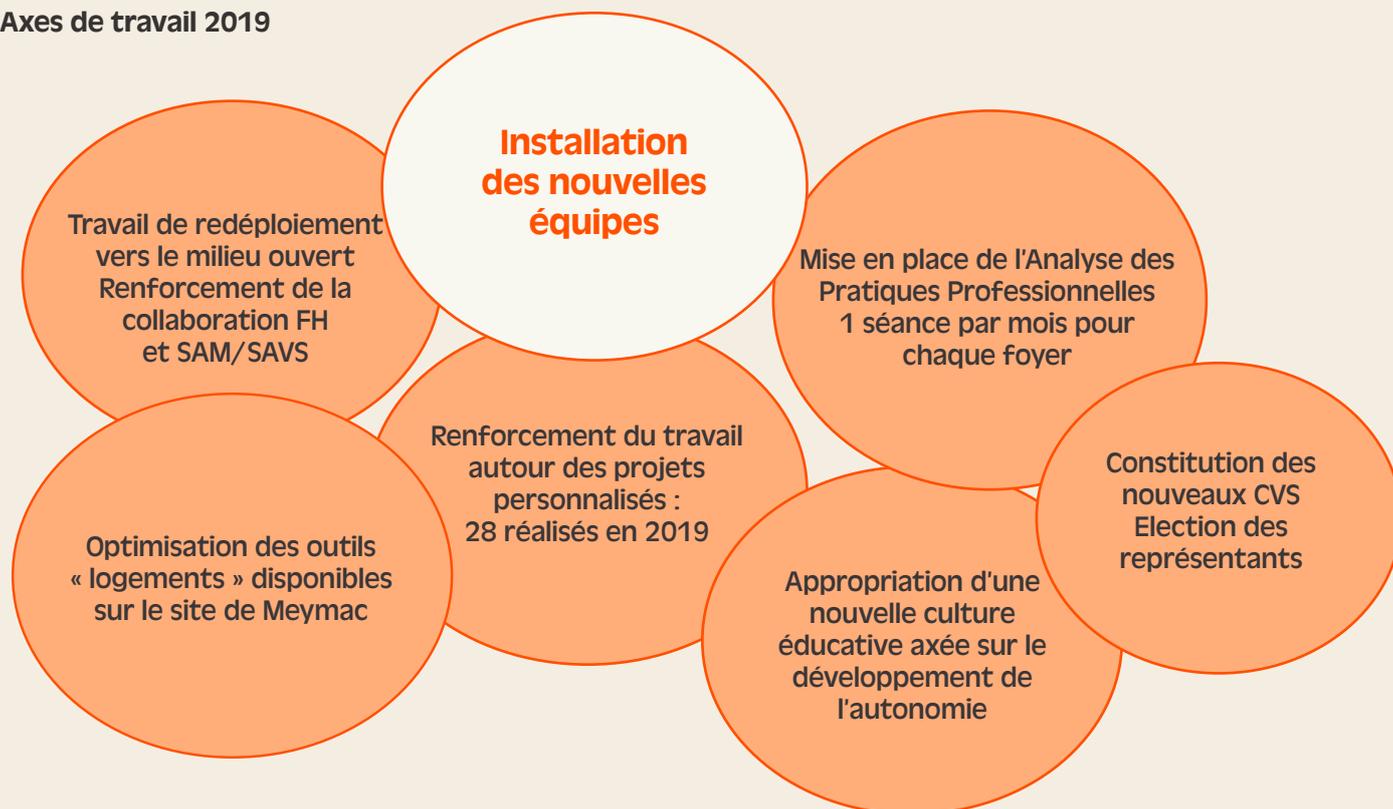
### Axes stratégiques partagés par les deux foyers



## FOYER D'HEBERGEMENT

Agrément du Foyer d'hébergement	49 personnes 17 528 journées réalisées
Nombre d'admissions	2 personnes
Nombre de sorties	17 personnes
Effectif au 31/12/2019	43 personnes

### Axes de travail 2019

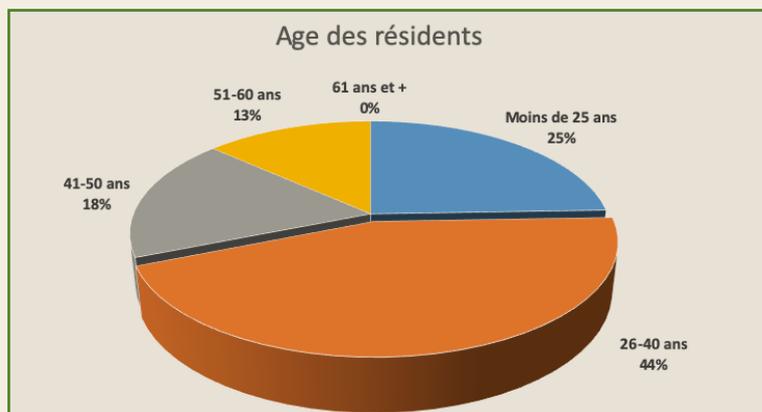


### Population accueillie

La moyenne d'âge des résidents est de 35 ans en 2019 (39 ans en 2018).

- 69% des résidents ont moins de 40 ans

- 13% des résidents ont plus de 51 ans



#### A noter :

Le rajeunissement du public accueilli est repéré, le départ d'un nombre important de résidents âgés de plus de 50 ans vers le foyer de vie a participé à cette baisse de la moyenne d'âge.

Ces usagers plus jeunes ont désormais d'autres attentes : ouverture sur la cité, mobilité en autonomie, prestations hôtelières adaptées (sanitaires dans les chambres par exemple).



### Prise en charge des résidents : accompagnement éducatif

A partir du 1<sup>er</sup> janvier le Foyer d'hébergement s'est recentré sur deux groupes de vie. Le groupe « Le Mézenc » localisé au sein du bâtiment historique de Meymac a accueilli jusqu'à 26 résidents au cours de l'année. Le groupe « Les Jonquilles » qui se compose de 4 lieux de vie distincts pouvant accompagner des usagers présentant plusieurs degrés d'autonomie. Accompagnement jusqu'à 22 résidents en 2019.

#### A noter :

- Mise en place d'ateliers éducatifs par petits groupes mixtes autour des thématiques : hygiène, sexualité, vie sociale / 1 séance par mois par groupe et collaboration avec le Planning Familial.
- Fermeture de la lingerie du foyer (redéploiement du poste de lingère vers celui de maitresse de maison au Foyer de Vie), création d'un espace buanderie au groupe Mézenc. Mise en place d'un travail d'accompagnement à l'entretien du linge, également pour l'espace de vie personnel des résidents. Travail mené par les éducateurs et une professionnelle agent d'entretien des locaux.
- Optimisation des outils d'accueil « lieux de vie » du site de Meymac : 6 studios, 1 appartement de 4 places, 2 villas de 3 et 2 places.
- Mise en place d'une dynamique de mouvement intergroupe pour permettre aux résidents dont les capacités le permettent de s'essayer à l'autonomie dans le cadre d'un accompagnement éducatif plus ciblé et non permanent. Les projets personnalisés sont aussi le support à ce travail.

#### FOCUS : LES PROJETS PERSONNALISES

L'année 2019 a été marquée par une augmentation du nombre de rencontres projets : 29 contre 8 en 2018.

Il paraissait important de retrouver une dynamique « projet » et de s'inscrire dans un rythme de travail préconisé par les Recommandations de Bonnes Pratiques.

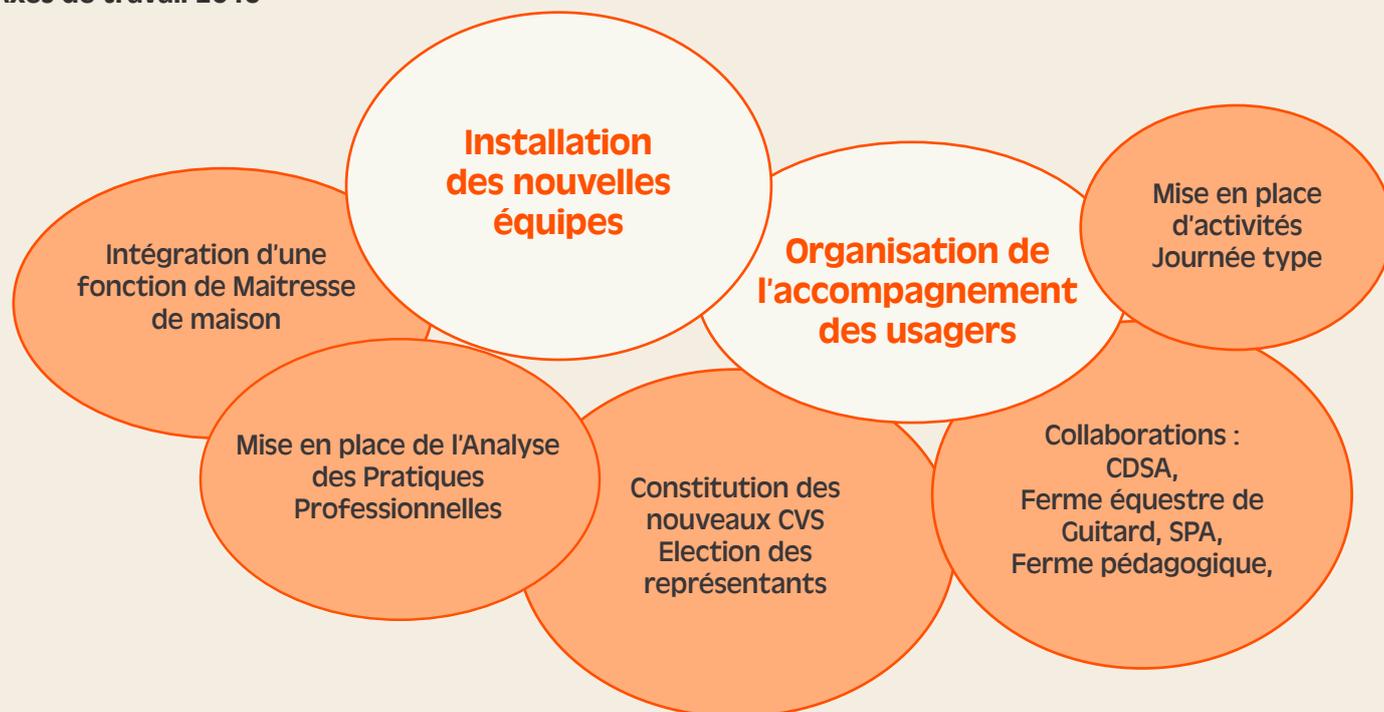
Ces projets personnalisés ont été élaborés dans le cadre de la procédure d'accompagnement formalisée en 2018 permettant un travail collaboratif avec l'ESAT autour du résident.

- Rencontre du résident et temps de préparation personnalisé par l'éducateur référent;
- Rencontre du résident par la Psychologue;
- Réunion d'équipe pour réflexion autour du projet;
- Mise en commun par les référents dans le cadre du pré-projet;
- Rencontre Projet.

## FOYER DE VIE

Agrément du Foyer d'hébergement	14 personnes 4 993 journées réalisées
Nombre d'admissions	15 personnes
Nombre de sorties	1 personne
Effectif au 31/12/2019	14 personnes

### Axes de travail 2019



### Population accueillie

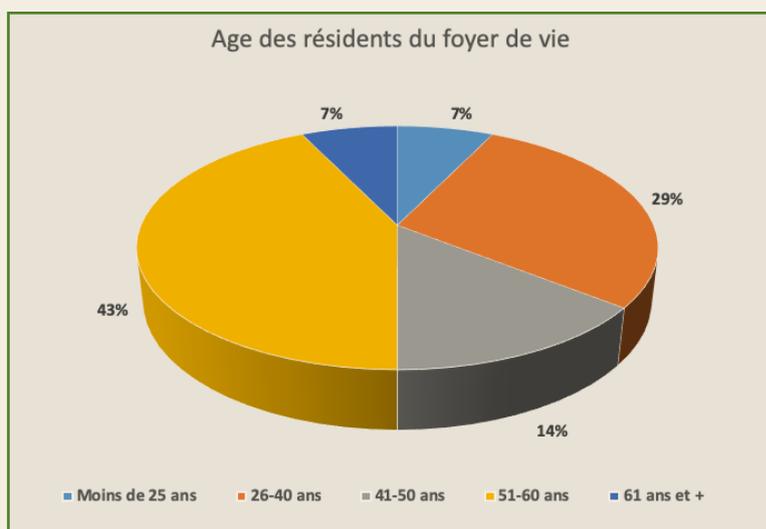
La moyenne d'âge des résidents en Foyer de vie est de 48 ans.

- 36 % des résidents ont moins de 40 ans
- 14 % des résidents ont entre 41 et 50 ans
- 50% des résidents ont plus de 55 ans

### Accompagnement éducatif

A l'ouverture du Foyer de vie, l'équipe a été majoritairement constituée par des personnels éducatifs issus des anciennes équipes du foyer d'hébergement. Un poste de maitresse de maison a été créé en redéploiement de celui de lingère qui disparaissait avec la fermeture de la lingerie du foyer. Le recrutement d'une Aide Médico Psychologique extérieure à l'établissement et à l'Association a permis de compléter l'équipe.

L'année 2019 a marqué la nécessité de poser les bases de l'accompagnement des résidents dans ce nouvel établissement. L'équipe a dû rapidement fixer le cadre de l'accompagnement à travers l'élaboration d'une « journée type » pour rythmer les journées et les semaines des usagers.



Journée type du Foyer de vie					
Matin	REPAS 12H - 13H30	APRES-MIDI		DINER 19H - 20H30	SOIREE
<b>7H30 - 9H30</b>  lever et petit déjeuner  <b>9H30-12H</b> <b>accompagnements individualisés :</b>  Vie quotidienne Démarches-courses Rendez-vous médicaux		<b>13H30-14H45</b>  Temps calme	<b>16H30-17H30</b>  Gouter Echanges sociaux		<b>15H-16H30</b>  Activités Créatives et manuelles Physiques et Sportives Socialisation

Ces éléments, supports au travail éducatif, ont fait l'objet d'ajustements tout au long de l'année pour tenir compte de la réalité du terrain.

#### FOCUS 1 : LA FONCTION DE MAITRESSE DE MAISON

A l'image d'autres établissements du même ordre, l'ouverture du foyer de vie a favorisé l'intégration de cette nouvelle fonction au sein de l'équipe éducative.

Une maîtresse de maison est présente auprès des résidents du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Au cours du 1er semestre 2019, la place et les missions de la maîtresse de maison ont souvent été questionnés, les réunions d'équipe ont permis d'élaborer une fiche de poste et de définir son cadre d'intervention. Au sein du foyer de vie la maîtresse de maison est en charge de l'organisation quotidienne du cadre de vie et intervient à plusieurs niveaux :

- **L'intendance de la maison** : gestion des stocks (lessive, aliments).
- **Les repas** : réception et contrôle des repas à la livraison, préparation du chariot pour le repas de midi, veille au bon déroulement du repas et aux tâches accomplies par les résidents.
- **L'entretien du linge et des chambres** : accompagnement des résidents pour l'entretien de leur linge (lavage, étendage, séchage, pliage, rangement), le rangement de leurs armoires, l'entretien de leur chambre (en complément de l'agent de ménage), repassage, couture.
- **L'animation** : proposition d'activités en lien avec la vie quotidienne : tri sélectif, fleurissement de la maison, rangement, gestion du courrier.
- **Participation aux soins des résidents en collaboration avec l'infirmière et les éducateurs** : accompagnements médicaux, distribution des traitements préparés par l'IDE.

Cette nouvelle fonction constitue un fil rouge pour la continuité de la prise en charge des résidents dans le quotidien mais elle est venue questionner la culture éducative de l'établissement.

## FOCUS 2 : LES ACTIVITES AU FOYER DE VIE

Les personnes accueillies sont d'anciens travailleurs de l'ESAT de Meymac (retraités, usagers ne manifestant plus d'intérêt pour le travail). Certaines d'entre-elles disposent de bonnes capacités physiques mais l'équipe doit conjuguer entre fatigabilité des résidents et maintien des acquis.

La philosophie du Foyer de vie est de « retarder » le processus de vieillissement par la valorisation, l'utilité et le bien-être. L'équipe recherche en permanence des activités permettant le renforcement positif de chacun.

- Activités à vocation artistique : dessin, vannerie, mosaïques, chant;
- Activités favorisant l'inclusion à la vie en société et le partage;

aide à une Association « Petits déjeuners Trisomie 21 », Téléthon, engagement dans la démarche de développement durable (tri sélectif), ferme pédagogique, bibliothèque etc.

Cette valorisation des usagers trouve aussi toute sa place dans le développement du bien-être physique (activités esthétique et physique).

ACTIVITES CREATIVES ACTIVITES MANUELLES	ACTIVITES SPORTIVES ACTIVITES DE BIEN-ETRE	ACTIVITES DE SOCIALISATION
Mosaïque 3 x mois	Piscine 3 x mois Gym douce 4 x mois Balade 4 x mois Encadrement par l'équipe du FV	Théâtre 1 x mois au 1er semestre 2019
Cuisine 2 x mois Pâtisserie 2 x mois	Activités physiques et sportives 8 x mois <b>Matin</b> Foot 4 x mois Animation par le Comité Départemental de Sport Adapté	Chant 4 x mois Partenariat Atelier des arts
Création 2 x mois Mandala 4 x mois Dessin 1 x mois Bricolage 2 x mois	Equitation Partenariat Centre de Guitard 2 x mois	Visite et promenade des ani- maux 2 x mois Partenariat SPA
Vannerie 1 x mois	Esthétique 2 x mois	Ferme pédagogique 2 x mois Partenariat Ferme St Front
Entretien des véhicules 2 x mois		Jeux de société 4 x mois
Informatique 1 x semestre		Tri sélectif 2 x mois

Si les activités ont lieu généralement l'après-midi, le « temps éducatif » prend toute sa place dans le quotidien s'inscrivant dans le maintien ou le développement de l'autonomie : faire son lit, ranger son espace personnel, participer aux tâches collectives, respecter le cadre des repas, etc...

### FOCUS 3 : EVENEMENTS DE L'ANNEE



- Sorties avec le CDSA (Janvier : raquettes, février : sarbacane, mai : cirque à Tence, juin : Motricité au barrage de Lavalette, octobre : Aquathlon à la Vague)
- Invitations des établissements (Gaufres-Dansantes à la MAS de St Paulien en Mars 2019, Journée motricité à St Paulien en Juin 2019, Après-midi pétanque avec le FAM le Volcan, Vogues du Puy invités par le Conseil Régional...)
- Sorties « exceptionnelles » organisées par le Foyer : Visite de Blesle à la journée (avril 2019), Foire de Costaros (Avril 2019), Sortie au Bison de St Eulalie (Mai 2019), Pique-Nique à St Victor sur Loire (Mai 2019),
- Sortie au Musée des verts (Juin 2019), Visite du château de St Vidal (Aout 2019), Soirée au Festival du Cuivres du Monastier (Aout 2019, grâce à la billetterie Culture du cœur), Courses des filles (Septembre 2019), Nombreux pique-niques en bord d'eau ( St Victor sur Loire, Lac de St Martial, Etang des Barthes, à la Garde Guérin, au Lac Bleu, à l'île d'Amour de Langeac en jour de marché etc), Journée Shopping/Visite à Clermont Ferrand (aout 2019), la Fêtes des lumières de Lyon (Décembre 2019)
- Les soirées organisées pour faire vivre l'internat de Meymac : cinéma, Carnaval, Karaoké, Halloween.
- Les activités ponctuelles avec un partenariat : Confection de gâteau au profit du Téléthon (décembre 2019), Aide à la confection des petits déjeuners pour la trisomie 21, Ventes des confectons faite en activité Création au marché Nocturne – Dansant du Capito feist.
- Mini séjour d'été du 5 au 7 août 2019 dans un gîte aux Ste Marie de la Mer (Restaurants, visite de l'aquarium du Grau du roi, Visite du musée du Vin à Châteauneuf du pape, Balade, Plage.)
- Journée en lien avec les familles : Apéritif des familles en octobre 2019.

### LA FONCTION SOIN AU SEIN DES FOYERS DE MEYMAC

Depuis 2015, la fonction infirmière à Meymac a fait l'objet de mouvement de personnel important, plus de 5 professionnels se sont succédés entraînant une instabilité défavorable à la continuité des soins. L'analyse de la cause de ces mouvements (démissions) met en avant le manque de formalisation de la prise en charge infirmière et médicale, la multiplicité des tâches, le vieillissement de la population, la prise en charge d'un nouveau public souffrant de troubles psychiques et le temps de travail réduit (0,5 ETP). Pour rappel, l'infirmière intervient également à l'ESAT.

L'équipe de direction a fait le choix en mai 2019 d'augmenter le temps de travail de 0,5 ETP à 0,9 ETP pour stabiliser le poste et de se doter d'un outil de suivi informatisé (MAGICIEL, opérationnel en mars 2020).

L'infirmière coordonne le parcours de santé des résidents des foyers à travers la réalisation de différentes missions : soins techniques, suivi thérapeutique, actions de prévention et d'éducation à la santé, entretiens de soutien et coordination et pluridisciplinarité.

## FOCUS 1 : GESTION DES DOSSIERS MEDICAUX DES RESIDENTS

Dans le cadre de ses missions, l'infirmière est en charge de la gestion des dossiers médicaux et de l'élaboration d'outils de suivi. La prise de poste en mai 2019 de la nouvelle professionnelle a impliqué un temps important pour la mise à jour et l'organisation des dossiers et outils existants.

### 1) Les dossiers médicaux « papiers »

Le dossier papier reste un outil du quotidien pour l'infirmière, le classement et l'organisation des informations ont été réalisés en Aout 2019. Les documents contenus dans les dossiers papiers ont été classés chronologiquement en 5 catégories :

- Administratif (photocopies de cartes vitales, d'arrêt maladie etc...)
- Médical (comptes rendus d'examens, courriers médicaux...)
- Bilans (résultats de prises de sang ou autres analyses réalisées en laboratoire)
- Ordonnances (toutes les anciennes ordonnances des résidents)
- Divers (carnet de santé, carnet de vaccination...)

### 2) Les dossiers médicaux informatisés

Courant 2019, un travail sur la mise en place d'un outil « dossier informatisé » du résident a débuté, porté par l'infirmière, la secrétaire et les chefs de service. La création de cet outil a nécessité plusieurs réunions et un travail de préparation conséquent.

- Numérisation des supports papiers : comptes rendus médicaux, résultats d'examens, résultats de biologie, antécédents médicaux, traitements, ordonnances etc.
- Enregistrement des rendez-vous médicaux et des comptes rendus pour faciliter le suivi.
- Enregistrement des informations vaccinales (vaccins et dates de réalisation).

## FOCUS 2 : ORGANISATION ET SUIVI DES RENDEZ-VOUS MEDICAUX

La prise de rendez-vous et l'accompagnement s'effectuent majoritairement par les éducateurs des foyers. L'infirmière est amenée à assurer des accompagnements médicaux dans la mesure où ceux-ci requièrent une compétence technique. Il s'agit des consultations pour des affections de longue durée ou pour des pathologies lourdes (oncologie, neurologie etc.)

La saisie dans le logiciel des rendez-vous médicaux est assurée par l'infirmière qui diffuse à l'équipe éducative mensuellement la liste des rendez-vous.

### 1) Les rendez-vous médicaux extérieurs :

Les documents papiers, supports aux rendez-vous, sont conservés à l'infirmerie.

L'infirmière prépare tous les documents nécessaires au bon déroulement du rendez-vous (ordonnances, résultats d'examens, liste des antécédents médicaux) et organise, si besoin, les soins à réaliser en amont.

Un Médecin Traitant est désigné par chaque résident, pour la plupart il s'agit d'un Médecin exerçant au Monastier-sur-Gazeille.

Pour les soins dentaires, un dentiste du Monastier sur Gazeille maintient une plage horaire toutes les semaines pour les résidents de Meymac. La majorité des résidents font appel à ses soins.

En 2019, il a effectué 66 consultations pour les résidents des foyers.

La prise en charge de kinésithérapie s'effectue au cabinet du Monastier.

En 2019, 126 séances ont eu lieu pour les résidents des foyers.

Les résidents des foyers ont eu cette année 188 rendez-vous médicaux spécialistes à l'extérieur de la structure (hors plages horaires réservés par le dentiste du Monastier).

Les accompagnements à ces rendez-vous sont répartis entre les éducateurs, l'infirmière, la famille ou autre (taxis, ...).

suite

## FOCUS 2 : ORGANISATION ET SUIVI DES RENDEZ-VOUS MEDICAUX

### 2) Les rendez-vous médicaux sur le site de Meymac

Un Psychiatre intervient sur le site de Meymac lors de permanences hebdomadaires. Les résidents ont la possibilité de la consulter à leur demande pour aborder leurs difficultés, pour des certificats médicaux pour la MDPH ou pour des renouvellements d'ordonnances par exemple. En réunion d'équipe, il est aussi décidé de proposer une consultation selon les situations et les problématiques des résidents.

La présence infirmière à ces consultations permet de faire le lien entre le résident et le Psychiatre. Dans certaines situations, la présence d'un éducateur est nécessaire pour relater au mieux le quotidien du résident.

En 2019, 123 consultations se sont déroulées.

## Les projets 2020

### Evolution des agréments FH et SAVS de Meymac

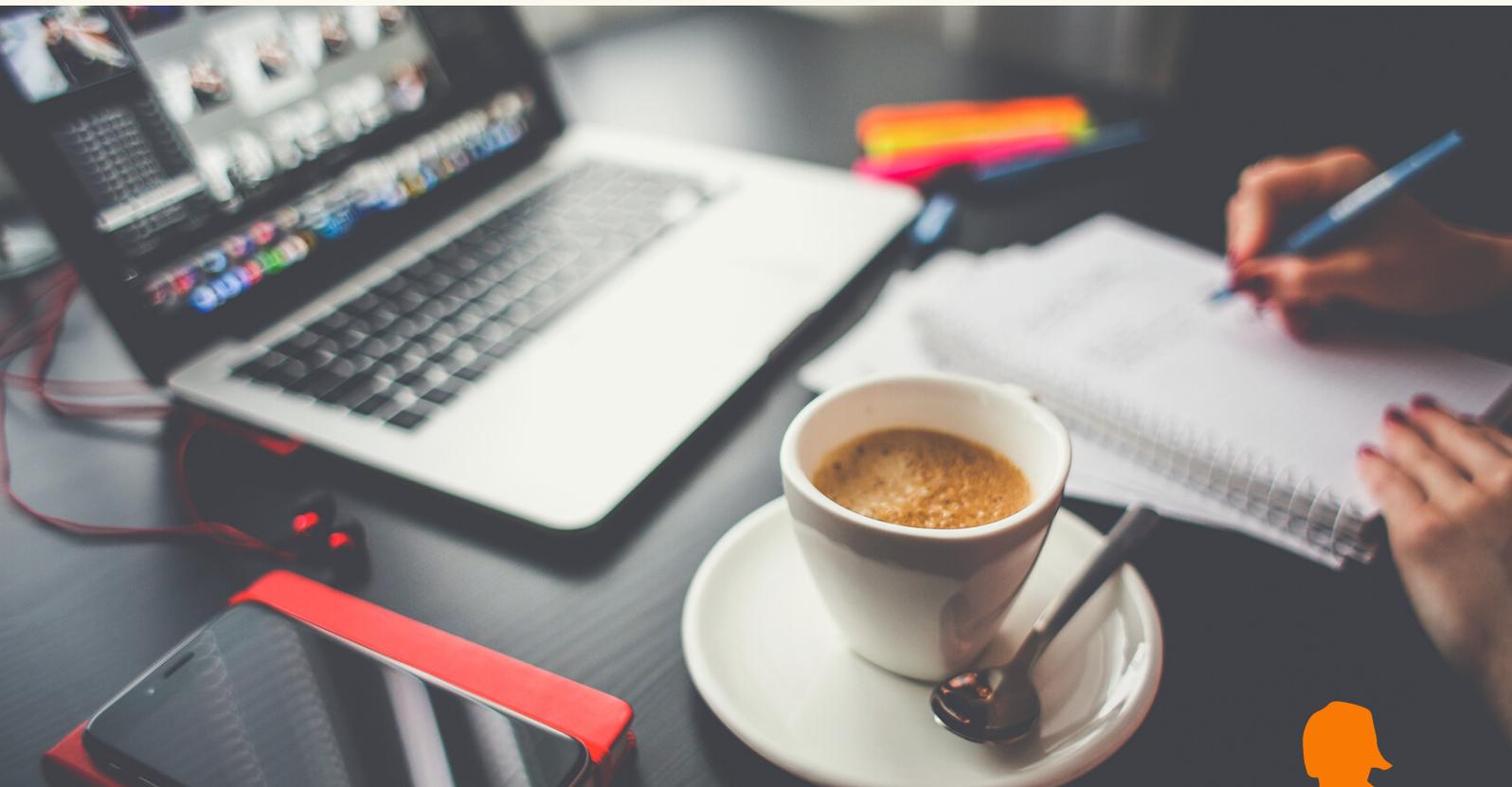
Le travail de collaboration entre le Foyer d'hébergement et le service d'accompagnement est enclenché. Dans le cadre de la formalisation des projets des résidents, le travail d'accompagnement vers le milieu ouvert trouve tout son sens.

### Projet : Le dossier unique informatisé des usagers

Le dossier unique informatisé priorisé en 2019 a pu voir le jour en mars 2020 avec une mise en place et une utilisation pluridisciplinaire de l'outil.

### Projet : Ecriture du Projet d'Etablissement

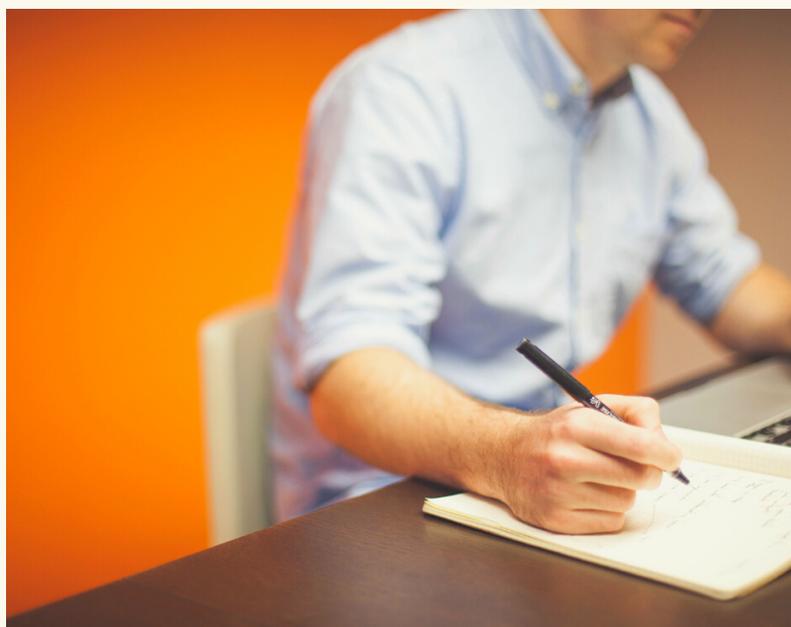
Projet prévu en 2019, reporté pour prioriser la mise en place et l'adaptation des nouvelles équipes du Foyer d'hébergement



### Rapport activité services SMO.

L'année 2019 a connu de nombreux changements au niveau des trois services.

Le regroupement a donné naissance à une entité voulue qui reste à définir autour d'un projet commun reliant les services de milieu ouvert du pôle handicap adultes.



### **A) Le SAM : Service Accompagnement de Meymac.**

Ce service accompagne dans leur milieu de vie ordinaire les personnes qui travaillent à l'ESAT de Meymac. Il a déménagé dans les locaux 12 rue de Vienne en 2019. Ils ont dû être ré-aménagés de façon à ce que chaque service puisse être identifié dans un espace dédié.

Activité du SAM au 31/12/2019 : nombre de personnes accompagnées

Agrément du Service d'Accompagnement de Meymac	22 personnes 5 544 journées
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2019	30 personnes
Personnes en liste d'attente	3 personnes (dont 2 sans contrat ESAT)

Le SAM a travaillé en collaboration avec les équipes du foyer de Meymac pour mener à bien les objectifs fixés dans le cadre de ses nouvelles orientations.

L'équipe a développé un outil pour l'évaluation à l'autonomie des personnes sorties de l'internat institutionnel dans le contexte d'un logement « test ».

La période d'évaluation avait été fixée à trois mois. Ce temps sera porté à six mois pour pouvoir apprécier plus finement les capacités des personnes. Le service souhaite renforcer à l'avenir cet outil et peut être l'ouvrir à d'autres établissements qui auraient besoin de cette évaluation.

### **B) SAVS : Service Accompagnement Meymac.**

En 2019 le SAVS avait une liste d'attente assez conséquente en milieu d'année. Nous l'avons ramenée à quinze personnes en fin d'année. Pour cela l'équipe a été renforcée dans le cadre d'une mutualisation des ressources humaines SAVS-SAMSAH.

Activité du SAVS au 31/12/2019 : nombre de personnes accompagnées

Agrément du SAVS	40 personnes 10 080 journées
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2019	51 personnes
Personnes en liste d'attente	15 personnes

Pour rappel le SAVS a un agrément de 40 places. La file active en fin d'année 2019 était de 51 personnes.

Cette surcharge d'orientation est peut-être à mettre en lien avec la réorganisation de l'hôpital Sainte Marie. La problématique psychiatrique est de plus en plus prégnante dans le profil des personnes accompagnées. Face à ces situations parfois complexes, quels que soient les moyens et les outils utilisés, les marges d'évolution positives sont faibles. Cela pose aussi la question de la durée de l'orientation. Aujourd'hui elles sont de deux ans maximum et éventuellement renouvelables. Mais la problématique psychiatrique demande des accompagnements à long court.

### **C) SAMSAH : Service Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.**

Ce service a les mêmes prérogatives qu'un SAVS mais avec une dominante médicale. Les personnes accompagnées ont une problématique de santé qui nécessite une coordination des soins. C'est le rôle de l'infirmière coordinatrice et du médecin coordinateur du service. Le volet social est axé sur les démarches administratives, le maintien à domicile et l'écoute des personnes.

Activité du SAMSAH au 31/12/2019 : nombre de personnes accompagnées

Agrément du SAMSAH	10 personnes 2 520 journées
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2019	23 personnes
Personnes en liste d'attente	9 personnes (dont 2 hospitalisées)

Il existe trois SAMSAH en Haute-Loire. Un à Brives-Charensac géré par l'APF et un autre à Allègre géré par l'APAJH. Nous sommes ainsi sectorisés sur le département.

Le travail de l'équipe s'appuie sur un partenariat fort avec des professions para médicales. Nous conventionnons avec des infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens, neuropsychologues. En 2019 cela a représenté une charge budgétaire pour le SAMSAH de 59 177 €.

Le service a fait le choix de ne pas salarier une aide-soignante prévue à l'organigramme pour pouvoir financer en partie ces prestations extérieures. Sans cette résolution, nous ferions le constat que les personnes ont des besoins en soins para-médicaux sans pouvoir agir car souvent le volet financier fait obstacle. Il n'y a pas de remboursement CPAM et mutuelle.

L'agrément du SAMSAH est de dix places. Le cahier des charges prévoit un coefficient de 1.8 pour ajuster la file active. Nous devrions accompagner au maximum 18 personnes. Au 31 décembre 2019, 23 personnes étaient accompagnées.

Depuis toujours, l'équipe a fait le choix de prendre en compte toutes les demandes sans mettre de frein administratif. Il nous semble important d'être présent lorsqu'on a besoin de nous rapidement. L'équipe souhaite limiter dans la mesure du possible la liste d'attente.

### **2019 a été une année avec une grosse activité pour les trois services.**

Les changements dans l'organisation appellent à l'écriture d'un projet de service commun aux trois services. Au cours du dernier semestre 2019, le CD43 propriétaire des locaux nous a informé de leur décision de les reprendre pour y installer d'autres services. Cela présage encore des changements dans les mois à venir.

## **FOCUS SAM**

Courant 2019, le SAM a expérimenté un outil créé par l'équipe pour évaluer différentes compétences en lien avec le projet d'autonomisation de la personne. Dans le bâtiment L'Hermet, Bd Gambetta au Puy, le SAM dispose d'un appartement « test ». Il ne s'agit pas d'évaluer uniquement si la personne entretient bien son logement pour conclure à une capacité d'autonomie en milieu ordinaire. L'outil évalue

Les compétences sociales et relationnelles;  
La mobilité, les déplacements;  
La gestion d'un budget;  
L'entretien, la gestion et l'aménagement du logement;  
L'alimentation, repas, cuisine.

L'équipe évalue avec la personne chaque item avec des propositions et des réponses pré-écrites de façon à ne pas mettre les usagers en difficulté. Cette évaluation se fait au fil du temps au cours des trois mois de présence dans le logement test. Une première expérience a permis de nous interroger sur la temporalité de l'évaluation. Nous l'envisageons à l'avenir sur six mois.

La grille sert de référentiel pour le professionnel qui apprécie de manière anarchique les items lors des rencontres une à deux fois par semaine avec la personne. Cet outil n'est pas pensé pour faire évoluer les compétences qui relève d'un travail éducatif mais bien pour évaluer.

Grille utilisée : autour de 7 items, la personne a des réponses à choix multiples :

- ⇒ Oui je le fais ou oui je sais le faire;
- ⇒ Oui je le fais avec du soutien ou oui je sais le faire avec du soutien;
- ⇒ Non, je ne sais pas le faire.

- 1/ Compétences sociales et relationnelles
- 2/ Gestion médicale
- 3/ Mobilité – Déplacements
- 4/ Gestion d'un budget
- 5/ Entretien – Gestion et aménagement du logement
- 6/ Cuisine – Repas - Alimentation
- 7/ Les ressentis de la personne

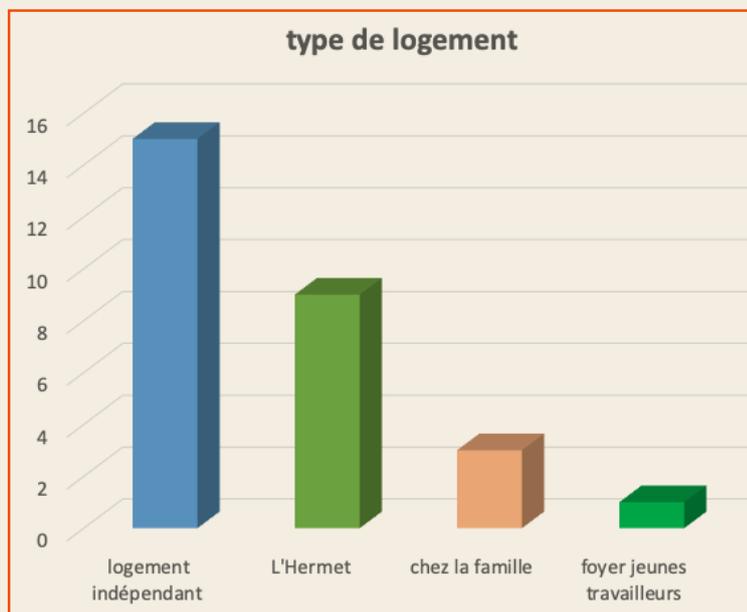
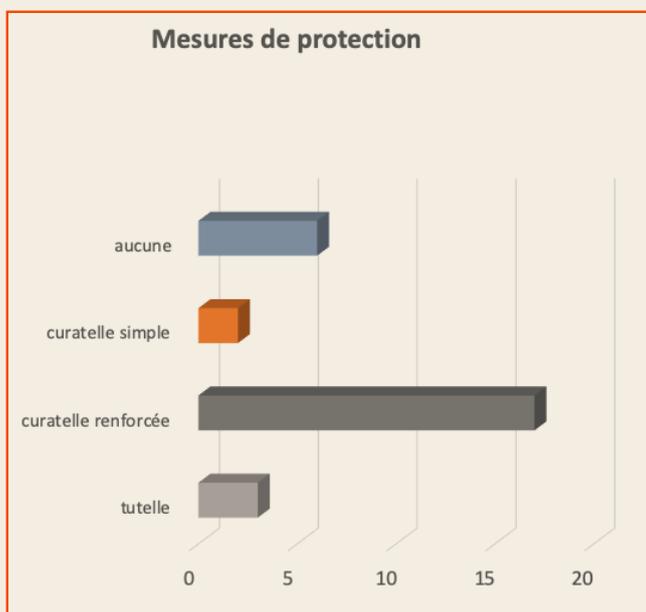
Les conclusions de cette évaluation servent à construire le projet personnalisé futur si un accompagnement s'avère nécessaire. On peut aussi envisager que la personne ait toutes les compétences pour vivre dans son propre logement sans besoin d'aide. Notre fil conducteur dans l'équipe est de ne pas mettre « sous perfusion sociale » des personnes qui ont parfois un long parcours institutionnel.

Avec cette expérimentation, on s'aperçoit que les personnes en situation de handicap ont des capacités d'adaptation souvent ignorées. Il suffit parfois de leur laisser expérimenter. Cela nécessite une prise de risque. Mais se risquer met la personne en mouvement. Elle se redécouvre dans un domaine du possible. Là où elle mettait son énergie à se plaindre, à se rassurer, à rechercher l'assistance de l'équipe éducative ; elle met à jour ses compétences. L'équipe du SAM s'attache à accompagner, à être à côté mais jamais devant pour indiquer le chemin. C'est la personne accompagnée qui trouve ses solutions.

Cette description de notre pratique au SAM est à remettre bien évidemment dans son contexte. Nous évaluons et accompagnons des personnes qui ont des capacités à vivre en autonomie. Bien sûr que certaines personnes ne pourront peut-être jamais vivre cela. Elles auront besoin d'un accompagnement institutionnel. Mais même dans cette situation, les équipes éducatives peuvent se risquer. Parfois un tout petit rien peut tout changer. C'est ce qui nourrit nos pratiques et donne sens à notre travail.

**Au-delà de l'outil d'évaluation, nous mettons la personne dans les conditions d'une prise de logement :**

- On signe un contrat de location. Ce qui donne lieu à des explorations et souvent la découverte que pour avoir un logement, il faut une contractualisation.
- On fait un état des lieux. Il y est question de la responsabilisation, un relevé de compteurs est fait.
- On informe sur les démarches administratives : changement d'adresse, information aux différents services (CAF, EDF, CPAM ...)



## Focus SAMSAH

L'année 2019 a été, pour le service SAMSAH, marquée par une volonté de s'inscrire de façon très significative dans le réseau sanitaire et médico-social du département.

19 nouvelles conventions de partenariat ont été signées dans l'année. Cette logique partenariale répond à la volonté de l'équipe d'ajuster au mieux et surtout, au cas par cas, nos réponses en terme de prestations liées aux besoins des personnes.

En 2019, sept situations de personnes ont nécessité la coordination de nombreux services pour pouvoir étayer un maintien à domicile. Trois relèvent de « cas complexes » pour lesquelles nous avons été à l'initiative de rencontres interprofessionnelles. Des situations pour lesquelles il a fallu inventer des solutions pour éviter l'essoufflement des intervenants voire l'arrêt de leurs prestations.

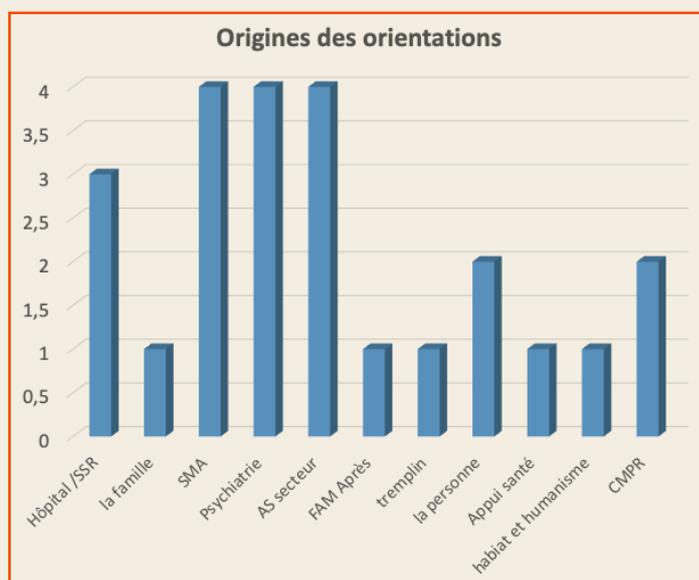
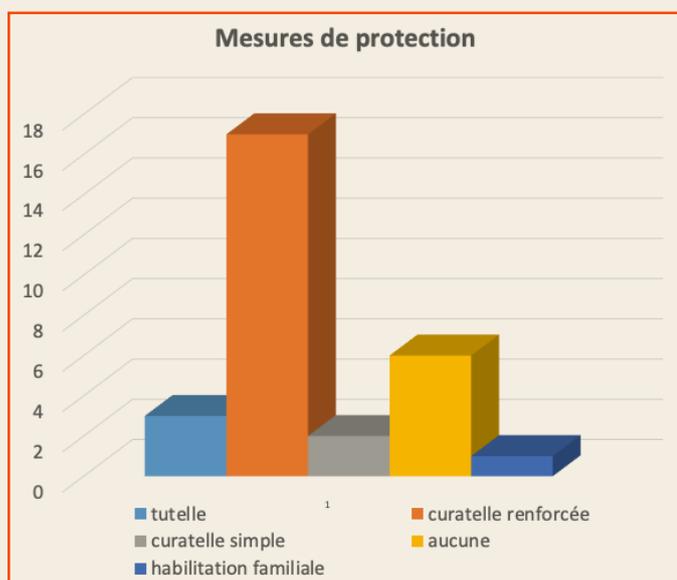
Le travail de l'équipe est de coordonner le parcours de soins sous l'angle médical mais aussi social. Le SAMSAH travaille en complémentarité et/ou en relais des acteurs médico-sociaux ne pouvant répondre aux besoins d'accompagnement et de coordination. L'enjeu est de trouver des solutions souvent en dernière minute. Le taxi VSL qui devait faire l'accompagnement d'une personne pour une consultation spécialisée à St-Etienne, Lyon ou Clermont et qui se désiste au dernier moment, il avait fallu prévoir le passage infirmier, les aides à domicile, la préparation du petit déjeuner, etc à un horaire différent de d'habitude = modification des plannings des uns et des autres.

Le travail au SAMSAH nécessite des capacités d'adaptation au quotidien. C'est aussi accompagner des personnes dans leur maladie parfois évolutive. Nous attachons une importance à l'accompagnement personnalisé en étant auprès de la personne et non uniquement dans une fonction de coordination.

L'autre point fort que nous essayons de maintenir c'est d'être en capacité de répondre très rapidement à une demande. Nous avons observé que c'était souvent lorsque les partenaires sollicitent qu'il y a le besoin. Souvent les orientations ne sont pas anticipées. Le facteur d'inertie administrative n'est pas pris en compte. Par exemple, avec le secteur sanitaire qui connaît mal notre secteur médico-social et le long chemin administratif. Il n'est pas rare qu'une personne soit sortante d'un service hospitalier le vendredi à 17h et que rien ne soit prévu pour le retour à domicile.

Face à ce constat, nous avons participé à la création de la filière post AVC en Haute-Loire. Nous avons ainsi pu faire connaître aux médecins hospitaliers notre activité. Depuis ces rencontres, on observe plus de fluidité entre le secteur sanitaire et le SAMSAH. Nous essayons de faire de même avec l'Hôpital Ste-Marie. Des rencontres sont prévues avec le personnel de certains services.

En 2019, le SAMSAH a développé les prestations avec les professions libérales. Nous nous attachons à apporter les réponses les plus adaptées à chaque situation. C'est un travail au cas par cas, de qualité et inscrit dans le réseau.



### Qu'est-ce qu'un SAVS ?

Les SAVS sont nés à la fin des années 70. Ils étaient dans le prolongement des services de suite des CAT (aujourd'hui ESAT) et des Impro. Le décret du 11 mars 2005 leur donne un cadre législatif.

Le SAVS de l'ASEA a été créé en 1994. Il était cogéré par l'ASEA et la Croix Rouge Française. Il était départemental. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les organismes gestionnaires ont un fonctionnement indépendant.

Il existe autant de SAVS que de projets d'établissements. Néanmoins, il y a un socle de base identifié dans le décret.

1/ Un SAVS a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, professionnels. Le SAVS doit faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

2/ Un SAVS doit proposer une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence. Il doit assurer un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.

3/ Dans le rapport du projet de vie, des capacités d'autonomie et de vie sociale, les SAVS doivent mettre en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie;
- L'identification de l'aide à mettre en place et donner des informations et des conseils personnalisés;
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants;
- Une assistance, un accompagnement dans la réalisation des actes de la vie quotidienne;
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social;
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire ou professionnelle;
- Le suivi éducatif et psychologique.

Toutes ces prestations sont organisées pour répondre aux besoins identifiés par l'outil SERAFIN-PH :

1. Besoin en matière de santé
2. Besoin en matière d'autonomie
3. Besoin pour la participation sociale

### La réponse du SAVS ASEA 43

En 2019 depuis la séparation avec l'organisme gestionnaire de la Croix Rouge Française, nous avons questionné nos pratiques par rapport à celles des deux autres services SAM et SAMSAH et de fait réfléchit à la création d'un Service Milieu Ouvert.

Cela a donné lieu à des ajustements qui seront affinés dans le projet de service commun en prévision courant 2020/2021.

Le principal changement dans le fonctionnement se situe au niveau de l'orientation. Jusqu'en 2018, le chef de service rencontrait les personnes avec les partenaires orienteurs avant le dépôt du dossier à la MDPH. Aujourd'hui, les dossiers de demande d'orientation SAVS sont instruits directement par la MDPH sans avis du service en amont.

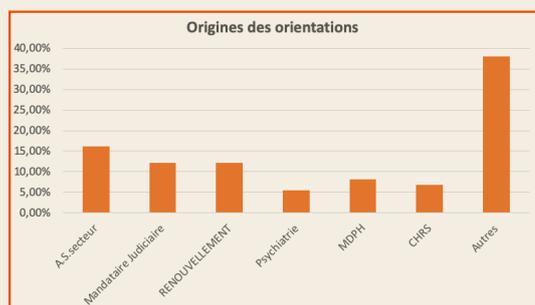
**Le plus :** gain de temps par rapport aux rencontres avec les partenaires.

**Le moins :**

- Il y a régulièrement des « erreurs d'aiguillage ». Nos prestations ne correspondent pas aux attentes ou à la situation des usagers.

- Parce que l'orientation a mal été préparée. Il arrive que lorsque nous rencontrons les personnes qu'elles ne sachent pas ce qu'est un SAVS. Il arrive aussi qu'elles nous disent ne jamais en avoir fait la demande. Il arrive qu'elles refusent l'orientation. Dans ce cas, c'est une perte de temps à tous les niveaux : le partenaire, la MDPH et notre service.

Face à ce constat, nous devons réfléchir à comment optimiser le parcours des personnes.





Le Foyer d'Accueil Médicalisé APRES a ouvert ses portes en février 2007, suite à l'insuffisance de prise en charge des personnes atteintes d'un traumatisme crânien grave ou souffrant de lésions cérébrales en Haute Loire. Implanté depuis sa création sur le site Alex Brolles au Puy en Velay, l'établissement offre différentes modalités d'accueil : accueil de jour et hébergement temporaire ou permanent, assurant la prise en charge des personnes dès la sortie de l'hôpital mais aussi à distance de l'accident ou de la maladie.

Le FAM dispose d'un agrément pour accueillir 21 résidents par jour réparties entre l'accueil de Jour (12 places) et l'hébergement (9 places). Ouvert 46 semaines par an, soit 224 jours pour l'année 2019, du lundi au vendredi, l'établissement a accompagné 33 personnes sur l'année 2019.

Agrément du Foyer d'Accueil Médicalisé APRES	21 personnes 3 293 journées
Personnes accompagnées bénéficiant une orientation MDPH au 31/12/2019	33 personnes
Personnes en liste d'attente	4 personnes

## Les points marquants de l'année 2019 :

### REORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DU FAM « APRES » A COMPTER DU 2 JANVIER 2019 :

- Réactualisation des ateliers en 4 domaines de réadaptation pour améliorer la qualité d'accompagnement des personnes accueillies : cognitif, moteur, langagier, social-comportemental.
- Inscription d'un temps hebdomadaire consacré à l'insertion professionnelle : mise en place de stage, signature d'une convention de partenariat avec le S.A.J. du Pôle Protection de l'Enfance pour l'accueil d'usagers sur son plateau technique.
- Répartition des professionnels par secteur d'activité en fonction des besoins ciblés.

### ACTUALISATION DES SUPPORTS D'ECRITS PROFESSIONNELS : AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

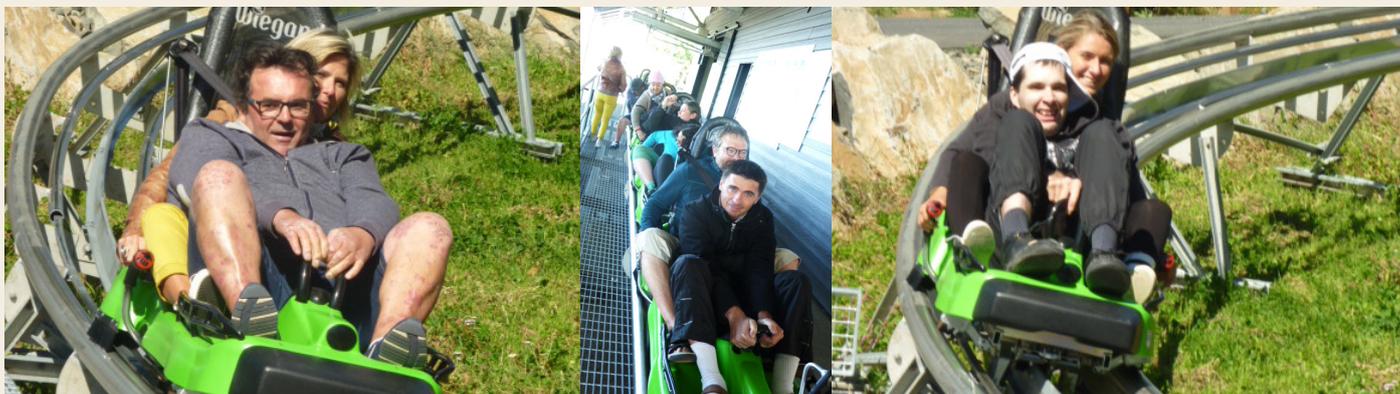
Une formation collective a permis de clarifier les attendus des écrits professionnels et rendre lisible les missions de réadaptation pour une amélioration de l'accompagnement. Dans un premier temps, ce travail a engendré la construction un groupe de pilotage chargé de réactualiser la trame du projet d'établissement et les documents institutionnels. Dans un second temps, cette démarche a permis de clarifier les attendus du parcours des personnes au sein de l'institution en nommant les besoins et les ressources par axe de travail auprès des partenaires. Le handicap « invisible » a été reconnu par la loi de 2005 et nécessite un travail lisible pour les partenaires afin d'éviter toute rupture dans la prise en charge des personnes.

Cette action a abouti à la création d'un référentiel des écrits professionnels et à l'élaboration d'une trame pour chaque document institutionnel.

### EXPRESSION DES PERSONNES ACCUEILLIES : MISE EN PLACE D'UN MINI-SEJOUR COLLECTIF

Une réunion mensuelle a été mise en place à l'hébergement pour soutenir les demandes d'accompagnement individuel et collectif et répondre à des attentes liées à l'organisation de l'hébergement. Ce groupe d'expression est à l'initiative d'une demande exprimée lors d'un Conseil de Vie Sociale : la mise en place d'un mini séjour collectif.

Une concertation autour d'un «world café» a permis d'organiser le séjour les 2 et 3 septembre 2019 aux chalets du Mézenc sur la commune des Estables. Le projet imaginé par les résidents a été organisé par l'équipe éducative de l'établissement : hébergement et accueil à la journée ont été délocalisés sur le site des Estables. Le programme du séjour alliait stimulation motrice, découverte du patrimoine et convivialité. Le bilan de ce projet va dans le sens d'une reconduction de l'expérience l'an prochain.



## ASSISES REGIONALES CONSACREES AUX ACCIDENTES DE LA VIE.

Dans le cadre du réseau RESACCEL Auvergne-Rhône-Alpes, l'établissement a participé le 17 mai 2019 à la journée régionale des «accidentés de la vie» organisée par le Conseil Régional AuRA.

Suite aux contacts pris lors de ces assises, le 7 juin 2019, Madame Sandrine Chaix, conseillère régionale en charge du handicap, est venue rencontrer les usagers du FAM APRES. Cette invitation a été l'occasion de présenter la spécificité de la cérébrolésion aux partenaires.

Au programme de cette rencontre : visite de l'établissement, présentation des activités de réadaptation et échanges avec les personnes victimes d'accidents de la vie.



### PROJET DE TRANSFERT D'ACTIVITE DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE «APRES» A L'ASSOCIATION L'ABBE DE L'EPEE

Le transfert du FAM « Après » à l'Association l'Abbé de l'épée proposera des conditions d'accueil plus favorables aux usagers et s'accompagnera d'une ouverture de l'établissement «365 jours par an».

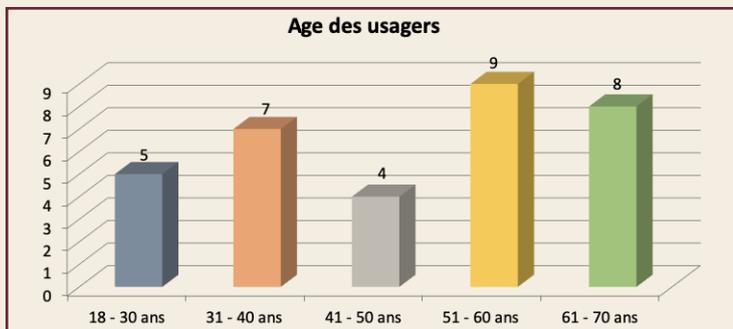
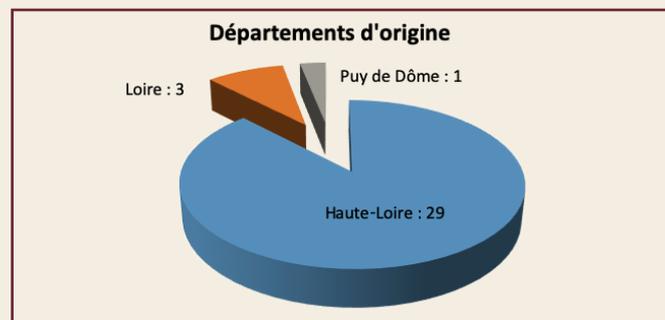
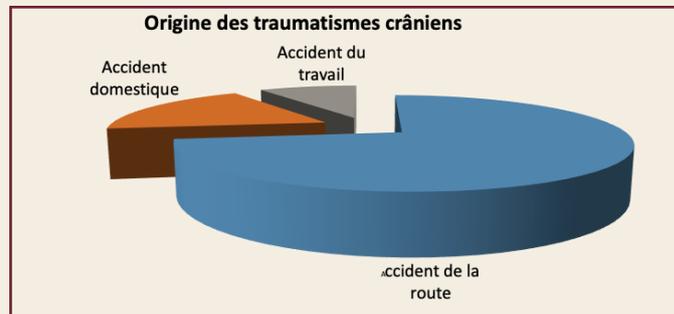
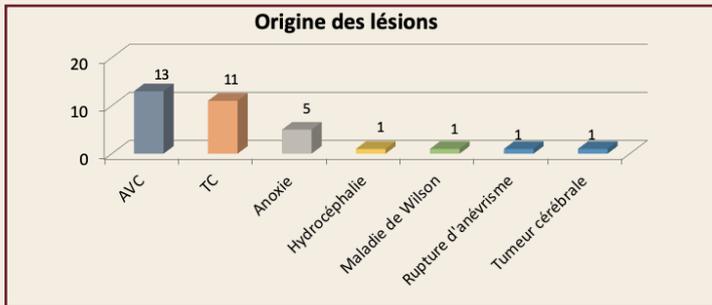
Le projet a vu le jour suite à la demande de l'ARS et du Conseil Départemental, en lien avec le décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux établissements accueillant des personnes en perte d'autonomie. L'objectif est d'améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur en prenant en compte la conformité et l'accessibilité.

16/01/2019	Rencontre de l'équipe de direction de l'Association l'Abbé de l'Epée : - Présentation des spécificités de la cérébro-lesion à l'équipe de Direction - Présentation des modalités d'accueil et de fonctionnement du FAM
16/01/2019	Visite du chantier Travail autour de l'effectif salariés concerné par le transfert d'activité et réflexion sur la mutualisation des fonctions entre les différents FAM.
17/09/2019	Présentation de la répartition des effectifs et définition des modalités de recrutements pendant la période précédant le transfert d'établissement. Proposition d'une chambre témoin

### Quelles personnes sont accompagnées par le FAM APRES ?

Les personnes accompagnées ont été victimes d'un traumatisme crânien (accident de la circulation, chûtes, etc...), d'un accident vasculaire cérébral, d'une anoxie cérébrale ou de maladies entraînant des lésions cérébrales.

En 2019, 33 résidents ont été accueillis au FAM : 15 femmes et 18 hommes, âgés de 18 à 65 ans. La moyenne d'âge est de 45 ans. Si 29 personnes résident en Haute-Loire, 4 viennent de départements limitrophes : Loire (3) et Puy Dôme (1).



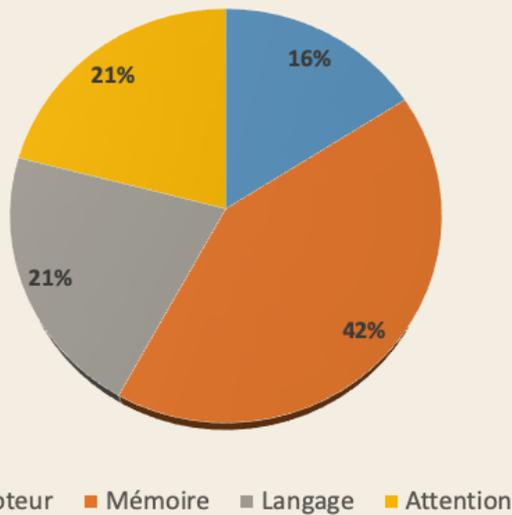
## L'activité

L'activité du FAM «APRES» s'élève à 3 293 journées d'accueil pour l'année 2019 :

- ⇒ Nombre de personnes accueillies en 2019 : **33**
- ⇒ Nombre de personnes en hébergement : **11**
  - En hébergement permanent : **6**
  - En hébergement temporaire : **5**
- ⇒ Nombre d'accompagnement ayant débuté en 2019 en accueil de jour : **3**
- ⇒ Nombre d'accompagnement terminé en 2019 : **2**
- ⇒ Nombre d'accompagnement ayant débuté en 2019 en hébergement : **2**
- ⇒ Nombre d'accompagnement en hébergement terminé en 2019 : **3**

## FOCUS 1 : LES LÉSIONS CÉRÉBRALES CONSECUTIVES A UN ACCIDENT DE LA VIE, UN HANDICAP INVISIBLE

Profil des personnes accueillies  
- troubles repérés

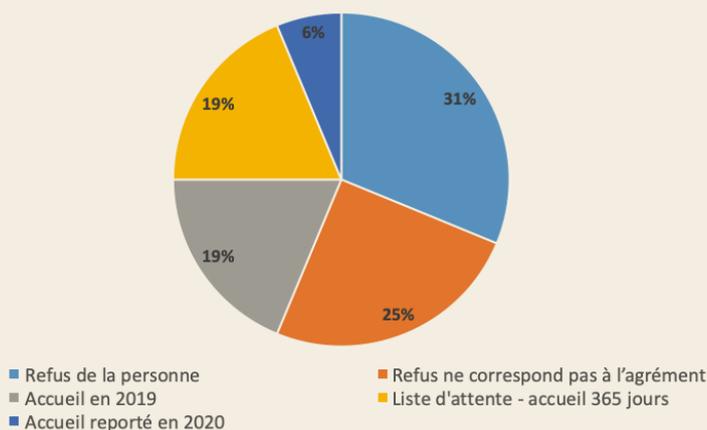


Les lésions cérébrales consécutives à ces accidents de la vie entraînent un handicap « invisible » avec des troubles cognitifs (atteintes de la mémoire, langage, raisonnement), des troubles du comportement (agressivité, impulsivité, trouble de l'humeur). Le trouble majeur reste le manque de prise d'initiative, très invalidant, qui entrave l'insertion sociale, professionnelle et altère les capacités d'autonomie quotidienne des personnes. Celui-ci provoque une grande souffrance psychologique chez la personne et son entourage. Les prises en charge neuropsychologique et psychologiques sont incontournables pour réentraîner, revaloriser la personne, aider la victime et famille à gérer le traumatisme, éviter les ruptures dans un but de reconstruire un projet de vie commun. En 2019, 14 personnes ont bénéficié de prestations en rééducation cognitive soit

221 séances, 48 séances en bilan (9 personnes) à raison de 8 heures par bilan. Ces interventions permettent d'identifier le profil du public accueilli, au niveau des troubles.

## FOCUS 2 : LES ADMISSIONS

Suites données aux demandes d'admission



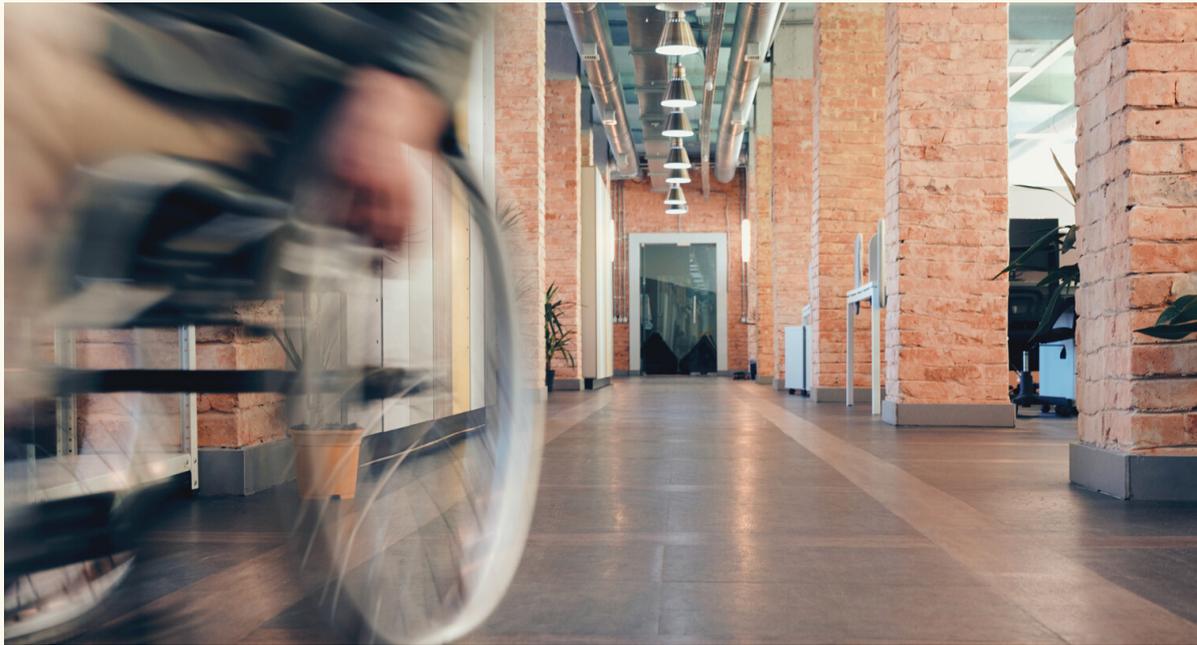
En 2019, 10 visites d'admission et 6 commissions d'admission ont été organisées afin d'étudier la cohérence des demandes des personnes au regard des missions du FAM.

16 dossiers d'admission ont été instruits : 6 demandes pour un accueil de jour et 10 demandes pour l'hébergement.

Un des freins à l'accompagnement réside dans le nombre de jour d'ouverture. L'accueil temporaire séquentiel et la conception architecturale de l'hébergement (uniquement 2 chambres médicalisées) constituent d'autres contraintes à l'accueil des personnes.

1 personne sera accueillie en 2020, 3 personnes sont sur liste d'attente et 5 personnes ont

annulé leur demande car pas prêtes à intégrer une structure médico-sociale.



### **Quelques rappels essentiels...**

En 2020, Cap emploi Haute-Loire a fêté ses 40 ans de présence au sein de l'ASEA 43. Son nom, son organisation ont évolué dans le temps, mais sa présence sur le territoire n'a cessé de se renforcer. En 2019, l'OPS Cap emploi est un des nombreux établissements et Services du Pôle Handicap Adultes de l'ASEA 43, et depuis cette année seulement il est un seul service : l'Organisme de Placement Spécialisé Cap emploi.

**L'OPS Cap emploi agit sur le territoire suivant deux axes :**

- ❶ L'axe 1 : accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap
- ❷ L'axe 2 : Accompagnement dans l'emploi, on parle de Maintien dans l'emploi.

La structure est financée par Pôle Emploi à hauteur de 20%, l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) pour 67% et le FIPHFP (Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) 13%.

La DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) est un commanditaire qui pilote l'action des Cap emploi mais qui ne finance pas directement.

L'UD DIRECTE Haute-Loire finance des actions locales en faveur de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels.

## **L'accompagnement vers l'emploi en 2019 (Axe 1) :**

- Ce sont 970 personnes qui ont bénéficié d'un des services de l'OPS de façon ponctuelle ou beaucoup plus appuyée au travers de la construction d'un projet professionnel notamment.
- Dans le cadre de la convention locale de partenariat avec Pôle emploi, le service a intégré en suivi délégué 359 Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE) et a donc répondu à l'objectif compris entre 350 et 380 PPAE.
- Ces personnes ont été accompagnées sur trois bassins d'emploi que sont Brioude, Le Puy en Velay et Monistrol/Yssingeaux. Sur chaque bassin des conseillers « insertion » développent l'Offre de Service de Cap emploi dont l'objectif est de lever les freins à l'emploi, d'élaborer et de valider un projet professionnel, de permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à la formation...

L'OPS Cap emploi propose aussi de nombreux ateliers collectifs dont l'objectif est d'outiller les demandeurs d'emploi afin de faciliter leur retour à l'emploi :

- Handicap et Emploi : c'est possible !
- Parler du handicap dans ma recherche d'emploi ?
- Quelles compétences valoriser malgré le handicap ?
- Marché caché et réseaux : aborder ma recherche d'emploi autrement
- Les clés pour réussir mon entretien d'embauche

Ces ateliers sont organisés sur les trois bassins d'emploi.

## **Quelques chiffres au niveau de l'accompagnement vers l'emploi :**

302 contrats de travail tous types confondus ont été signés dont 83 CDI, mais aussi CDD de différentes durées, contrats en intérim, etc...

De nombreuses entrées en formation avec notamment la mobilisation du PIC (Plan Investissement Compétences) en partenariat avec Pôle emploi et destiné aux personnes peu qualifiées (infra bac).

## **Des outils spécifiques, de la formation...**

- 80 PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ont été prescrites en 2019. C'est un outil essentiel pour découvrir un métier, une entreprise et ainsi valider un Projet professionnel
- 156 formations de remise à niveau et de remobilisation.
- 70 formations diplômantes et certifiantes

## **Un maillage partenarial fort**

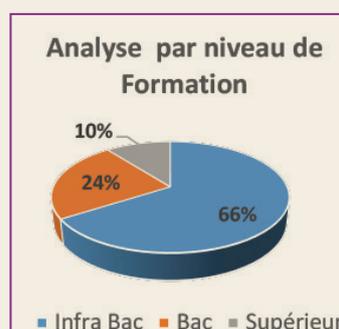
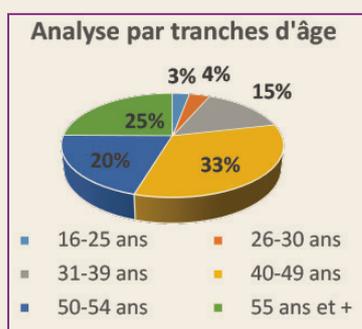
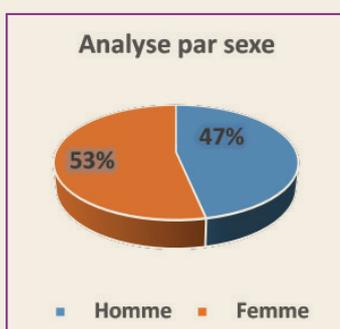
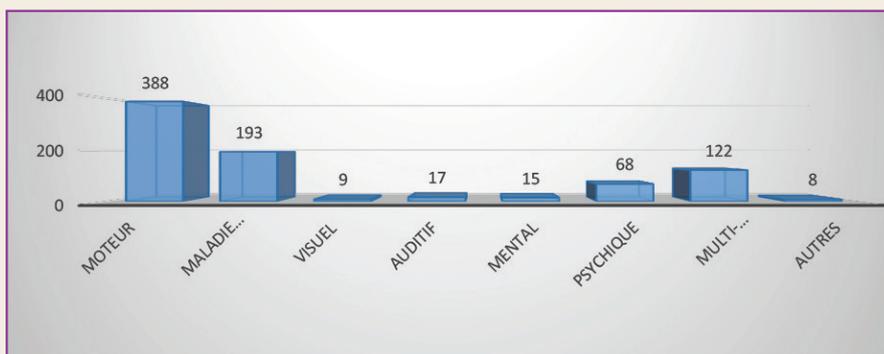
Cap emploi est un acteur du SPE (Service Public de l'Emploi) qui interagit avec de très nombreux partenaires sur le territoire :

- les autres acteurs du SPE : Pôle emploi, la Mission Locale.
- les acteurs locaux liés à l'emploi et la formation : CIBC, CIPRO, AFPA, GRETA, INFA ...
- les structures d'insertion : EA, SIAE ...
- l'AGEFIPH, le FIPHP, l'UD DIRECCTE Haute-Loire, la MDPH, le Conseil Départemental...

## Les types de public accompagnés

### Analyse par typologie de handicap

Caractéristiques des personnes accompagnées en 2019



## Le Maintien dans l'emploi : Axe 2

En 2019, 172 personnes ont bénéficié d'un accompagnement maintien dans l'emploi.

Ce sont des personnes qui ont une RQTH ou qui sont en cours d'obtention auprès de la MDPH

On distingue les cas de maintien « simples » qui nécessitent une intervention « classique » pour compenser le handicap (aménagement d'un poste de travail type bureau, prothèse auditive), des cas de Maintien dits complexes qui nécessitent de l'ingénierie et peuvent aller jusqu'à l'adaptation d'une chaîne de production.

Là aussi les conseillers Maintien travaillent avec de nombreux partenaires :

- Les Services de Santé au Travail : AIST 43, MSA Haute-Loire, AIST La prévention active 63;
- CARSAT, CPAM;
- Cabinet d'ergonomie : ET Ergonomie et ergonome AIST 43;
- Le Centre de Gestion 43.

Les conseillers Maintien participent aux différentes cellules de prévention de la désinsertion professionnelle afin de détecter en amont les salariés en difficulté sur leur poste et ainsi prévenir les risques de licenciement pour inaptitude.

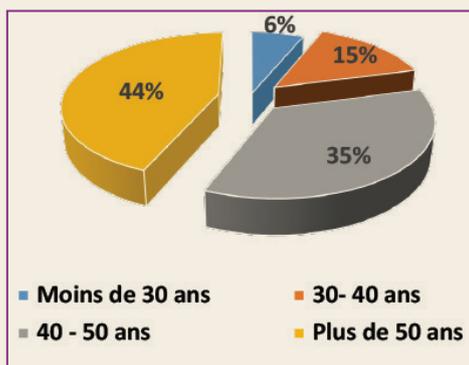
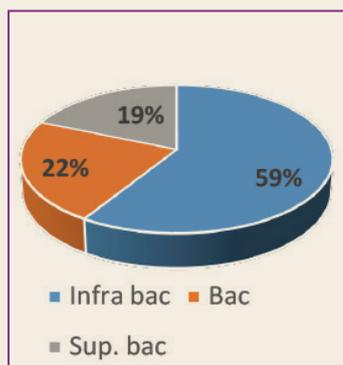
### Quelques chiffres en 2019 :

En 2019, les conseillers ont ouvert 118 nouveaux parcours sur l'axe Maintien dans l'emploi et poursuivi le suivi de 54 dossiers non clôturés de l'année précédente, soit au total 172 dossiers actifs. 96 Maintiens dans l'emploi ont pu être obtenus parmi les salariés accompagnés.

Activité 2019	En nombre
Nombre d'accompagnements	172
Parcours ouverts sur la période	116
Maintiens réussis	96
Parcours clos pour absence de solution de maintien	10

## Le travail partenarial autour du maintien dans l'emploi

Les publics accompagnés :



## Le Conseil en Evolution Professionnelle : Axe 3 ?

Depuis 2015, Cap emploi est acteur du Conseil en Evolution Professionnelle pour les salariés TH qui souhaitent ou sont dans l'obligation de changer de métier.

C'est un travail d'accompagnement complexe qui nécessite la mobilisation de l'expertise Insertion et/ou Maintien. Le travail d'équipe est vivement recommandé.

En 2019, 21 personnes ont été accompagnées en CEP. En 2020, ce nombre sera certainement multiplié par trois. Cet accompagnement se fait à moyens constants.

## Activité auprès des employeurs

### INSERTION

168 employeurs ont été contactés et 28 visités par les conseillers en 2019

83 % des employeurs mobilisés ont un effectif de moins de 50 salariés et représentent à eux seuls 17% des contrats signés.

### MAINTIEN

83 % des maintiens réussis sont dans des entreprises ou associations du secteur privé, 14 % avec des travailleurs indépendants, exploitants agricoles, professions libérales, artisans, chefs d'entreprises non-salariés, 2% avec des établissements publics à caractère Industriel et Commercial et enfin seulement 1 % dans la Fonction Publique d'Etat.

### LES ACTIONS INNOVANTES

Les Portraits Emplois Connectés

Des portraits vidéos ont été créés pour 14 personnes en contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) afin de favoriser leur retour à l'emploi durable après le contrat aidé. Cette action a été conduite par une alternante en contrat d'apprentissage à Cap emploi, et financée par l'UD DIRECCTE Haute-Loire.

### VAE COLLECTIVE

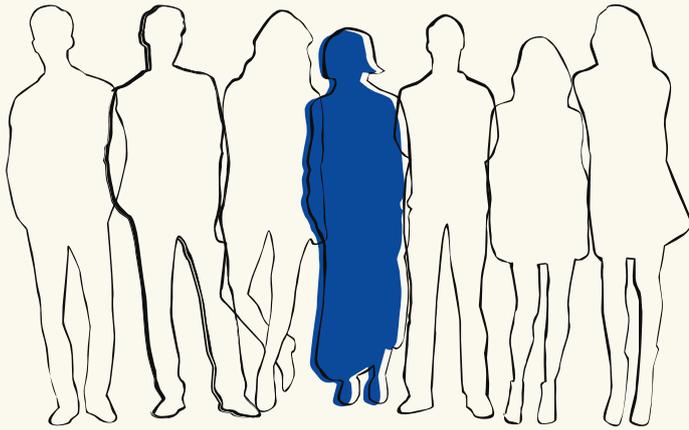
Cette action a pour objectif de sécuriser le parcours professionnel de 5 personnes en postes, travailleurs handicapés en EA ou ESAT, en validant un titre professionnel. Action financée par l'UD DIRECCTE 43.

### LA COMMUNICATION

En 2019, Cap emploi a beaucoup évolué au niveau de la communication externe. Un site internet a été développé avec le Réseau CHEOPS, réseau des Cap emploi national. Ce site va encore évoluer beaucoup en 2020. La communication via les réseaux sociaux est active.

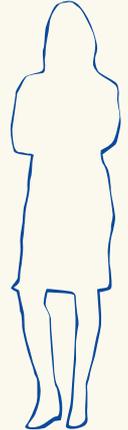
### EN CONCLUSION...

L'année 2019 a été une année assez intense au cours de laquelle l'équipe des conseillers a travaillé sans cesse à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi sur le territoire. L'équipe est consciente qu'elle devra faire preuve de créativité et d'innovation si elle veut pouvoir apporter des solutions adaptées à des publics en permanente évolution. En 2020, le travail partenarial devra encore être renforcé et pour cela, Cap emploi pourra s'appuyer sur 40 ans de présence sur le territoire altiligérien, au sein de l'ASEA 43.



# Organigramme

ASEA 43



## Organigramme Général

